

N°01/2023

MAIRIE D'UR

SESSIONS ORDINAIRES DU 29 MARS, 04 ET 05 AVRIL 2023

COMMISSION

DES

FINANCES

RAPPORT DEFINITIF

(VOTE LE 12/04/2023)

par Monsieur Francis GANTOU

Maire,

**L'ANALYSE RETROSPECTIVE DE MI-MANDAT
LES BUDGETS 2023**

*Cette commission est composée de : Monsieur le Président, GANTOU Francis,
Madame Sylvie GARRETTE,
Messieurs ROS Stéphane, MARTY Joseph et GARCIA Jordi*

1.	SYNTHESE	5
1.1	LA PROCEDURE	5
1.2	LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U.)	5
1.2.1	UNE VUE D'ENSEMBLE	5
1.3	LES BUDGETS PRIMITIFS 2023	5
2.	LA QUALITE DE L'INFORMATION BUDGETAIRE ET COMPTABLE	6
2.1	LES EFFETS DU PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57	6
2.2	LA TRANSPARENCE DE L'INFORMATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE.	6
2.2.1	L'AUDIT INTERNE VERSUS DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	6
2.2.2	LES DONNEES FINANCIERES A LA DISPOSITIONS DES ELUS ET DES CITOYENS DE LA COMMUNE D'UR.....	6
2.3	LA REGULARITE BUDGETAIRE ET LA FIABILITE DES COMPTES	7
2.3.1	LA QUALITE DES PREVISIONS BUDGETAIRES	7
2.3.1.1	LES TAUX D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
2.3.1.2	LES TAUX D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
2.3.2	LES RELATIONS AVEC LES SERVICES DE LA D.D.F.I.P.	7
2.3.2.1	LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE (S.G.C.) DE PRADES.....	8
2.3.2.2	LE CONSEILLER AUX DECIDEURS LOCAUX	8
2.1.1.1	LES INDICATEURS.....	8
2.1.1.1.1	L'INDICE DE PERFORMANCE COMPTABLE (I.P.C.)	8
2.1.1.1.2	LE DELAI GLOBAL DE PAIEMENT.....	9
2.1.1	LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER (C.I.C.F.)	10
2.1.2	LA SITUATION PATRIMONIALE DE LA COMMUNE	10
3.	LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	10
3.1	LES PRODUITS DE GESTION	10
3.1.1	VUE D'ENSEMBLE	10
3.1.2	LES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES.....	11
3.1.3	LA FISCALITE DITE « MENAGE »	12
3.1.4	LA FISCALITE REVERSEE	13
3.1.5	DES RESSOURCES D'EXPLOITATION STABLES.....	13
3.1.6	LA REPARTITION DES RECETTES SUR L'EXERCICE 2022.....	14
3.1.7	L'EVOLUTION DES RECETTES SUR LA PERIODE ANALYSEE	15
3.2	LES CHARGES DE GESTION.....	15
3.2.1	LES CHARGES DE PERSONNEL	15
3.2.2	LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	16
3.2.3	LES CHARGES FINANCIERES.....	18
3.2.4	LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18
3.2.4.1	LES SUBVENTIONS	19
3.2.5	LA REPARTITION DES DEPENSES	19

3.2.6	L'EVOLUTION DES DEPENSES SUR LA PERIODE ANALYSEE	20
3.3	LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	20
3.4	RATIO DE RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES	21
3.5	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT (BUDGET PRINCIPAL).....	22
3.5.1	LES EMPLOIS	22
3.5.2	L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : UNE POLITIQUE STRUCTUREE EN AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (A.P.) ET CREDITS DE PAIEMENTS (C.P.)	22
3.5.3	LA REPARTITION DES DEPENSES SUR L'EXERCICE 2022	23
3.5.4	L'EVOLUTION DES DEPENSES SUR LA PERIODE REVUE	24
3.5.5	LES RESSOURCES	24
3.5.6	LE FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE	25
3.6	SITUATION BILANCIELLE : FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL, BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET TRESORERIE (BUDGET PRINCIPAL)	27
3.7	UN ENDETTEMENT TOTALEMENT ASSAINI	28
3.8	LES BUDGETS ANNEXES ET L'ANALYSE FINANCIERE CONSOLIDEE.....	28
3.8.1	LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS ET ZONE D'AMENAGEMENT »	28
3.8.1.1	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28
3.8.1.2	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28
3.8.2	LA CONSOLIDATION DES AGREGATS DE LA SITUATION BILANTIELLE	28
3.9	LES RESULTATS D'EXECUTION	29
3.9.1	LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL.....	30
3.9.1.1	LES AFFECTATIONS DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BP 2023	30
3.9.2	LES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE	31
3.9.2.1	LES AFFECTATIONS DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BP 2023	31
3.10	LES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (C.F.U.) DE L'EXERCICE 2022	31
3.10.1	LE CFU DU BUDGET PRINCIPAL (04400)	32
3.10.2	LE CFU DU BUDGET ANNEXE (04402)	32
4.	LE BUDGET PRIMITIF 2023	33
4.1	LES EXTRAITS DES DONNEES FINANCIERES, FISCALES ET REGLEMENTAIRES.....	33
4.2	SECTION DE FONCTIONNEMENT	36
4.2.1	RECETTES	36
4.2.2	DEPENSES	41
4.3	SECTION D'INVESTISSEMENT	54
4.3.1	RECETTES	54
4.3.2	DEPENSES	56
4.3.2.1	LE PLAN D'EQUIPEMENT PLURIANNUEL DE 2020 A 2025, ACCOMPAGNE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (A.P.) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (C.P.)	57
4.3.2.1.1	COMPARAISON 2022/REVISION 2023	58
4.3.2.2	LES EMPLOIS EN DEHORS DU P.E.P. DE 2020 A 2025.....	65
4.4	BP 2023 SYNTHETISE.....	65
4.4.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	65

4.4.2	SECTION INVESTISSEMENT	67
5.	LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES	69
6.	LE BUDGET ANNEXE : LE LOTISSEMENT COMMUNAL « LE PLANDAILLS »	70
6.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	70
6.1.1	DEPENSES	70
6.1.2	RECETTES	71
6.2	SECTION D'INVESTISSEMENT	72
6.2.1	DEPENSES	72
6.2.2	RECETTES	72
7.	EXAMEN DE LA COMMISSION	77



Les recommandations :

Recommandation n°01 : Mettre en ligne depuis 2017 sur le site internet les rapports définitifs de la Commission des finances.
Recommandation n°02 : Ajuster les prévisions en matière de dépenses de fonctionnement, en ce qui concerne plus particulièrement les charges à caractère général et autres charges de gestion courante.
Recommandation n°03 : Réduire le délai de paiement de la collectivité à 20 jours.
Recommandation n°04 : Limiter les dépenses non budgétées notamment au chapitre 011.
Recommandation n°05 : Relever le niveau de la CAF afin qu'elle puisse financer de façon pérenne les dépenses d'investissement et couvrir dans un futur le capital des emprunts.



1. Synthèse

1.1 La procédure

Le Règlement Budgétaire et Financier arrêté par le Conseil municipal en date du 09 mars 2022 stipule que le Rapport Provisoire de la Commission des Finances porte sur deux parties :

- Partie 01 :
 - Analyse rétrospective tous les 3 ans (N-3 et N-6).
 - Contrôle interne ciblé, par exemple : commande publique, gestion du personnel...
- Partie 02 :
 - Les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.
 - Analyse Prospective sur le mandat, avec ajustement à N+3.

Aussi, en application, de cette exigence la prochaine analyse rétrospective sera réalisée en 2023 pour une étude sur les exercices 2020 à 2022.

1.2 Le Compte Financier Unique (C.F.U.)

La Commune d'Ur s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.) et a été retenue par arrêté interministériel du 13 décembre 2019.

[Liste des expérimentateurs de la vague 2](#)

1.2.1 Une vue d'ensemble

Focus sur l'exercice 2022 du Budget Principal (04400) :

- La section de fonctionnement est constituée de **484 295.28 €** en dépenses et **538 939.83 €** en recettes.
- La section d'investissement s'élève à **210 737.10 €** en dépenses et **220 306.63 €** en recettes.
- Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est de + **54 644.55 €** et le résultat d'investissement de + **9 569.53 €**.

Focus sur l'exercice 2022 du Budget Annexe (04402) :

- La section de fonctionnement est constituée de **82 141.44 €** en dépenses et **317 638.10 €** en recettes.
- La section d'investissement s'élève à **10 857.75 €** en dépenses et **78 834.62 €** en recettes.
- Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est de – **275 341.78 €** et le résultat d'investissement de + **61 555.27 €**.

*
* *

1.3 Les Budgets Primitifs 2023

a. **Le Budget Principal (04400)**

- La section de fonctionnement est estimée à **1 082 931.27 €**.
- La section d'investissement est estimée à **760 598.57 €** en dépenses et **977 792.27 €** en recettes.

b. **Le Budget « Lotissement et zone d'aménagement » (04402)**

- La section de fonctionnement est estimée à **58 698.00 €**.
- La section d'investissement est estimée à **143 375.02 €**.

L'ANALYSE RESTROPECTIVE DE MI-MANDAT (Focus particulier 2020-2022)

2. La qualité de l'information budgétaire et comptable

2.1 Les effets du passage à la nomenclature M57

Par délibération n°02/2020 du 20 février 2020, le conseil municipal a approuvé le passage au 1^{er} janvier 2021 à la nomenclature M57, référentiel applicable aux métropoles, anticipant ainsi l'échéance du 1^{er} janvier 2024, date à laquelle ce référentiel sera généralisé à l'ensemble des collectivités locales. En raison de la crise sanitaire, l'expérimentation du compte financier unique a été décalée du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022.

Les collectivités ayant adopté volontairement le passage à la nomenclature M57 doivent se doter d'un règlement budgétaire et financier (R.B.F.) en application des dispositions de l'article 106 de la loi n° 2015 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. La DGCL et la DGFIP ont toutefois précisé que l'établissement d'un R.B.F. n'est pas systématiquement concomitant au passage au référentiel M57. Seules les communes ayant mis en place une gestion pluriannuelle de leur section d'investissement doivent adopter un R.B.F. avant le vote de la première délibération budgétaire intervenant après le passage à la M57, sans attendre le renouvellement de l'assemblée délibérante.

La Commune a instauré une gestion pluriannuelle de sa section d'investissement. Par conséquent, le Conseil Municipal a adopté un R.B.F. le 09 mars 2022.

2.2 La transparence de l'information budgétaire et financière.

2.2.1 L'Audit Interne versus Débat d'Orientation Budgétaire

Pour rappel, ce rapport annuel peut être confondu avec le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et plus.

Le contrôle interne financier est un dispositif organisé, permanent et documenté qui vise à maîtriser le fonctionnement et les activités d'une entité, à s'assurer de la réalisation et de l'optimisation de ses opérations, à garantir la protection de ses actifs et de ses ressources financières, ainsi que la qualité des informations qu'elle produit en matière comptable et budgétaire, tout en veillant à la conformité aux lois et règlements.

Il comprend l'évolution des masses budgétaires en fonctionnement et le programme d'investissement envisagé sur les exercices. Il précise notamment les engagements pluriannuels de la commune via la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et d'un Plan Pluriannuel d'Equipement.

Ce rapport provisoire sera discuté en Commission des Finances, soumis à l'approbation du Conseil Municipal et deviendra ainsi définitif.

2.2.2 Les données financières à la dispositions des élus et des citoyens de la commune d'Ur

Même si la Commune d'Ur n'est pas soumise à certaines dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif et ce, depuis 2010 à procéder la confection d'un rapport provisoire de la Commission des finances préalable à l'examen du budget primitif et le compte administratif.

Depuis 2017, ce rapport financier est soumis, chaque année, à l'approbation du Conseil Municipal.

Le R.B.F. en page 8 précise que ce rapport est soumis à l'approbation du conseil municipal est devient donc définitif.

Depuis la délibération n°25/2022 du 22/06/2022 portant sur les modalités de publicité des actes pris par les Communes de moins de 3 500 habitants, le Conseil Municipal a décidé de publier l'ensemble des actes à caractères réglementaires et des actes ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par la publication sous forme électronique, notamment sur le site internet de la Commune¹.

Recommandation n°01 : Mettre en ligne depuis 2017 sur le site internet les rapports définitifs de la Commission des finances.

2.3 La régularité budgétaire et la fiabilité des comptes

2.3.1 La qualité des prévisions budgétaires

Les taux d'exécution des dépenses et recettes reflètent la qualité de la prévision budgétaire et par conséquent de l'information transmise aux élus lors du vote des décisions budgétaires. Ils sont calculés en fonction du rapport entre les montants des émissions budgétaires (mandats et titres) et les montants des crédits ouverts.

2.3.1.1 Les taux d'exécution de la section de fonctionnement

Sur la période sous revue, le taux moyen d'exécution des dépenses de fonctionnement réelles est de 93 %, soit un taux se situant en deçà du niveau attendu pour la section de fonctionnement, lequel est compris entre 87 % et 96 % dès lors que cette section comporte des dépenses obligatoires et récurrentes dont la réalisation est en principe stable. Les taux d'exécution calculés pour les charges à caractère général, les dépenses de personnels et les charges de gestion courante ont varié d'une année sur l'autre sur la période sous contrôle, en particulier ceux des charges à caractère général entre 87 % et 97 %, la moyenne étant de 92 %.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, le taux moyen d'exécution est de 120 %. Il a cependant fluctué d'une année sur l'autre : entre 90 % et un maximum à 193 % des crédits ouverts.

Recommandation n°02 : Ajuster les prévisions en matière de dépenses de fonctionnement, en ce qui concerne plus particulièrement les charges à caractère général et autres charges de gestion courante.

2.3.1.2 Les taux d'exécution de la section d'investissement

Les taux d'exécution des recettes d'investissement ont connu de fortes fluctuations, notamment sur la période sous revue avec un taux d'exécution moyen de 54 %.

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement s'améliore en 2022, grâce à la mise en place d'une gestion pluriannuelle de sa section d'investissement (par autorisations de programme/crédits de paiement) dans le but d'améliorer la qualité de ses prévisions budgétaires.

2.3.2 Les relations avec les services de la D.D.F.I.P.

¹ L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et le décret n° 2021-1311 du même jour pris pour son application, apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Les dispositions de ces deux textes, qui entrent en vigueur au 1er juillet 2022 (à l'exception des modifications apportées au code de l'urbanisme qui entrent en vigueur le 1er janvier 2023), modernisent, simplifient, clarifient et harmonisent les règles et les formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation applicables aux actes locaux.

2.3.2.1 Le Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de Prades

En 2022, la Commune est rattachée au Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de Prades, sous la Direction de Madame DAGES.

Néanmoins, une faiblesse demeure sur la problématique des recettes sans pièces justificatives, provenant de l'Etat générant ainsi des rejets systématiques sur le Protocole d'Echange Standard² (P.E.S.). « RETOUR ». Cette situation est chronophage pour la collectivité, retarde la transmission des échanges et détériore les enjeux de la qualité comptable.

Toutefois, après avoir alerté à plusieurs reprises Madame DAGES, cette dernière propose sur la base d'un groupe de travail d'inclure les secrétaires généraux de mairie afin de rendre les échanges et procédures plus efficaces.

2.3.2.2 Le Conseiller aux Décideurs Locaux

Au 1^{er} janvier 2022, Monsieur BONAURE a été désigné au poste de Conseiller aux Décideurs Locaux auprès des Communes et Syndicats du ressort géographique des Communautés de Communes Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne. Il fait l'interface entre la D.D.F.I.P. et les collectivités, notamment sur les questions fiscales et financières.

2.1.1.1 Les indicateurs

2.1.1.1.1 L'indice de performance comptable (I.P.C.)

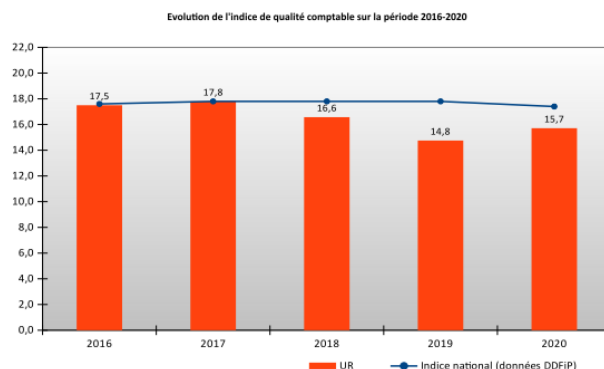
L'I.P.C. (ex Indice de Qualité des Comptes) doit permettre de constater la situation de la Commune d'Ur en disposant d'éléments de comparaison nationaux, de participer activement à l'amélioration du score de la collectivité. La qualité des comptes est une notion vaste qui s'applique à chaque opération passée en comptabilité.

Comment établir un diagnostic annuel objectif de la qualité des comptes ? La DGFIP a créé en 2004 l'Indice Agrégé de Suivi Qualitatif des Comptes Locaux dans le Secteur Public Local (IASQCL). Cet instrument de mesure était avant tout conçu comme un baromètre annuel indicatif analysant les principaux risques en matière de qualité de la comptabilité.

En 2011, la DGFIP a modifié cet indice qui a désormais pris le nom d'Indice de Qualité des Comptes Locaux. La méthode de calcul et les items ont été modifiés, ce qui peut justifier la baisse des résultats entre les exercices 2010 et 2011.

² Le protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (PES V2) est la **solution de dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs** validée, dès 2005, par les partenaires nationaux réunis au sein de la [structure nationale partenariale](#) (SNP). Il constitue, en outre, **la seule modalité de transmission des pièces justificatives dématérialisées au comptable** (article 9 de l'[arrêté du 27 juin 2007](#)). Les caractéristiques du PES V2 sont précisées par l'[arrêté du 27 juin 2007](#) portant application de l'article D. 1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique. Déployé progressivement à partir de 2008, le PES V2 remplace, depuis le 1^{er} janvier 2015, les divers protocoles de transmission "à plat" des titres et des mandats, nécessairement doublés d'une transmission papier lors de l'envoi à la trésorerie. L'ordre de recette multi créanciers (ORMC) constitue la branche du protocole PES V2 destinée à l'émission des rôles collectifs depuis 2014, en remplacement du protocole RoIMRE qui ne sera plus accepté à compter du 31 décembre 2022. Le PES V2 permet d'abord la dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs **dès lors que les flux sont signés électroniquement**, puis le transport des **pièces justificatives dématérialisées** lorsque la collectivité veut atteindre une dématérialisation totale de ses échanges avec le comptable de la DGFIP.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'indice de qualité comptable de votre collectivité comparé à l'indice observé pour l'ensemble des collectivités de même nature (Commune ou GFP) au niveau national. L'indice est présenté sous la forme d'une note sur 20.



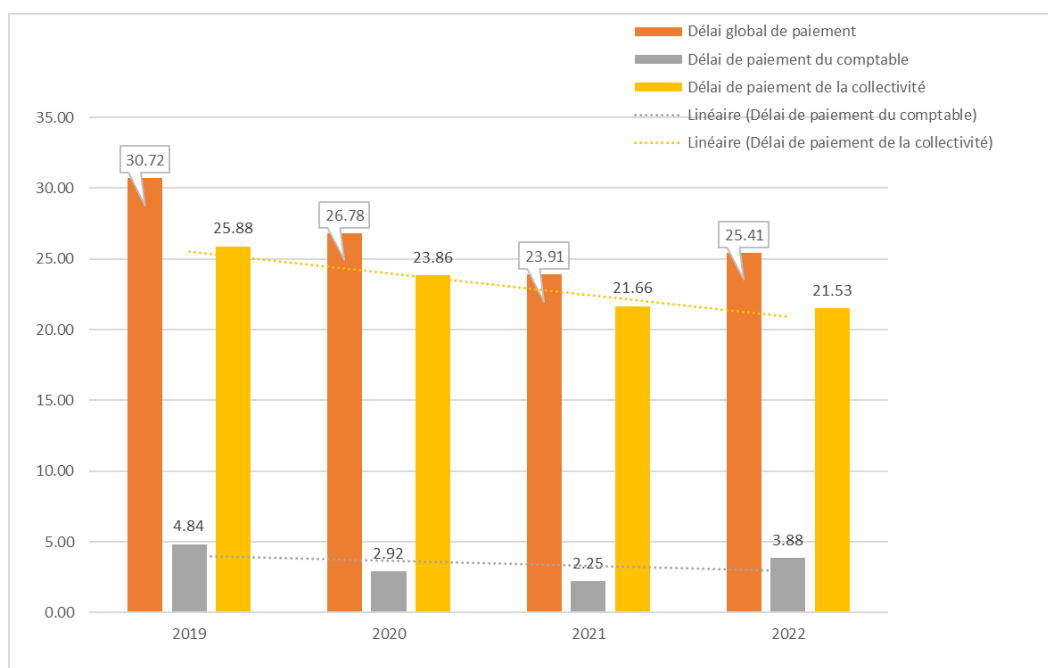
Néanmoins, en 2021, cet indice se dénomme Indice de Performance Comptable.



2.1.1.1.2 Le délai global de paiement

Le délai global de paiement doit s'établir à 30 jours depuis le 1^{er} juillet 2010 (20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public).

Le délai global de paiement s'améliore de manière continue pour la collectivité passant de 25.88 jours à 21.53 jours.



2.1.1 Le contrôle interne comptable et financier (C.I.C.F.)

La démarche de C.I.C.F. est destinée à fournir à une entité une assurance raisonnable sur la qualité de ses comptes. Elle permet à tout organisme public local de s'assurer de la correcte réalisation et de l'optimisation de ses opérations financières, de la protection de ses actifs et ressources financières, de la qualité des informations comptables et financières retracées dans ses comptes ainsi que du respect du cadre normatif encadrant la tenue des comptes. La charte nationale de la fiabilité des comptes locaux du 21 mars 2014 présente le contrôle interne comptable et financier comme « un axe privilégié de fiabilisation des comptes publics locaux ». Depuis 2010, la commune a instauré au travers des audits internes une culture de la gestion et du pilotage en mettant en place les outils qui permettent à court terme un pilotage efficace et efficient.

2.1.2 La situation patrimoniale de la Commune

L'inventaire de l'ordonnateur et l'état de l'actif du comptable doivent correspondre pour contribuer à donner une image fidèle et objective sur la réalité du patrimoine de la commune, participant ainsi à la qualité financière et comptable d'une collectivité locale.

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57, la commune a débuté à une mise en cohérence entre son inventaire et l'état de l'actif du comptable.

Aussi, la rénovation de l'inventaire physique a débuté courant l'année 2023 pour se terminer au premier semestre 2024.

La problématique rencontrée est de trouver un progiciel adapté ou un support informatique pour développer la traçabilité.

Il faut noter qu'en 2022, un travail a été opéré sur les bien réformés qui ont permis d'élaguer l'inventaire communal.

3. La situation financière de la Commune

3.1 Les produits de gestion

3.1.1 Vue d'ensemble

Les produits de gestion sont composés des ressources fiscales propres (nettes des restitutions), des ressources institutionnelles, de la fiscalité reversée par l'intercommunalité à fiscalité propre et enfin des ressources d'exploitation.

Les recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018/2022	Variation 2020/2022
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 641.99 €	17 315.01 €	19 792.39 €	21 384.99 €	22 361.21 €	3.32%	12.98%
Evolution	251.16%	-19.99%	14.31%	8.05%	4.56%	51.62%	8.97%
73 - Impôts et taxes	276 680.67 €	320 991.63 €	325 545.74 €	308 218.57 €	337 739.42 €	22.07%	3.75%
Evolution	1.05%	16.02%	1.42%	-5.32%	9.58%	4.55%	1.89%
74 - Dotations et participations	126 034.10 €	80 205.01 €	67 392.96 €	93 278.76 €	90 001.00 €	-28.59%	33.55%
Evolution	42.66%	-36.36%	-15.97%	38.41%	-3.51%	5.04%	6.31%
75 - Autres produits de gestion courante	67 298.23 €	68 807.62 €	66 138.10 €	73 185.61 €	73 190.65 €	8.76%	10.66%
Evolution	-26.12%	2.24%	-3.88%	10.66%	0.01%	-3.42%	2.26%
042 - Travaux en régie	20 652.90 €	21 315.84 €	14 236.11 €	13 524.25 €	13 763.49 €	-33.36%	-3.32%
Evolution	11.71%	3.21%	-33.21%	-5.00%	1.77%	-4.30%	-12.15%
Produits de gestion	512 307.89 €	508 635.11 €	493 105.30 €	509 592.18 €	537 055.77 €	4.83%	8.91%
Evolution	7.20%	-0.72%	-3.05%	3.34%	5.39%	2.43%	1.89%
013 - Atténuations de charges	787.00 €	799.00 €	0.00 €	0.00 €	1 882.06 €	139.14%	
Evolution	-84.00%	1.52%	-100.00%				
76 - Produits financiers	1.91 €	2.30 €	2.30 €	1.99 €	1.99 €	4.19%	-13.48%
Evolution	0.00%	20.42%	0.00%	-13.48%	0.00%	1.39%	-4.49%
77 - Produits exceptionnels	1 301.97 €	672.82 €	4 675.70 €	3 252.91 €	0.01 €	-100.00%	-100.00%
Evolution	-89.27%	-48.32%	594.94%	-30.43%	-100.00%	65.38%	154.84%
Produits réels de Fonctionnement	493 745.87 €	488 793.39 €	483 547.19 €	499 322.83 €	538 939.83 €	9.15%	11.46%
042 - Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	8 936.32 €	0.00 €	0.00 €		-100.00%
Evolution	-100.00%			-100.00%			
Produits de Fonctionnement	514 398.77 €	510 109.23 €	497 783.30 €	512 847.08 €	538 939.83 €	4.77%	8.27%
Evolution	3.93%	-0.83%	-2.42%	3.03%	5.09%	1.76%	1.90%

Entre 2018 et 2022, les produits de gestion ont nettement augmenté (4.83 %), passant de 512 K€ à 537K€. Cette croissance (variation annuelle de 2.43%), en dépit d'une baisse des ressources institutionnelles, repose notamment sur la dynamique des ressources fiscales propres (valorisation des bases). La baisse ponctuelle en 2020 des ressources institutionnelles est liée, à la suppression de la dotation aux élus locaux, au décalage de la perception des subventions de l'aide au gardiennage sur 2021, cumulée par la baisse des travaux en régie (-4.30%).

3.1.2 Les ressources institutionnelles

Les ressources institutionnelles sont composées principalement de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.)³, versée par l'État, et des subventions et participations.

Les ressources institutionnelles

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018/2022	Variation 2020/2022
Ressources institutionnelles							
Dotation Globale de Fonctionnement	48 949	46 989	44 787	42 004	37 919	-23%	-15%
dont Dotation Forfaitaire	39 464	37 303	35 461	32 573	28 306	-28%	-20%
dont Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	9 485	9 686	9 326	9 431	9 613	1%	3%
Autres dotations :	2 972	3 100	161	373	4 922	66%	2966%
Dotation Globale Décentralisée	0	70	74	286	375	#DIV/0!	409%
Dotation aux élus locaux	2 972	3 030	87	87	4 547	53%	5126%
Dotation unique des compens spec. TP	0	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Autres Allocations :	7 599	7 157	6 952	24 094	24 952	228%	259%
Allocation comp. d'exonération TH	6 983	6 525	6 327	21	0	-100%	-100%
Allocation comp. d'exonération IFB	0	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Allocation comp. d'exonération TFNB	616	632	625	24 073	24 952	3951%	3892%
Autres Attributions	66 514	22 959	15 493	26 829	22 208	-67%	43%
Autres attributions et participations	26 729	22 667	15 473	26 808	22 208	-17%	44%
Autres	39 785	292	20	21	0	-100%	-100%
Ressources institutionnelles	126 034	80 205	67 393	93 300	90 001	-29%	34%
Evolution des ressources institutionnelles	42.66%	-36.36%	-15.97%	38.44%	-3.54%		

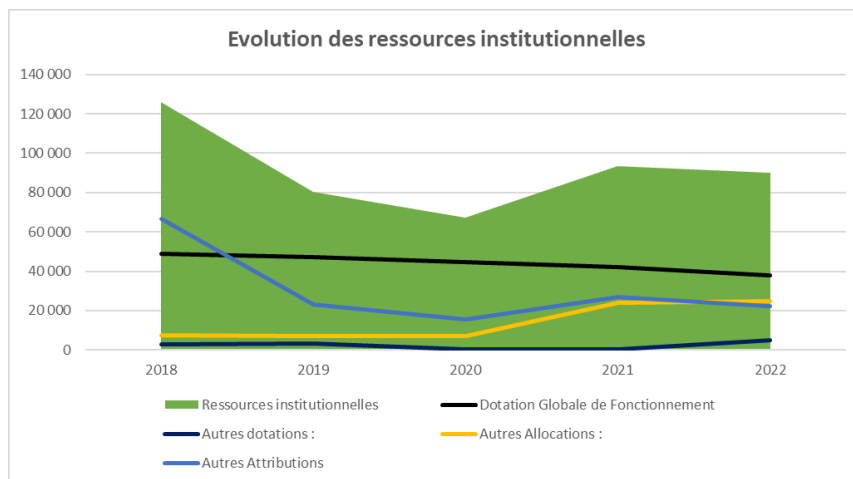
Source : Fiches individuelles DGF+ Comptes de gestion

Entre 2018 et 2020, les ressources institutionnelles passent de 126 k€ à 67 k€, soit leur niveau au plus faible de la période. Elles s'accroissent, à nouveau en 2021 (93 k€), avant de se stabiliser en 2022 (90 k€). La baisse est particulièrement significative pour la D.G.F. qui diminue de 49 k€ en 2018 à 38 k€ en 2022 (- 23 %).

En 2022, la D.G.F. constitue **7.04 %** des produits réels de fonctionnement.

Entre 2018 et 2022, la population D.G.F. est stable à 370 habitants.

³ La D.G.F. des communes et des EPCI constitue un premier sous-ensemble de la DGF totale. Elle se décline en deux parts : la dotation forfaitaire des communes et une dotation d'aménagement, qui englobe la DGF des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les trois dotations de péréquation communale. Les modalités de répartition des dotations communales sont décrites aux articles L. 2334-1 à L. 2334-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT).



Les autres allocations représentent la compensation d'exonération au titre des taxes foncières qui interviennent à compter de 2021 (24 k€) suite à la réforme fiscale. Il s'agit de la deuxième place des recettes institutionnelles, soit **4.63%** des produits réels de fonctionnement.

Compte tenu de la baisse de la D.G.F. et du dynamisme des autres allocations, les attributions et participations constituées principalement de subventions pour l'estive communale représentent une part de plus en plus importante dans les ressources institutionnelles. En 2022, les attributions sont positionnées à la **troisième** place des recettes institutionnelles, soit **4.12%** des produits réels de fonctionnement.

La Dotation aux Elus Locaux imputée sur les autres dotations de l'Etat, intervient à compter de 2018 (2 972 €) et maintenue en 2019 (3 030 €) pour chuter en 2020 et 2021 (87€) pour se reconstituer en 2022 soit 4 547 €.

3.1.3 La fiscalité dite « Ménage »

Les ressources fiscales se composent des impôts locaux (uniquement T.F.B., T.F.N.B. et T.H. pour les foyers « les plus aisés ») ainsi que de différentes taxes ou impôts assimilés tels que les droits de mutation.

Décomposition du produit fiscal	2018	2019	2020	2021	2022	Var s/Période
Bases						2018-2022
Taxe d'habitation	1 149 124	1 202 019	1 199 311	648 966	682 753	-40.58%
Foncier bâti	708 113	849 772	860 060	817 940	849 532	19.97%
Foncier non bâti	8 749	8 941	14 022	11 104	12 237	39.87%
	1 865 986	2 060 732	2 073 393	1 478 010	1 544 522	-17.23%

En 2021, le nombre de logements imposés à la TH est de 349, soit 51.6% de part de résidences secondaire et dont 6 logements vacants.

Les bases T.F.B. ont baissé entre 2020 et 2021 dues principalement à la baisse des Parties d'Evaluation (PEV) imposées sur les établissements industriels et assimilés (1 seul propriétaire concerné) de 143 324 € en 2020 contre 72 004 €, soit – 49.80 %.

Sur la période 2018/2022, le foncier bâti a évolué de près de 20% et le foncier non bâti de près de 40%.

En 2021, les bases nettes de foncier bâti représentent 2 296 € par habitant. Elles sont largement supérieures à la moyenne départementale (1 630 €/hbt) et représentent deux fois et demi la moyenne régionale (891 €/hbt).

2021 est la dernière année où les collectivités perçoivent le produit de la T.H. acquittée par les 20 % de contribuables « les plus aisés » mais allégée de 30 %. La taxe d'habitation disparaîtra complètement en 2023, sauf pour les résidences secondaires. À partir de 2021, la commune perçoit la part départementale

de la T.F.B. L'écart entre la TH supprimée et la nouvelle part de T.F.B. est compensé par l'État, au moyen d'un coefficient correcteur, si l'écart est trop important.

Comparaison des taux	2018	2019	2020	2021	2022	Var s/Période
Taxe d'habitation						2018-2022
Taux commune	9.80%	9.80%	9.80%	9.80%	9.80%	0.00%
Taux moyen communaux au niv. National	24.47%	24.54%				
Taux de la CCPC	11.01%	11.01%				
Taxe foncier bâti						
Taux commune	12.72%	12.72%	12.72%	32.82%	32.82%	158.02%
Taux moyen communaux au niv. National	21.00%	21.19%	21.59%	41.72%	37.72%	79.62%
Taux de la CCPC	0.998%	0.998%	0.998%	0.998%	0.998%	0.00%
Taxe foncier non bâti						
Taux commune	52.50%	52.50%	52.50%	52.50%	52.50%	0.00%
Taux moyen communaux au niv. National	49.46%	49.67%	49.72%	49.79%	50.14%	1.37%
Taux de la CCPC	4.16%	4.16%	4.16%	4.16%	4.16%	0.00%

Sources : Etat 1288 M+ 1259 COM

En 2022, le taux des T.F.B. est inférieur au taux moyen communaux au niveau national. A contrario, le taux T.F.N.B. est quant à lui supérieur du taux moyen, soit + 2 points.

3.1.4 La fiscalité reversée

Les contributions à la péréquation horizontale

La fiscalité restante à la commune

Fiscalité reversée/prélevé Etat/CCPC	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018/2022	Variation 2020/2022
Attribution de compensation	50 538	50 538	50 538	51 535	51 239	1%	1%
+ Fonds de péréquation (FPIC)	6 097	4 282	2 065	0	10 032	65%	386%
= Fiscalité reversée	56 635	54 820	52 603	51 535	61 271	8%	16%
Evolution de la fiscalité reversée	-1.42%	-3.21%	-4.04%	-2.03%	18.89%		
produits gestion	512 308	508 635	493 105	509 592	537 056		
% des produits de gestion	11.05%	10.78%	10.67%	10.11%	11.41%		
Part EPCI	75 450	54 108	27 715	0	142 675	89%	415%
FPIC prélevé	8 063	7 774	9 278	9 181	8 013	-1%	-14%
Evolution de la fiscalité prélevée	-9.91%	-3.58%	19.35%	-1.05%	-12.72%		
Part EPCI	113 523	112 586	132 961	130 362	116 063	2%	-13%
Fiscalité restante à la commune	48 572	47 046	43 325	42 354	53 258	10%	23%
Evolution de la fiscalité restante	0.14%	-3.14%	-7.91%	-2.24%	25.75%		

La péréquation horizontale est un mécanisme de redistribution mis en œuvre pour réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités. Elle s'organise avec le dispositif du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.).

La fiscalité reversée est positive de 2018 à 2022, en lien avec l'attribution de compensation reversée par la Communauté des Communes "Pyrénées-Cerdagne" d'un montant moyen de 50 k€.

3.1.5 Des ressources d'exploitation stables

Les ressources d'exploitation sont notamment constituées des prestations de services, des redevances d'occupation du domaine public, de remboursement de frais (eaux et gaz), des revenus locatifs des salles communales et redevances et de la redevance de l'Agence Postale Communale.

En 2022, elles constituent 4.20% des produits réels de fonctionnement.

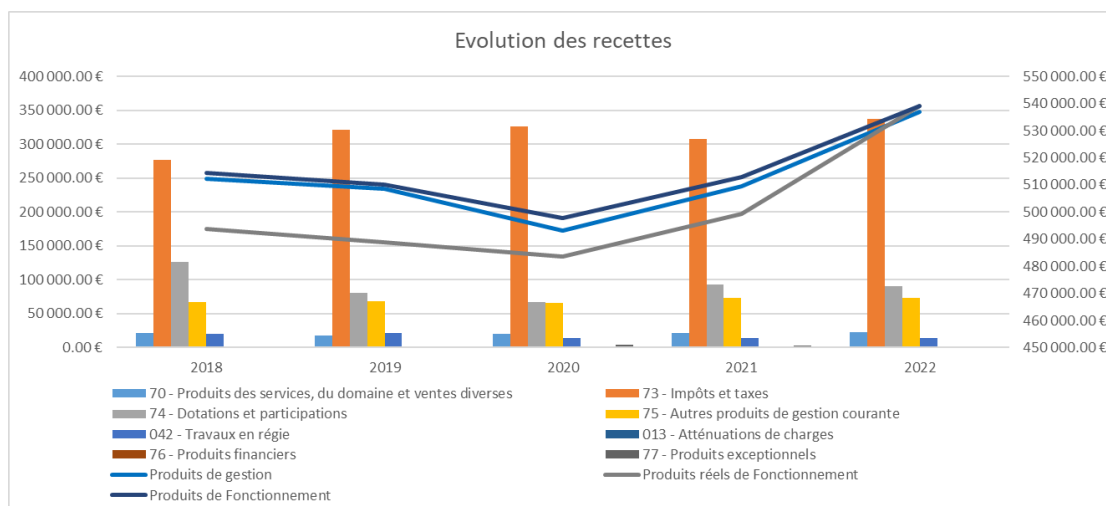
3.1.6 La répartition des recettes sur l'exercice 2022



- **Chapitre 13 « Atténuations de charges »** : Remboursement du personnel en maladie et autres remboursements de charges. Regroupement des comptes 609, 619, 629, 6419, 645, 6479, 6489, 6032 en recettes et 6037 en recettes.
- **Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes »** : Charges locatives de gaz + Redevance APC + taxes fixes de l'eau.
- **Chapitre 73 « Impôts et taxes »** : Fiscalité ménage + Reversement TP de la CCPC + Taxe funéraire + Taxe sur l'électricité.
- **Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »** : DGF + Dotation Globale Décentralisée + autres dotations de l'Etat et du Département.
- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** : Revenus des immeubles...
- **Chapitre 76 « Produits financiers »** : Produits des prêts.
- **Chapitre 77 « Produits exceptionnels »** : Régularisation des mandats sur les exercices antérieurs + indemnisations suite à un sinistre + redevances occupation des sols (EDF + France télécom).
- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert de section entre sections »** : Travaux en régie

Le montant total des recettes du Compte administratif de 2022, en section de fonctionnement s'établit à **538 939.83 €**.

3.1.7 L'évolution des recettes sur la période analysée



3.2 Les charges de gestion

Les charges de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018/2022	Variation 2020/2022
011 - Charges à caractère général	120 853.75 €	112 419.53 €	127 509.51 €	121 376.02 €	142 659.52 €	18.04%	11.88%
Evolution	-13.39%	-6.98%	13.42%	-4.81%	17.54%	1.16%	8.72%
012 - Charges de personnel	201 484.75 €	204 520.35 €	212 664.61 €	212 374.78 €	218 567.66 €	8.48%	2.78%
Evolution	2.53%	1.51%	3.98%	-0.14%	2.92%	2.16%	2.25%
014 - atténuation de produits	8 595.00 €	7 774.00 €	9 278.00 €	9 181.00 €	8 013.00 €	-6.77%	-13.63%
Evolution	-3.97%	-9.55%	19.35%	-1.05%	-12.72%	-1.59%	1.86%
65 - Autres charges de gestion courante	84 373.43 €	89 616.20 €	92 714.70 €	99 072.41 €	84 965.75 €	-8.36%	-8.36%
Evolution	4.66%	6.21%	3.46%	6.86%	-14.24%	1.39%	-1.31%
Charges de gestion	415 306.93 €	414 330.08 €	442 166.82 €	442 004.21 €	454 205.93 €	9.37%	2.72%
Evolution	-2.42%	-0.24%	6.72%	-0.04%	1.01%	1.01%	3.34%
66 - Charges financières	4 972.49 €	3 746.33 €	2 456.96 €	1 100.99 €	562.09 €	-88.70%	-77.12%
Evolution	-19.00%	-24.66%	-34.42%	-55.19%	-33.32%	-33.32%	-44.80%
67 - Charges exceptionnelles	7 562.00 €	1 943.66 €	81.38 €	187.15 €	0.00 €	-100.00%	-100.00%
Evolution	175.88%	-74.30%	-95.81%	129.97%	33.94%	33.94%	17.08%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 021.00 €	#DIV/0!	#DIV/0!
Evolution	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Charges réelles de Fonctionnement	427 841.42 €	420 020.07 €	444 705.16 €	443 292.35 €	472 789.02 €	10.51%	6.32%
Evolution	-91.93%	377.74%	19.73%	1.38%	4.65%	62.31%	8.59%
Charges de Fonctionnement	429 737.42 €	429 078.07 €	455 550.42 €	454 287.61 €	484 295.28 €	12.70%	6.31%
Evolution	-6.17%	-0.15%	6.17%	-0.28%	6.61%	1.24%	4.17%

Les charges de gestion évoluent sur la période (+ 9.37 % au total, + 1.01 % en variation annuelle moyenne) malgré une tendance à la hausse sur le dernier exercice, notamment des charges à caractère général de 18.04 % de 2018 à 2022.

En 2022, les deux principaux postes de dépenses sont les charges de personnel (48 % des charges totales) et les charges à caractère général (31%). Les autres charges (subventions et autres charges de gestion) représentent environ 21 % des charges totales.

3.2.1 Les charges de personnel

Les dépenses du personnel ont évolué de 8.48% sur la période, avec une variation moyenne annuelle de 2.16% de 2018 à 2022 et de 2.25% de 2020 à 2022.

En 2020, les charges de personnel augmentent de + 3.98%, elles sont dues à l'attribution exceptionnelles de la prime COVID, et de l'augmentation des cotisations sociales de + 5.50% par rapport en 2021.

3.2.2 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général constituent le second poste des charges de gestion. Elles passent de 121 k€ en 2018 à 143 k€ en 2022, soit une augmentation de 18 % sur la période :

Dépenses	2018	2019	Evol. 2018-2019	2020	Evol. 2019-2020	2021	Evol. 2020-2021	2022	Evol. 2021-2022	Variation 2018-2022	Variation Moyenne	Moyenne 2018-2022
6042 Achats presta* services	6 120.00 €	4 080.00 €	-33%	4 590.00 €	13%	3 066.00 €	-33%	5 100.00 €	66%	-17%	3%	4 591.20 €
<i>Sous total compte 6061 : Eau-Electricité</i>	<i>16 584.56 €</i>	<i>10 126.55 €</i>	<i>-39%</i>	<i>14 145.36 €</i>	<i>40%</i>	<i>13 163.32 €</i>	<i>-7%</i>	<i>24 124.96 €</i>	<i>83%</i>	<i>45%</i>	<i>19%</i>	<i>15 628.95 €</i>
<i>Sous total compte 6062 : Carburants/combustibles</i>	<i>8 682.27 €</i>	<i>6 116.02 €</i>	<i>-30%</i>	<i>6 470.22 €</i>	<i>6%</i>	<i>6 427.72 €</i>	<i>-1%</i>	<i>7 001.21 €</i>	<i>9%</i>	<i>-19%</i>	<i>-4%</i>	<i>6 939.49 €</i>
<i>Sous total compte 6063 : Fourn. d'ent. et petit équip/voirie/vêt. Travail</i>	<i>4 699.26 €</i>	<i>6 718.00 €</i>	<i>43%</i>	<i>10 008.13 €</i>	<i>49%</i>	<i>10 500.44 €</i>	<i>5%</i>	<i>7 406.14 €</i>	<i>-29%</i>	<i>58%</i>	<i>17%</i>	<i>7 866.39 €</i>
6064 Fournitures administratives	1 746.72 €	923.23 €	-47%	1 426.70 €	55%	1 442.30 €	1%	1 873.05 €	30%	7%	10%	1 482.40 €
6065 Livres, disques, cassettes	237.60 €	311.45 €	31%	323.74 €	4%	165.85 €	-49%	459.28 €	177%	93%	41%	299.58 €
6068 Autres matières et fournitures	7 242.77 €	7 814.48 €	8%	5 089.43 €	-35%	1 599.65 €	-69%	2 430.85 €	52%	-66%	-11%	4 835.44 €
611 Contrats prestations services	421.80 €	210.00 €	-50%	2 655.60 €	1165%	5 068.96 €	91%	2 157.95 €	-57%	412%	287%	2 102.86 €
<i>Sous total compte 613 : Locations immo/mob</i>	<i>14 340.85 €</i>	<i>14 962.09 €</i>	<i>4%</i>	<i>13 497.18 €</i>	<i>-10%</i>	<i>16 830.87 €</i>	<i>25%</i>	<i>16 395.11 €</i>	<i>-3%</i>	<i>14%</i>	<i>4%</i>	<i>15 205.22 €</i>
61522 Entretien de bâtiments	997.92 €	1 354.90 €	36%	3 507.41 €	159%	1 431.03 €	-59%	6 229.50 €	335%	524%	118%	2 704.15 €
61523 Entretien de voies et réseaux	840.00 €	1 080.00 €	29%	840.00 €	-22%	840.00 €	0%	940.00 €	12%	12%	5%	908.00 €
615232 Réseaux	264.00 €	-	-	145.20 €	-45%	176.00 €	21%	1 410.36 €	701%	-	226%	498.89 €
61551 Entretien matériel roulant	580.28 €	1 529.10 €	164%	4 404.83 €	188%	1 067.40 €	-76%	1 682.20 €	58%	190%	83%	1 852.76 €
61558 Entretien autres biens mobiliers	54.00 €	30.00 €	-44%	8.00 €	-73%	-	-100%	2 216.00 €	-	4004%	-73%	577.00 €
6156 Maintenance	11 479.18 €	10 315.80 €	-10%	11 923.74 €	16%	11 715.05 €	-2%	13 326.00 €	14%	16%	4%	11 751.95 €
616 Primes d'assurances	8 104.95 €	8 571.21 €	6%	8 725.68 €	2%	6 789.44 €	-22%	7 257.96 €	7%	-10%	-2%	7 889.85 €
6168 Autres assurances	11 661.12 €	12 061.96 €	3%	13 087.08 €	8%	13 425.84 €	3%	13 754.50 €	2%	18%	4%	12 798.10 €
<i>Sous total compte 618 : Divers/docs/autres</i>	<i>1 177.59 €</i>	<i>1 957.72 €</i>	<i>66%</i>	<i>2 418.12 €</i>	<i>24%</i>	<i>2 157.86 €</i>	<i>-11%</i>	<i>3 121.31 €</i>	<i>45%</i>	<i>165%</i>	<i>31%</i>	<i>2 166.52 €</i>
<i>Sous total compte 622 : honoraires</i>	<i>1 080.00 €</i>	<i>720.00 €</i>	<i>-33%</i>	<i>2 454.73 €</i>	<i>241%</i>	<i>3 140.64 €</i>	<i>28%</i>	<i>4 220.00 €</i>	<i>34%</i>	<i>291%</i>	<i>67%</i>	<i>2 323.07 €</i>
<i>Sous total compte 623 : annonces/fêtes/cérémonies/publications</i>	<i>813.00 €</i>	<i>1 060.00 €</i>	<i>30%</i>	<i>- €</i>	<i>-100%</i>	<i>1 685.60 €</i>	<i>-</i>	<i>996.33 €</i>	<i>-41%</i>	<i>23%</i>	<i>-37%</i>	<i>910.99 €</i>
<i>Sous total compte 625 : Déplacements/missions/réceptions</i>	<i>4 301.49 €</i>	<i>4 661.59 €</i>	<i>8%</i>	<i>4 027.90 €</i>	<i>-14%</i>	<i>3 070.83 €</i>	<i>-24%</i>	<i>3 277.37 €</i>	<i>7%</i>	<i>-24%</i>	<i>-6%</i>	<i>3 867.84 €</i>
<i>Sous total compte 626 : Affranchissement/télécommunication</i>	<i>5 645.54 €</i>	<i>5 614.53 €</i>	<i>-1%</i>	<i>5 971.55 €</i>	<i>6%</i>	<i>5 166.74 €</i>	<i>-13%</i>	<i>4 979.04 €</i>	<i>-4%</i>	<i>-12%</i>	<i>-3%</i>	<i>5 475.48 €</i>
627 Services bancaires et assimilés	5.00 €	-	-100%	-	-	-	-	-	-	-100%	-100%	5.00 €
6281 Concours divers (cotisations)	4 008.85 €	1 761.90 €	-56%	1 612.91 €	-8%	1 814.48 €	12%	1 088.39 €	-40%	-73%	-23%	2 057.31 €
6288 Autres services	-	-	-	-	-	50.00 €	-	-	-100%	-	-100%	25.00 €
63512 Taxes foncières	10 029.00 €	10 175.00 €	1%	10 176.00 €	0%	10 580.00 €	4%	11 212.00 €	6%	12%	3%	10 434.40 €
Total Chapitre 011 Charges à caract. générales	120 853.75 €	112 419.53 €	-7%	127 509.51 €	13%	121 376.02 €	-5%	142 659.52 €	18%	18%	5%	124 963.67 €

Elles augmentent ensuite de + 5 % par an en moyenne.

La variation de 1.2% sur les achats et charges externes recommandé par la Commission des finances dans son rapport définitif du 23 mai 2020, n'a pas atteint son objectif en 2020 (+13%) et en 2022 (+18%).

Sur la période analysée, les principaux postes qui ont dépassés les 60% de variation concernent :

Compte	Libellé	Cause principale	Variation %
6065	Livres	Acquisition des livres pour la bibliothèque Moyenne d'acquisition de livres sur la période : 15 livre/an En 2019 : 14 livres ; En 2020 : 17 livres ; En 2022 : 23 livres.	93%
611	Contrats prestations de service	En 2020 : CDG paye rappel 2018/2019 : 805.60 € + I.A.E. : 1 850 € En 2021 : SACPA : 907.85 (2021) + 575.11 (2020) = 1 482.96 € + R.G.P.D. : 420 € + Vérification PI : 982.80 €	412%
61522	Entretien de bâtiments	En 2020 : Interventions sur les logements : - Cerdagnelec : 685.50 € (antenne + ventilation) - Fourrier : 321.18 € (fuite gîte 3) Interventions sur le bistrot : - AMS : 655.98 € (remplacement détecteur incendie bistrot) Interventions sur l'Eglise/Centre équestre : - Construcciones Rueda : 1 235.75 € (rampe Eglise/Porte centre équestre) - Cerdagnelec : 197.40 € (arrosage église). Intervention sur le polysports : - Sté ARNAUD : 411.60 € (soudure) En 2022 : Interventions sur le bistrot : - Europe Multiservice : 350 € (remplacement chapeau aspirateur)	524%

		- La Pyrénéenne : 768.32 € (nettoyage de la hotte) Interventions sur le Cimetière : - Sté AGRI CERDAGNE : 445.20 € (portail) Interventions sur les logements + bâtiments communaux : - FOURRIER : 2 889.70 € (chaudière gîte 2) - Cerdagnelec : 1 360.26 € (antenne + installation de prises, dépannage...)	
61524	Entretien bois et forêt	En 2022 : CASSUS d'un montant de 1 120.30 € (révision des clôtures entre DORRES et UR)	Non budgété
61551	Entretien de matériel roulant	En 2020 : - Sté ARNAUD : 1 800.36 € (2 démarreurs : camion et tracteur) - Sté ARNAUD : 1 308 € (réparation lame chasse-neige) - Et COLOMER : 663.49 € (vitre tracteur) - Et MONIN : 411.98 € (camion)	190%
61558	Entretien autres biens mobiliers	En 2022 : Paysage synthèse : 2 059.20 € (corde terrains) de jeux	4004%
618	Frais divers	En 2020 : - Pharmacie la Gare/Carrefour : 150.30 € (effet covid par l'acquisition de masques et de gels) - Roussillon Guêpes : 200 € (interventions sur les frelons) En 2022 : - Universel Pen : 257.99 € (publicité Commune Ur blocs notes + stylos) - Neiges catalanes + tiers : 200 € (100 € de forfaits + 100 € de frais extra-scolaires) - Edition Dalloz : 69.01 € (Code électoral) - Panneau Pocket : 390 €	165%
622	Honoraires	En 2020 : - SCP Cassan : 654.73 € (constat centre équestre + affaire locataire) En 2021 : - SCP Cassan : 1 340.64 € (état des lieux sortant centre équestre + affaire locataires) En 2022 : - SCP Cassan : 1 700 € (état des lieux entrant centre équestre + état des lieux et inventaires les pénates + affaire locataires) - SCP Calvet G : 720 € (tribunaux : affaires locataires)	291%

Les postes principaux en dépassement sont les suivants sur le BP 2022 (échantillon sur les dépassements à plus de 500 € et imprévus) :

Dépassement de crédits			
Compte	Libellé	Cause principale	€
6061	Eau/Electricité	Dépassement électricité <i>dont notamment T.C.F.E.</i>	8 574.96
6156	Maintenance	Dépassement des crédits : <i>dont vérification SOCOTEC/AMS/AFPI :</i>	2 626.00

		1 832.24 € (vérification sécurité à l'ouverture) dont autres dépassements de 793.76 € principalement les copies.	
618	Divers services extérieurs	Dépassement des crédits : dont 1 participation extrascolaire de 50 € dont Universal Pen de 257.99 € dont Panneau Pocket de 390 €	621.31

Recommandation n°04 : Limiter les dépenses non budgétées notamment au chapitre 011.

3.2.3 Les charges financières

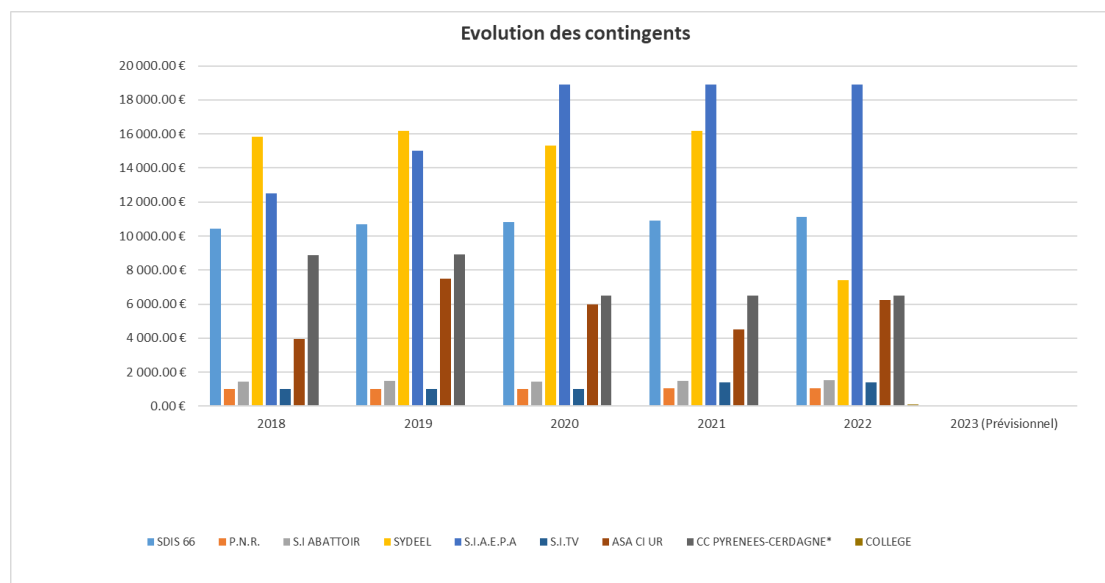
Les charges financières ont baissé de plus de près de 89% sur la période en raison de son désendettement. En 2022, la commune a honoré la totalité de sa dette.

3.2.4 Les autres charges de gestion courante

Dépenses	2018	2019	Evol. 2018-2019	2020	Evol. 2019-2020	2021	Evol. 2020-2021	2022	Evol. 2021-2022	Variation 2018-2022	Variation Moyenne	Moyenne 2018-2022
6521 Déficit budget annexe	11 000.00 €	11 000.00 €	0%	10 510.10 €	-4%	22 285.44 €	-100%	21 176.23 €	-5%	-100%	-35%	10 836.70 €
6531 Indemnités des élus	12 133.80 €	12 192.24 €	0%	18 248.15 €	50%			4 642.08 €	-	75%	17%	17 207.17 €
65313 Cotisations de retraite (élus)								2 202.96 €	-	-	-	4 642.08 €
65314 Cotisations sécurité sociale (élus)								262.26 €	-	-	-	2 202.96 €
653171 Formations élus									-	-	-	262.26 €
6532 Frais de missions élus	1 474.86 €	- €	-100%		-		-		-	-100%	-100%	737.43 €
654 Perte sur créances irrécouvrables			-		-	13 257.41 €	-		-100%	-	-100%	13 257.41 €
6553 Service d'incendie	10 437.35 €	10 677.41 €	2%	10 826.89 €	1%	10 902.68 €	1%	11 131.64 €	2%	7%	2%	10 795.19 €
6554 Contribution organ. regroup.	44 677.42 €	50 945.01 €	14%	50 226.39 €	-1%	50 075.44 €	0%	43 048.85 €	-14%	-4%	0%	47 794.62 €
65738 Subventions fonct éts publics			-		-		-	100.00 €	-	-	-	100.00 €
658 Charges diverses de gestion courante		1.54 €	-	3.17 €	106%	1.44 €	-55%	1.73 €	20%	-	24%	1.97 €
6574 Subv.fonct. Des associations	4 650.00 €	4 800.00 €	3%	2 900.00 €	-40%	2 550.00 €	-12%	2 400.00 €	-6%	-48%	-14%	3 460.00 €
Total Chapitre 65 Autres charges de gest cour.	84 373.43 €	89 616.20 €	6%	92 714.70 €	3%	99 072.41 €	7%	84 965.75 €	-14%	1%	1%	90 148.50 €

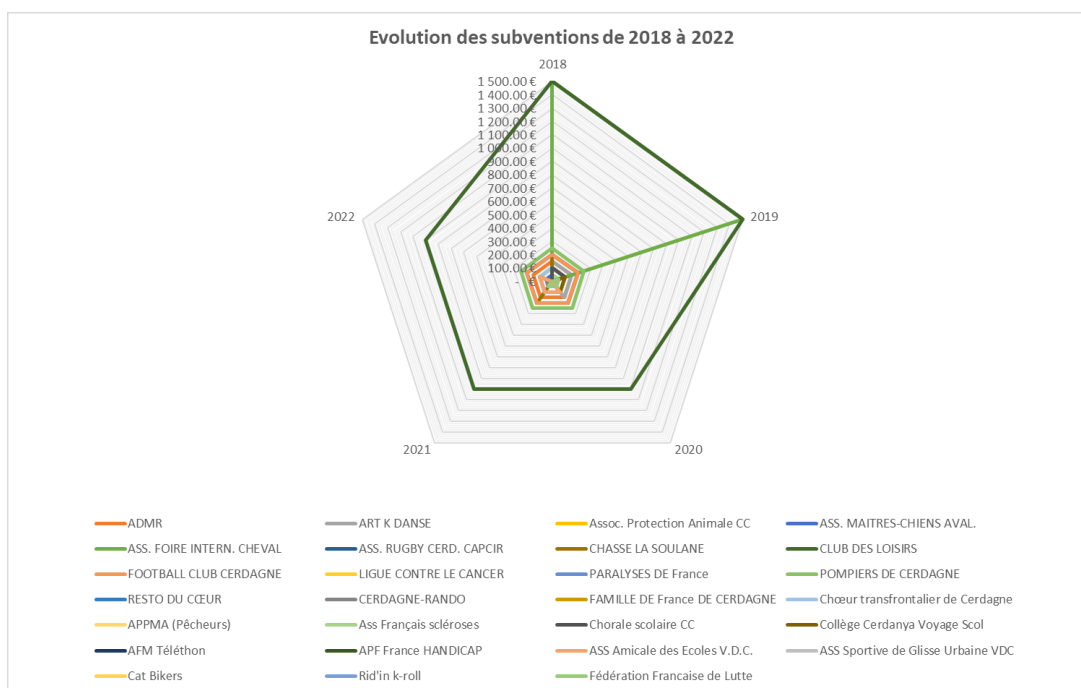
Les autres charges de gestion sont composées principalement des contributions aux organismes, des indemnités aux élus et de façon résiduelle des autres contingents. Elles sont stables entre 2018 et 2022. Les deux pics en 2020 (93 k€) et 2021 (99 k€) sont ainsi liés aux indemnités des élus par le renouvellement du mandat comptant 3 adjoints au lieu de 2 en 2019 et la valorisation des indemnités en 2021. Sur cet exercice et ce, malgré l'épuration du déficit du budget annexe, il est à constater la perte sur créances irrécouvrables concernant les locations du parc communal.

En 2022, le changement de nomenclature comptable introduit trois postes de charges supplémentaires sur ce chapitre dès lors comptabiliser sur les dépenses du personnel.

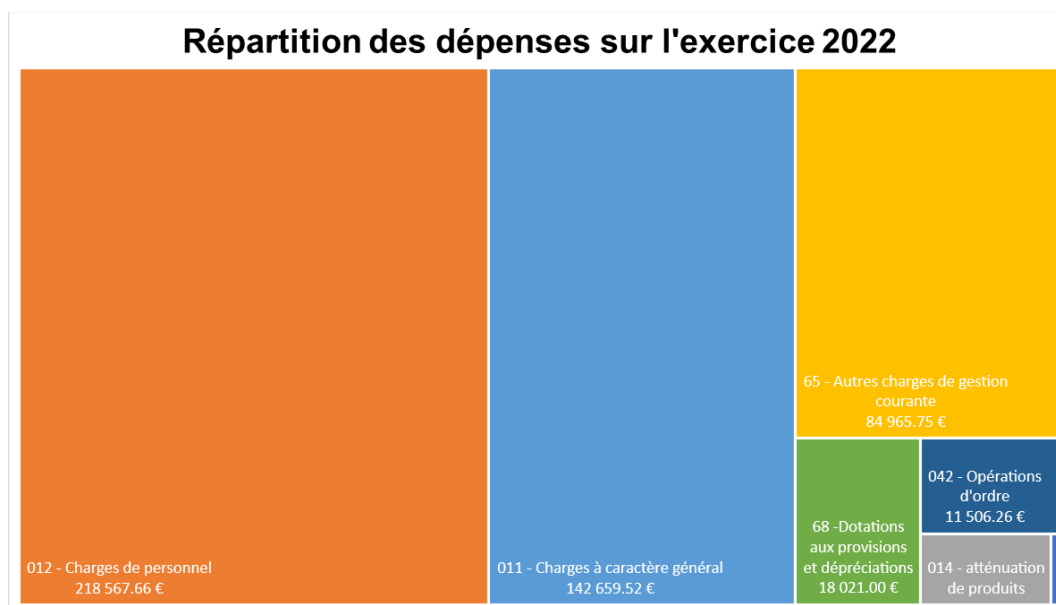


3.2.4.1 Les subventions

Les subventions au bénéfice des personnes de droit privé constituent 96 % de l'ensemble et enregistrent une baisse relative (- 2 150 € entre 2022 et 2018). Les subventions aux établissements publics rattachés qui représentent 4 % de l'ensemble. Ces diminutions contribuent à la maîtrise des charges courantes.



3.2.5 La répartition des dépenses

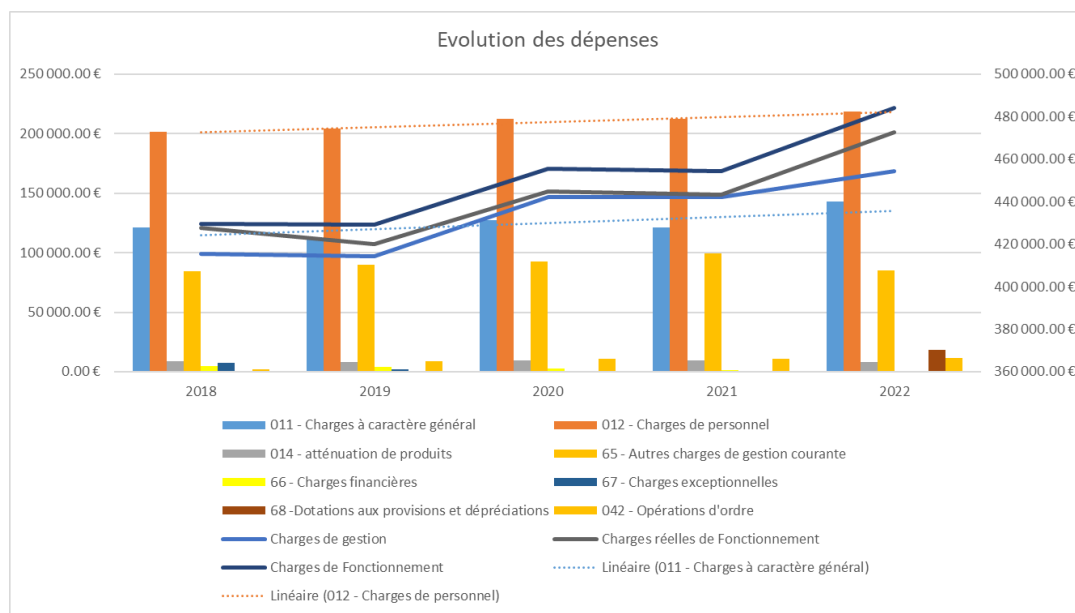


- **Chapitre 011 « Charges à caractère Générale »** : Charges de fonctionnement courantes. Regroupement des comptes 60 sauf 6031, 61, 62 sauf 621, 635 et 637.
- **Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »** : Salaires + charges sociales. Regroupement des comptes 621, 631, 633 et 64.
- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** : Indemnités des élus (Maire et Adjoints) + frais des élus + Contributions aux collectivités + Subvention de fonctionnement aux associations.
- **Chapitre 66 « Charges financières »** : Intérêts des emprunts + frais de paiement à l'étranger.

• **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert de section entre sections » : Travaux en régie**

Le montant total des dépenses du Compte administratif de l'exercice 2022, en section de fonctionnement s'établit à **484 295.28 €**.

3.2.6 L'évolution des dépenses sur la période analysée



3.3 La capacité d'autofinancement

Une capacité d'autofinancement (C.A.F.) limitée

L'exercice 2020, l'excédent brut de fonctionnement (E.B.F.) exceptionnel au regard de la crise sanitaire, est marqué par une diminution importante de ce ratio qui s'est établi à 51 k€, soit 136 €/ habitant, légèrement en deçà de la moyenne de la strate (174 €/hbt).

En 2021, l'E.B.F. de la commune était de 67 k€, soit 180 € par habitant, quasiment identique à la moyenne de la strate (soit 172 €/hbt).

La capacité d'autofinancement brute évolue de façon similaire mais se dégrade à compter de 2020 pour se stabiliser en 2021 et 2022.

En 2020, la C.A.F. brute représentait 166 € par habitant contre 167 € pour la moyenne de la strate. À 12.58 % des produits de gestion, elle était en deçà du ratio prudentiel de 15 %⁴.

En 2022, elle retrouve un niveau comparable, qui laisse peu de marges à la commune mais peut constituer un motif d'alerte, notamment au regard de son évolution sur la période sous revue (+ 9.12% en variation annuelle moyenne).

Recommandation n°05 : Relever le niveau de la CAF afin qu'elle puisse financer de façon pérenne les dépenses d'investissement et couvrir dans un futur le capital des emprunts.

⁴ Dans la mesure où il est communément admis que la C.A.F. Brute doit être au moins égal à 15% pour assurer dans des conditions économiquement satisfaisantes le financement des dépenses d'équipement, la situation financière de la commune, certes erratique à ce niveau, est caractérisée par la suffisance minimale de sa capacité d'autofinancement brute.

La Capacité d'autofinancement

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018/2022	Variation 2020/2022
E.B.F.	97 787.96 €	95 104.03 €	50 938.48 €	67 587.97 €	82 849.84 €	-15.28%	62.65%
Evolution	70.98%	-2.74%	-46.44%	32.69%	22.58%	15.41%	2.94%
en % des produits de gestion	19.09%	18.70%	10.33%	13.26%	15.43%	15.36%	13.01%
C.A.F.	86 557.35 €	90 089.16 €	62 014.46 €	69 554.73 €	66 150.81 €	-23.58%	6.67%
Evolution	65.43%	4.08%	-31.16%	12.16%	-4.89%	9.12%	-7.97%
en % des produits de gestion	16.90%	17.71%	12.58%	13.65%	12.32%	14.63%	12.85%
C.A.F. NETTE	62 333.00 €	64 638.57 €	35 274.50 €	57 022.01 €	53 079.13 €	-14.85%	50.47%
Evolution	113.00%	3.70%	-45.43%	61.65%	-6.91%	25.20%	3.10%
en % des produits de gestion	12.17%	12.71%	7.15%	11.19%	9.88%	10.62%	9.41%

En 2020, la C.A.F. nette couvre l'équivalent de 26 jours de recettes non exceptionnelles de fonctionnement, contre 36 en 2022.

Equivalence de la CAF nette en jours de recettes non exceptionnelles de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018/2022	Variation 2020/2022
Capacité d'autofinancement nette (1)	62 333.00 €	64 638.57 €	35 274.50 €	57 022.01 €	53 079.13 €	-14.85%	50.47%
Recettes non exceptionnelles de fonctionnement (2) *	512 307.89 €	508 635.11 €	493 105.30 €	509 592.18 €	537 055.77 €	4.83%	8.91%
Durée conventionnelle de l'exercice (3)	365	365	365	365	365		
Jours de produits couverts : d = (1/2)*3	44	46	26	41	36	-18.77%	38.16%

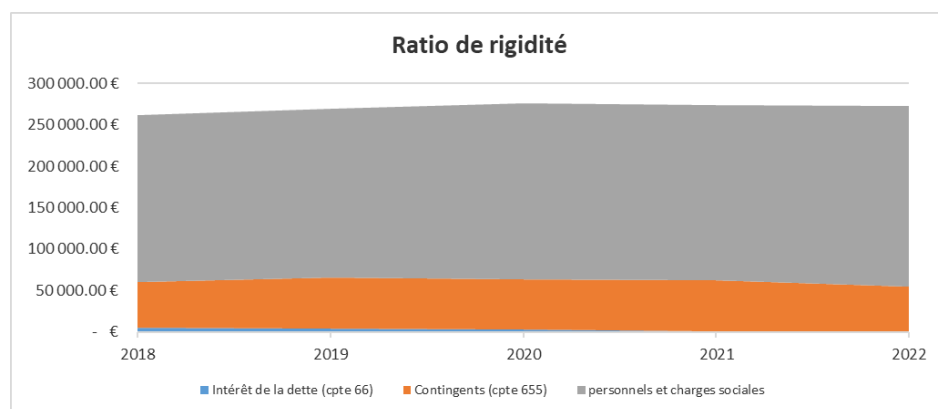
* Produits de gestion = recettes non exceptionnelles

3.4 Ratio de rigidité des charges structurelles

Le ration de rigidité des charges

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018/2022	Variation 2020/2022
Intérêt de la dette (cpt 66)	4 972.49 €	3 746.33 €	2 456.96 €	1 100.99 €	562.09 €	-88.70%	-77.12%
Contingents (cpt 655)	55 114.77 €	61 622.42 €	61 053.28 €	60 978.12 €	54 180.49 €	-1.70%	-11.26%
personnels et charges sociales	201 484.75 €	204 520.35 €	212 664.61 €	212 374.78 €	218 567.66 €	8.48%	2.78%
Ratio de rigidité des charges structurelles	50.85%	52.91%	55.48%	53.52%	50.71%	-0.27%	-8.59%
Elles représentent en produit de fonctionnement	1/2	1/2	5/9	1/2	1/2	-0.27%	-8.59%

Les charges incompressibles comprennent les charges de personnel, les contingents ainsi que les charges de la dette.



Le ratio de rigidité⁵ des charges structurelles définit le poids des charges incompressibles rapporté aux produits de fonctionnement et donc les marges de manœuvre dont dispose la commune dans sa gestion (réduction des charges).

Malgré l'effet ciseau entre la baisse des intérêts de la dette et l'augmentation des dépenses du personnel, le ratio est stable de 2018 à 2022 (-0.27%), et chute de 2020 à 2022 (-8.59%).

En 2022, la Commune consacre donc près de **49%** de ses produits de fonctionnement à la couverture de ses charges incompressibles.



⁵ Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 2 pour les communes de moins de 2000 habitants et s'il est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2000 et 5 000 habitants.

3.5 Le financement des investissements (Budget principal)

3.5.1 Les emplois

Les dépenses d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation (2018- 2022)/Moyenne	Variation (2020- 2022)/Moyenne
40 - Opérations d'ordre	20 652.90 €	21 315.84 €	23 172.43 €	13 524.25 €	13 763.49 €	-33%	-41%
<i>Evolution</i>	-35.89%	3.21%	8.71%	-41.64%	1.77%	-13%	-10%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	24 621.51 €		
<i>Evolution</i>	-100.00%						
16 - Emprunts et dettes assimilées	25 979.33 €	26 600.59 €	28 749.96 €	12 532.72 €	13 921.68 €	-46%	-52%
<i>Evolution</i>	9.12%	2.39%	8.08%	-56.41%	11.08%	-5%	-12%
20 - Immobilisations incorporelles	20 260.00 €	1 286.30 €	- €	- €	4 359.13 €	-78%	
<i>Evolution</i>		-93.65%	-100.00%			-97%	-100%
204 - Subventions d'équipement versées	25 114.70 €	21 561.06 €	- €	10 015.60 €	- €	-100%	
<i>Evolution</i>	563.90%	-14.15%	-100.00%		-100.00%	87%	-100%
21 - Immobilisations corporelles	88 295.43 €	70 541.89 €	117 787.64 €	84 179.91 €	154 071.29 €	74%	31%
<i>Evolution</i>	18.80%	-20.11%	66.98%	-28.53%	83.03%	24%	40%
23 - Travaux en cours	- €	- €	- €	- €	- €		
<i>Evolution</i>							
Dépenses d'équipement (cptes 20+ 204+ 21+ 23)	133 670.13 €	93 389.25 €	117 787.64 €	94 195.51 €	158 430.42 €	19%	35%
<i>Evolution</i>	62.95%	-30.13%	26.13%	-20.03%	68.19%	21%	25%
Total section Investissement	180 302.36 €	141 305.68 €	169 710.03 €	120 252.48 €	210 737.10 €	17%	24%
<i>Evolution</i>	30.60%	-21.63%	20.10%	-29.14%	75.25%	15%	22%

3.5.2 L'investissement communal : une politique structurée en Autorisations de Programmes (A.P.) et Crédits de Paiements (C.P.)

La gestion budgétaire des investissements en autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP)

Codifiée à l'article L. 2311-3 du CGCT, la pratique des AP/CP constitue un outil de pilotage pour planifier les investissements pluriannuels de la collectivité en lui permettant d'appréhender au mieux les financements à prévoir.

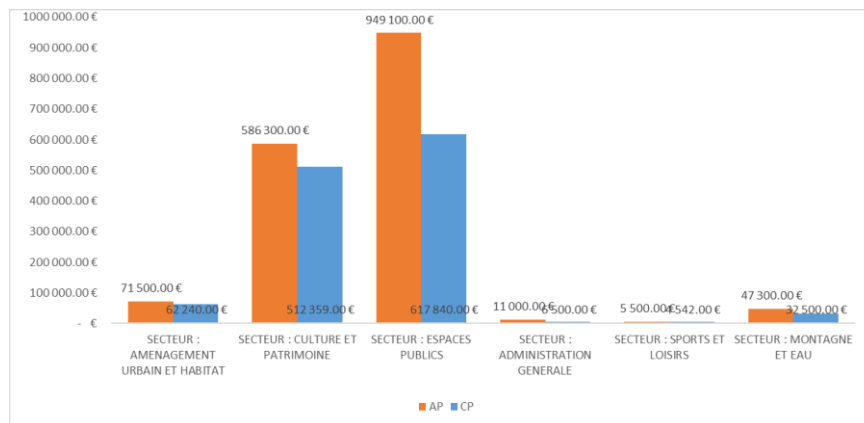
La création d'une autorisation de programme (AP) découle d'une décision de la collectivité de mettre en réserve un montant de crédit destiné à l'accomplissement d'une opération d'investissement identifiée et financièrement évaluée, dont la réalisation portera sur plusieurs exercices. Chaque AP correspond au montant global du projet et est déclinée annuellement par des crédits de paiement (CP) correspondant aux dépenses prévisionnelles à mandater sur les exercices à venir.

Les AP peuvent être révisées, au besoin. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

La gestion en AP/CP est un outil de prospective budgétaire très utile pour les projets se déroulant sur plusieurs exercices et d'une ampleur financière significative. Pour donner tout son sens à ce dispositif, un cadre spécifique et un suivi rigoureux des opérations sont nécessaires.

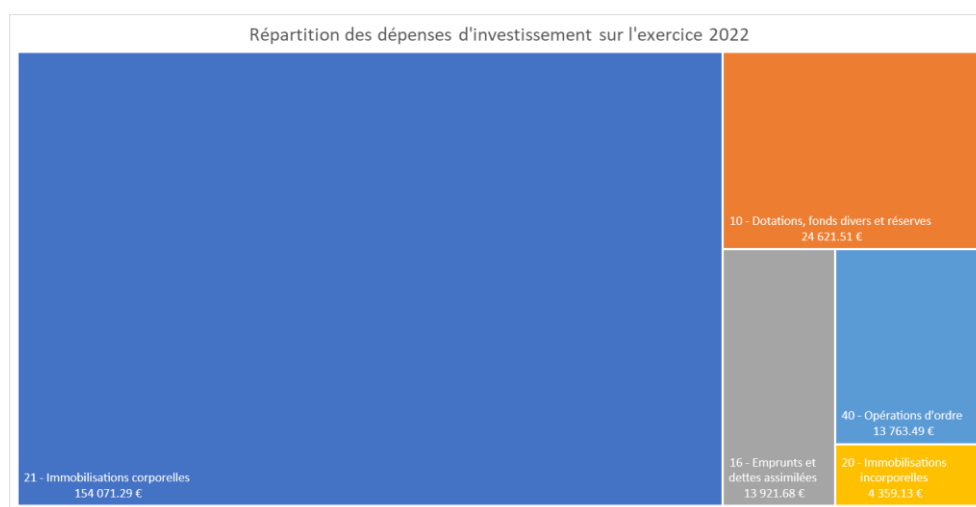
Depuis le passage à la M57, la commune a recouru à cette pratique via son Règlement Budgétaire et Financier.

Dès lors, un Plan d'Équipement Pluriannuel (P.E.P.) de 2020 à 2025 détermine le volume des Autorisations de Programmes à hauteur de 1.6 M€ (1.8M€ au maximum) de crédits.



Le P.E.P. 2020 à 2025 se décline en **06** secteurs, **08** A.P. et **14** opérations.

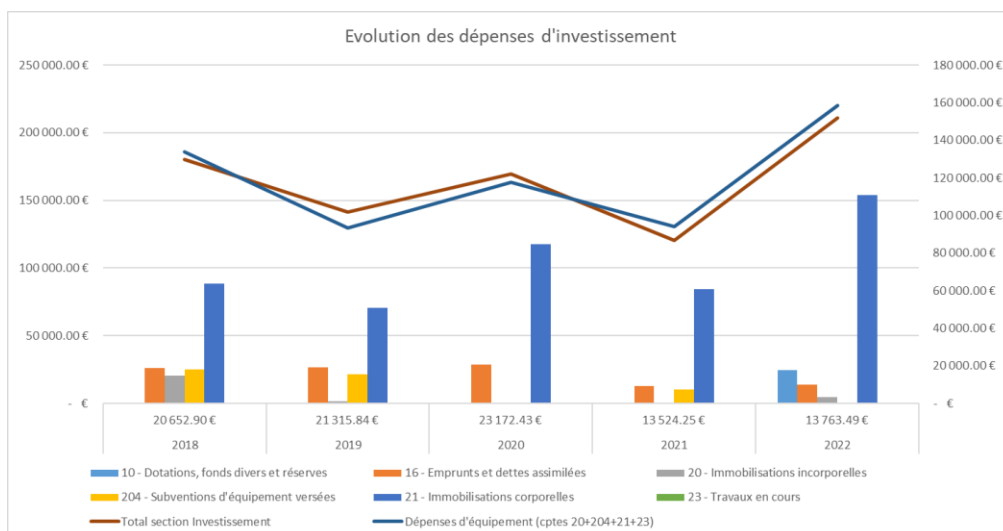
3.5.3 La répartition des dépenses sur l'exercice 2022



- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** : Capital d'emprunt + Remboursement des Cautions Locatives.
- **Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »** : Autofinancement concernant l'exercice de la compétence des organismes extérieurs.
- **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »** : Etudes.
- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : Réalisation des travaux communaux
- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours »** : Réalisation des travaux communaux
- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** : Travaux en régie et autres...

Le montant total des dépenses du Compte administratif de l'exercice 2022, en section d'investissement s'établit à **210 737.10 €**.

3.5.4 L'évolution des dépenses sur la période revue



3.5.5 Les ressources



- **Chapitre 10 « Dotations, fond divers et réserves »** : FCTVA + TA + Excédent de fonctionnement.
- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues »** : Subventions des entités publiques.
- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** : Emprunt + Caution Locative.
- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre budgétaire »** : Cession de terrains....

Le montant total des recettes du Compte administratif de l'exercice 2022, en section d'investissement s'établit à **220 306.63 €**.



Les recettes d'investissement

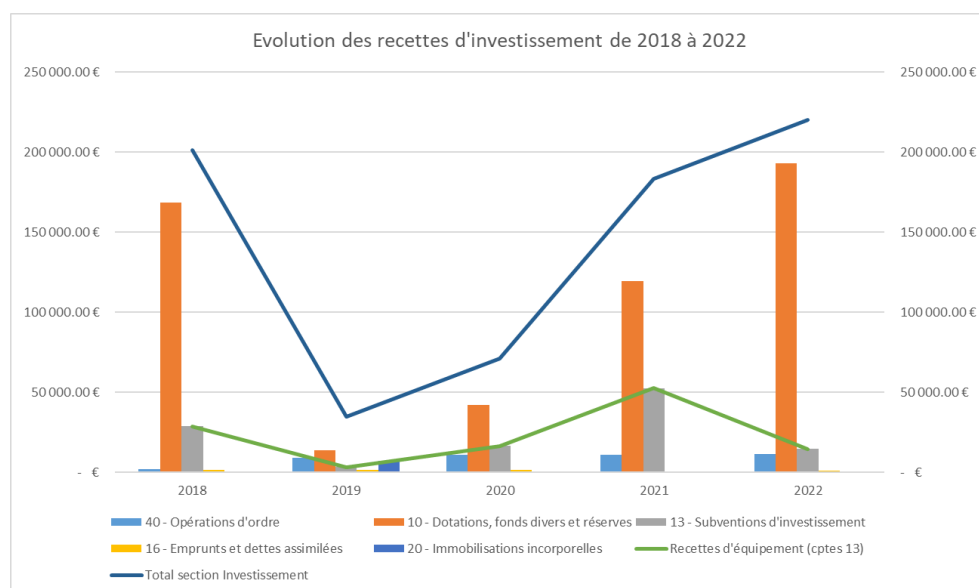
	2018	2019	2020	2021	2022	Variation (2018- 2022)/Moyenne	Variation (2020- 2022)/Moyenne
40 - Opérations d'ordre	1 896.00 €	9 058.00 €	10 845.26 €	10 995.26 €	11 506.26 €	507%	6%
<i>Evolution</i>	-91.93%	377.74%	19.73%	1.38%	4.65%	62%	9%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	168 756.09 €	13 956.05 €	42 338.65 €	119 286.62 €	192 887.96 €	14%	356%
<i>Evolution</i>	-28.15%	-91.73%	203.37%	181.74%	61.70%	65%	149%
13 - Subventions d'investissement	28 888.20 €	3 248.00 €	16 582.37 €	52 708.80 €	14 648.00 €	-49%	-12%
<i>Evolution</i>	284.93%	-88.76%	410.54%	217.86%	-72.21%	150%	185%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 680.00 €	1 630.00 €	1 460.00 €	450.00 €	1 160.00 €	-31%	-21%
<i>Evolution</i>	42.37%	-2.98%	-10.43%	-69.18%	157.78%	24%	26%
20 - Immobilisations incorporelles	- €	7 066.97 €	- €	- €	104.41 €		
<i>Evolution</i>						#DIV/0!	#DIV/0!
Recettes d'équipement (cptes 13)	28 888.20 €	3 248.00 €	16 582.37 €	52 708.80 €	14 648.00 €	-49%	-12%
<i>Evolution</i>	284.93%	-88.76%	410.54%	217.86%	-72.21%	150%	185%
Total section Investissement	201 220.29 €	34 959.02 €	71 226.28 €	183 440.68 €	220 306.63 €	9%	209%
<i>Evolution</i>	-24.65%	-82.63%	103.74%	157.55%	20.10%	35%	94%

Les recettes d'équipement, hors emprunt, diminuent de 2018 à 2022 de près de **49%** et de **12%** entre 2020 et 2022 et ce, malgré la recherche permanente des co-financements pour les projets d'investissement.

Selon les données statistiques, la moyenne des subventions obtenues de 2018 à 2021 représentait **68 €** par habitant contre **100 €** pour la moyenne de la strate.

En 2021, les subventions représentaient **140 €** par habitant contre **104 €** pour la moyenne de la strate.

En moyenne sur la période, elles représentent **58%** des recettes totales de la section d'investissement.



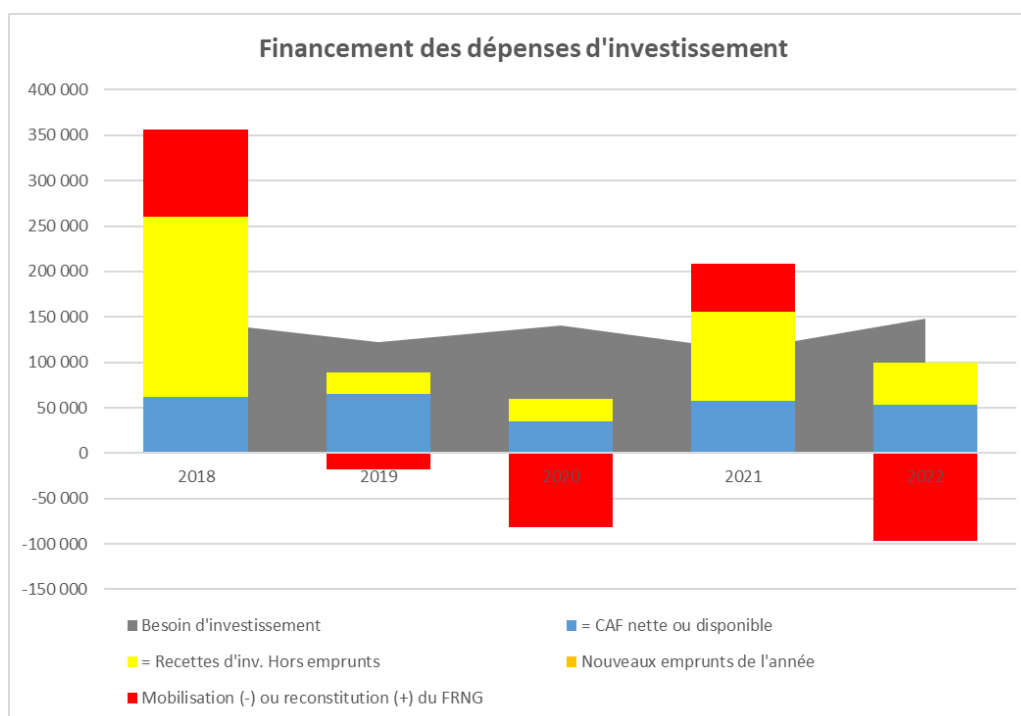
3.5.6 Le financement propre disponible

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement des dépenses d'équipement, des subventions d'investissement versées, des participations et investissements financiers. Elles apparaissent mal couvertes en 2019, 2020 et 2022 par le financement propre disponible (CAF nette + recettes d'investissement hors emprunt) :

Le financement des investissements

	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul période	Variation (2018-2022)
CAF Brute	86 557	90 089	62 014	69 555	66 151	374 366,51 €	-23,58%
- Annuité en capital de la dette	24 224	25 451	26 740	12 533	13 072	102 019,38 €	-46,04%
= CAF nette ou disponible	62 333	64 639	35 275	57 022	53 079	476 385,89 €	-14,85%
Taxe d'aménagement	159 770	2 315	7 959	29 702	25 043	224 789,75 €	-84,33%
+ FCTVA	8 986	11 641	0	15 735	7 250	43 612,10 €	-19,32%
+ Subventions d'investissements reçues	28 888	0	16 582	52 708	14 648	112 826,57 €	-49,29%
+ autres recettes réelles (hors 1068)	0	10 315	0	0	104	10 419,38 €	#DIV/0!
+ Produits des cessions	0	0	0	0	0	- €	#DIV/0!
= Recettes d'inv. Hors emprunts	197 644	24 271	24 541	98 145	47 046	391 648	-76,20%
= Financement propre disponible	259 977	88 910	59 816	155 167	100 125	868 033,69 €	-61,49%
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement (y c.t.vx en régie)	201%	95%	42%	159%	58%	137%	-71,10%
- Dépenses d'équipement (y c.t.vx en régie)	129 208	93 144	140 960	97 704	172 194	633 210,50 €	33,27%
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	25 115	21 561	0	10 016	0	56 691,36 €	-100,00%
+/- Variation autres dettes et cautionnements	-75	480	-550	450	-24 312	24 006,41 €	32358,62%
+ transfert de résultat	-9 045	7 580	0	5 960	0	4 494,37 €	-100,00%
= Dépenses d'investissement hors emprunts	145 203	122 765	140 410	114 130	147 882	670 390	1,85%
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	96 534	-17 736	-81 694	53 858	-96 380	158 620	-199,84%
Nouveaux emprunts de l'année	0	0	0	0	0	- €	
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du FRNG	96 534	-17 736	-81 694	53 858	-96 380	158 620	-199,84%

Comme en 2019 et 2020, la commune a dû prélever en 2022, 96 k€ sur son fonds de roulement afin de financer ses dépenses d'investissement, supérieures à ses ressources d'investissement.

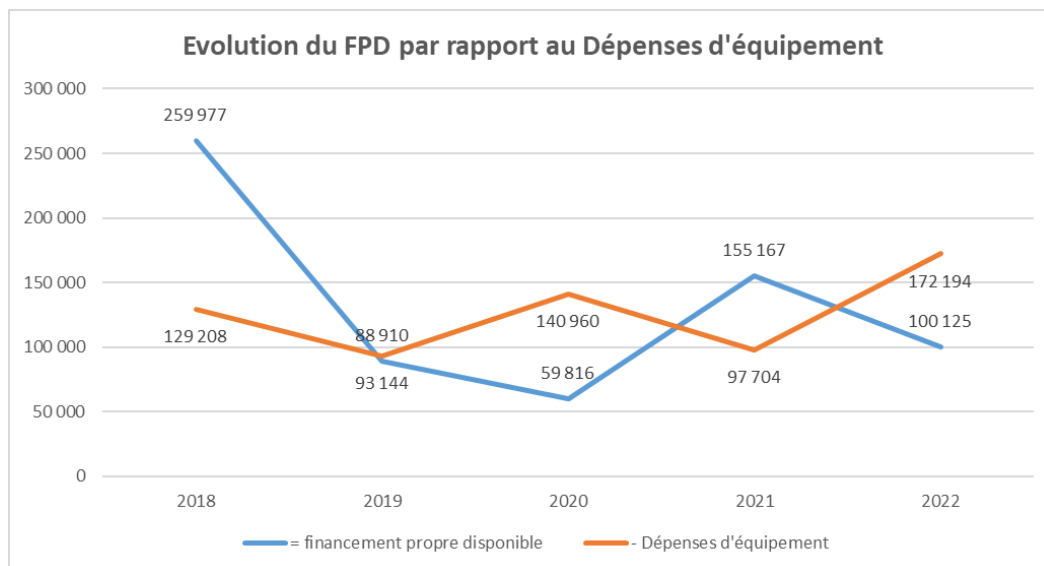


Le poids des dépenses d'équipement par habitant

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	154 323,03 €	114 705,09 €	132 023,75 €	107 719,76 €	172 193,91 €
Dépenses d'équipement en €/hab	417,00	310,00	353,00 €	286,00 €	465,00 €
Moyenne de la strate en €/hab	306,00	331,00	272,00 €	317,00 €	NC*

*NC : non connue sur 2023

Les dépenses d'équipement par habitant sont, en moyennes, supérieures à celle de la strate, hormis en 2019 et en 2021.



3.6 Situation bilancielle : fonds de roulement net global, besoin en fonds de roulement et trésorerie (Budget principal)

La mesure de l'équilibre financier d'une collectivité s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

La situation bilancielle

en €	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul période	Variation (2018-2022)
= financement propre disponible	259 977	88 910	59 816	155 167	100 125	868 034	-61.49%
- Dépenses d'équipement	129 208	93 144	140 960	97 704	172 194	633 211	33.27%
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	96 534	-17 736	-81 694	53 858	-96 380	158 620	-199.84%
Nouveaux emprunts de l'année	0	0	0	0	0	- €	#DIV/0!
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du FRNG	96 534	-17 736	-81 694	53 858	-96 380	158 620	-199.84%
Fonds de roulement net global au 31/12	588 983	571 247	489 552	543 410	447 030	2 640 221	-24.10%
- Besoin en fonds de roulement global	61 071	107 462	-16 036.48	110 795	-36 677	226 614	-160.06%
Prélèvement du fonds par le besoin	10%	19%	-3%	20%	-8%	9%	-179.13%
= Trésorerie nette	527 912	463 785	505 589	432 615	483 706	2 413 606	-8.37%
Trésorerie en jours de charges de gestion	464	409	417	357	389		
FRNG en jours de charges de gestion	518	503	404	449	359		

Le fonds de roulement net global (F.R.N.G.) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, subventions, emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le F.R.N.G. de la commune est passé de **589 k€** au 31 décembre 2018 à **447 k€** au 31 décembre 2022.

Il couvrirait **359** jours de charges courantes au 31 décembre 2022 contre **518** jours en 2018.

La doctrine des juridictions financières estime qu'un F.R.N.G. se situe à un bon niveau lorsqu'il est au-dessus de 60 jours de charges courantes.

Les indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul période	Variation (2018-2022)
Fond de roulement (A)	588 983	571 247	489 552	543 410	447 030	2 640 220.91 €	-24.10%
Décaissements (crédits c/515) (B)	724 445	587 043	1 144 638	958 325	824 364	4 238 815.05 €	13.79%
Durée de l'exercice ©	365	365	365	365	365		0.00%
Jours de décaissements couverts D=(A/B)*C	297	355	156	207	198		-33.30%
Equivalent en mois E=D/30	10	12	5	7	7		-33.30%

Le F.R.N.G. couvrirait en début de période l'équivalent de plus de **10** mois de décaissement contre **7** en 2022.

La trésorerie nette a diminué sur la période (-8%) pour atteindre **484 k€** en 2022. Son niveau s'est réduit à **44 K€** de 2018 à 2022. Elle couvrirait **389** jours de charges courantes au 31 décembre 2022 contre **464** jours en 2018.

3.7 Un endettement totalement assaini

Tous budgets consolidés, la dette est totalement assainie au 31 décembre 2022.



3.8 Les budgets annexes et l'analyse financière consolidée

Le risque financier d'une collectivité se mesurant sur l'ensemble de ses budgets.

3.8.1 Le budget annexe « lotissements et zone d'aménagement »

3.8.1.1 La section de fonctionnement

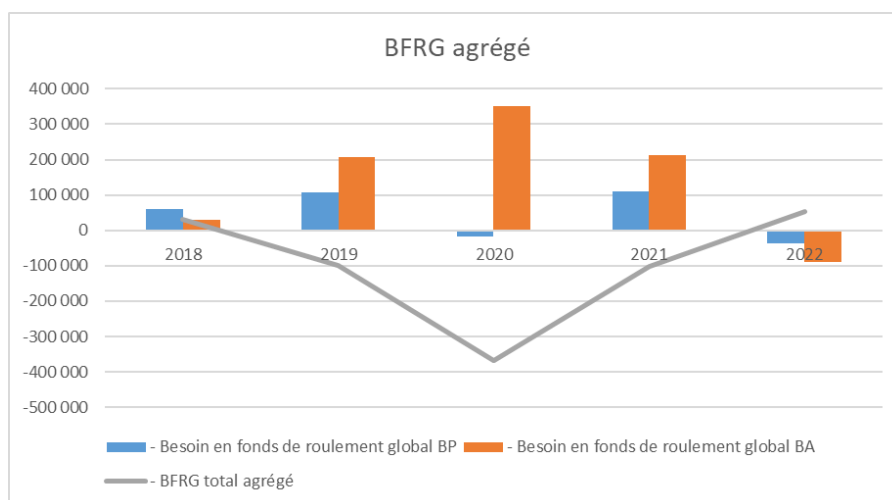
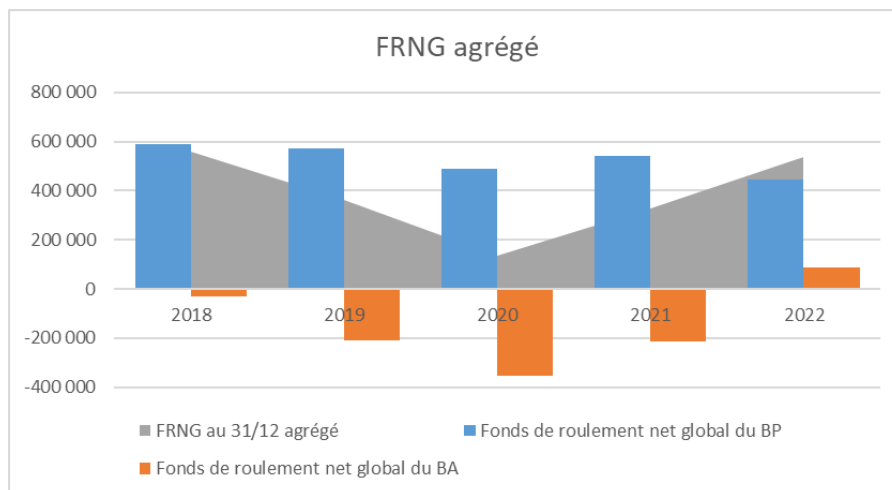
FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	Cumulé 2018/2022
011	2 850.00 €	189 790.57 €	359 751.29 €	103 776.75 €	2 333.33 €	658 501.94 €
65	0.00 €	0.00 €	0.28 €	0.00 €	0.00 €	0.28 €
66	0.00 €	0.00 €	886.53 €	2 419.50 €	973.49 €	4 279.52 €
68	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Stocks 042	4 700.93 €	152 991.63 €	388 618.12 €	329 051.08 €	78 834.62 €	954 196.38 €
Dépenses	7 550.93 €	342 782.20 €	749 256.22 €	435 247.33 €	82 141.44 €	1 616 978.12 €
013	- €	- €	18 571.45 €	- €	- €	18 571.45 €
70	- €	- €	187 222.50 €	244 595.00 €	270 432.50 €	702 250.00 €
74	- €	- €	- €	- €	36 347.85 €	36 347.85 €
75	11 000.00 €	11 000.29 €	10 510.10 €	0.10 €	- €	32 510.49 €
78	- €	- €	- €	- €	- €	0.00 €
Stocks 042	152 991.63 €	342 782.20 €	342 066.37 €	106 196.25 €	10 857.75 €	954 894.20 €
Recettes	163 991.63 €	353 782.49 €	558 370.42 €	350 791.35 €	317 638.10 €	1 744 573.99 €
						0.00 €
Résultats	156 440.70 €	11 000.29 €	- 190 885.80 €	- 84 455.98 €	235 496.66 €	127 595.87 €
Charges de gestion	2 850.00 €	189 790.57 €	359 751.57 €	103 776.75 €	2 333.33 €	658 502.22 €
Produits de gestion	11 000.00 €	11 000.29 €	216 304.05 €	244 595.10 €	306 780.35 €	789 679.79 €
EBF	8 150.00 €	-178 790.28 €	-143 447.52 €	140 818.35 €	304 447.02 €	131 177.57 €
CAF Brute	8 150.00 €	-178 790.28 €	-144 334.05 €	138 398.85 €	303 473.53 €	126 898.05 €

3.8.1.2 La section d'investissement

INVESTISSEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	Cumulé 2018/2022
Stocks 040	152 991.63 €	342 782.20 €	342 066.37 €	106 196.25 €	10 857.75 €	954 894.20 €
Dépenses	152 991.63 €	342 782.20 €	342 066.37 €	106 196.25 €	10 857.75 €	954 894.20 €
10	- €	123 930.60 €	11 000.29 €	- €	- €	134 930.89 €
Stocks 040	4 700.93 €	152 991.63 €	388 618.12 €	329 051.08 €	78 834.62 €	954 196.38 €
Recettes	4 700.93 €	276 922.23 €	399 618.41 €	329 051.08 €	78 834.62 €	1 089 127.27 €
Résultats	-148 290.70 €	- 65 859.97 €	57 552.04 €	222 854.83 €	67 976.87 €	134 233.07 €
Résultats F + I	8 150.00 €	- 54 859.68 €	- 133 333.76 €	138 398.85 €	303 473.53 €	261 828.94 €

3.8.2 La consolidation des agrégats de la situation bilantielle

	2018	2019	2020	2021	2022	Cumulé 2018/2022
Fonds de roulement net global du BP	588 983	571 247	489 552	543 410	447 030	2 640 220.91 €
Fonds de roulement net global du BA	-29 061	-207 851	-352 185	-213 787	89 688	-713 196.19 €
FRNG au 31/12 agrégé	559 922	363 395	137 367	329 623	536 718	1 927 024.72 €
Ratio FRNG du BA / FRNG BP	-4.93%	-36.39%	-71.94%	-39.34%	20.06%	-1.33 €
Part du FRNG du BA sur FRNG agrégé	-5.19%	-57.20%	-256.38%	-64.86%	16.71%	-3.67 €
- Besoin en fonds de roulement global BP	61 071	107 462	-16 036	110 795	-36 677	226 614.47 €
- Besoin en fonds de roulement global BA	29 061	207 851	352 185	213 787	-89 688	713 196.19 €
- BFRG total agrégé	32 010	-100 389	-368 222	-102 992	53 011	-486 581.72 €
Ratio BFRG du BA / BFRG BP	47.59%	193.42%	-2196.15%	192.96%	244.54%	-15.18 €
Part du BFRG du BA sur BFRG agrégé	90.79%	-207.05%	-95.64%	-207.58%	-169.19%	-5.89 €
Prélèvement du fonds par le besoin	6%	-28%	-268%	-31%	10%	-3.11 €
= Trésorerie nette	527 912	463 785	505 589	432 615	483 706	2 413 606.44 €
dont trésorerie active	527 912	463 785	255 589	298 815	483 706	2 029 806.44 €
dont trésorerie passive	0	0	250 000	133 800	0	383 800.00 €



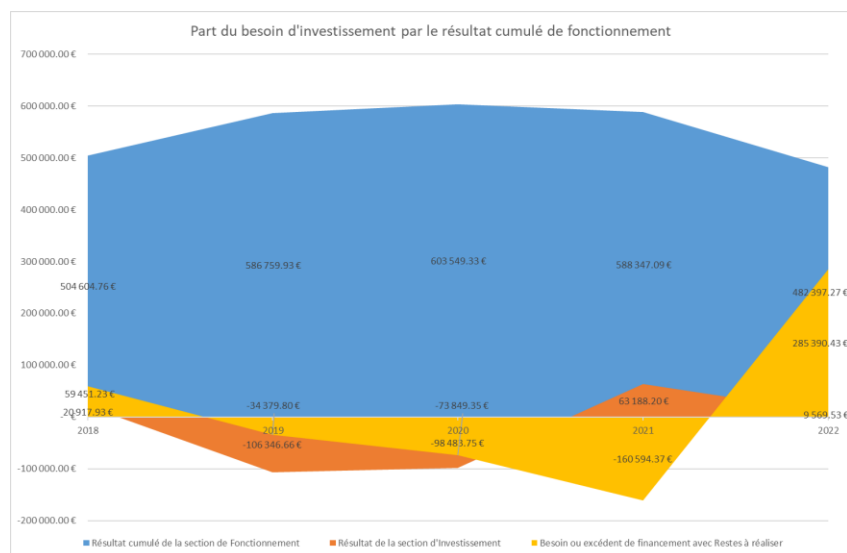
3.9 Les résultats d'exécution

Comme indiqué en page 66 du TOME 2 de l'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE, M.57 au § 4 :

« Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou en partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement. Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité : à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068), pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante : en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur sur la ligne codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068) ».

3.9.1 Les résultats du budget principal

Les résultats	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne / V : 2018/2022
Dépenses de Fonctionnement	429 737.42 €	429 078.07 €	455 550.42 €	454 287.61 €	484 295.28 €	450 589.76 €
Evolution	-6.17%	-0.15%	6.17%	-0.28%	6.61%	1.24%
Recettes de Fonctionnement	514 398.77 €	510 109.23 €	506 719.62 €	512 847.08 €	538 939.83 €	516 602.91 €
Evolution	1.13%	-0.83%	-0.66%	1.21%	5.09%	1.18%
Résultat de la section de Fonctionnement	84 661.35 €	81 031.16 €	51 169.20 €	58 559.47 €	54 644.55 €	66 013.15 €
Evolution	67.05%	-4.29%	-36.85%	14.44%	-6.69%	6.73%
Résultat cumulé de la section de Fonctionnement	504 604.76 €	586 759.93 €	603 549.33 €	588 347.09 €	482 397.27 €	553 131.68 €
Evolution	20.16%	16.28%	2.86%	-2.52%	-18.01%	3.76%
Dépenses d'Investissement	180 302.36 €	141 305.68 €	169 710.03 €	120 252.48 €	210 737.10 €	164 461.53 €
Evolution	30.60%	-21.63%	20.10%	-29.14%	75.25%	15.04%
Recettes d'Investissement	201 220.29 €	34 959.02 €	71 226.28 €	183 440.68 €	220 306.63 €	142 230.58 €
Evolution	-24.65%	-82.63%	103.74%	157.55%	20.10%	34.82%
Résultat de la section d'Investissement	20 917.93 €	-106 346.66 €	-98 483.75 €	63 188.20 €	9 569.53 €	-22 230.95 €
Evolution	-83.78%	-608.40%	-7.39%	-164.16%	-84.86%	-189.72%
Résultat de l'exercice	105 579.28 €	-25 315.50 €	-47 314.55 €	121 747.67 €	64 214.08 €	43 782.20 €
Evolution	-41.24%	-123.98%	86.90%	-357.32%	-47.26%	-96.58%
Transfert ou intégration de résultats FONCT	- €	1 124.01 €	-	87.64 €	-	562.01 €
Transfert ou intégration de résultats INVEST	- 9 045.11 €	6 455.49 €	-	5 872.34 €	-	1 294.81 €
Résultat de clôture de l'exercice hors RAR	588 982.65 €	572 370.66 €	489 552.30 €	543 410.60 €	447 030.31 €	528 269.30 €
Besoin ou excédent de financement Hors Reste à réaliser	84 377.89 €	- 15 513.28 €	- 113 997.03 €	- 44 936.49 €	- 35 366.96 €	- 25 087.17 €
Evolution	16.38%	-118.39%	634.84%	-60.58%	-21.30%	90.19%
Résultat des restes à réaliser	- 24 926.66 €	- 18 866.52 €	- 40 147.68 €	- 115 657.88 €	320 757.39 €	40 290.80 €
Besoin ou excédent de financement avec Restes à réaliser	59 451.23 €	- 34 379.80 €	- 73 849.35 €	- 160 594.37 €	285 390.43 €	15 203.63 €
Evolution	147.50%	-157.83%	114.80%	117.46%	-277.71%	-11.15%



3.9.1.1 Les affectations des résultats de l'exercice 2022 au BP 2023

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2022				
FONCTIONNEMENT		+	54 644.55 €	A
INVESTISSEMENT		+	9 569.53 €	B
RESTES A REALISER ANNEE 2022				
RECETTES		+	377 689.00 €	C
DEPENSES		-	56 931.61 €	D
Déficit RAR	2022	-	320 757.39 €	E=D-C
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2021				
FONCTIONNEMENT	2021	+	588 347.09 €	F
INVESTISSEMENT	2021	-	44 936.49 €	G
RESULTAT	2021	+	543 410.60 €	H=F+G
AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2023				
RESULTAT CUMULE ANNEE N-1 INVESTISSEMENT	(D001)	-	35 366.96 €	I=B+G+M
SOLDE DES RAR	2022	-	320 757.39 €	J=E
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	2022	+	160 594.37 €	K
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT FONCT	2022	+	- €	L
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT INVEST	2022	+	- €	M
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	2022	+	285 390.43 €	N=G+B+M+J
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2022	+	482 397.27 €	O= F-K+A+L
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 INV.	2023	+		P
REPORT EN FONCT. EXCEDENT ANTERIEUR R002	2023	+	482 397.27 €	Q

Budget Principal	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultat	Résultat des RAR	Résultat de clôture de l'exercice
Année	2021	2022	2022	2022	2022	2022
Investissement	- 44 936.49 €		9 569.53 €	- €	320 757.39 €	285 390.43 €
Fonctionnement	588 347.09 €	160 594.37 €	54 644.55 €	- €		482 397.27 €
Total	543 410.60 €	160 594.37 €	64 214.08 €	- €	320 757.39 €	767 787.70 €

3.9.2 Les résultats du budget annexe

3.9.2.1 Les affectations des résultats de l'exercice 2022 au BP 2023

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2022				
FONCTIONNEMENT		+	235 496.66 €	A
INVESTISSEMENT		-	67 976.87 €	B
RESTES A REALISER ANNEE 2022				
RECETTES		+	- €	C
DEPENSES		-	- €	D
RAR	2022	-	- €	E=D-C
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2020				
FONCTIONNEMENT	2021	+	275 341.78 €	F
INVESTISSEMENT	2021	-	61 555.27 €	G
RESULTAT	2021	+	-213 786.51 €	H=F+G
AFFECTATION DU RESULTAT AU BA 2023				
RESULTAT CUMULE ANNEE N-1 INVESTISSEMENT	(R001)	-	129 532.14 €	I=B+G+M
SOLDE DES RAR	2022	-	- €	J=E
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	2022	+	- €	K
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT FONCT	2022	+		L
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT INVEST	2022	+		M
Excédent DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	2022	-	129 532.14 €	N=G+B+M+J
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2022	+	- 39 845.12 €	O= F-K+A+L
AFFECTATION EN RESERVES 1068 INV.	2023	+	- €	P
REPORT EN FONCT. DEFICIT ANTERIEUR D002	2023	+	- 39 845.12 €	Q

Budget Annexe "Lotissement et zone d'Aménagement"	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultat	Résultat des RAR	Résultat de clôture de l'exercice
Année	2021	2022	2022	2022	2022	2022
Investissement	61 555.27 €		67 976.87 €	- €	- €	129 532.14 €
Fonctionnement	- 275 341.78 €	- €	235 496.66 €	- €		- 39 845.12 €
Total	- 213 786.51 €	- €	303 473.53 €	- €	- €	89 687.02 €



3.10 Les Comptes Financiers Uniques (C.F.U.) de l'exercice 2022

Le Compte Financier Unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le C.F.U. permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le C.F.U. et le rapport sur le C.F.U. composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

Aussi les C.F.U. se portent sur le Budget Principal (04400) et sur le Budget Annexe (04402).

3.10.1 Le CFU du budget principal (04400)

COMMUNE DE UR - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL - CFU - 2022

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	943 785,00	534 019,00	1 477 804,00
	Recettes réalisées (1)	B	220 306,63	538 939,83	759 246,46
	Restes à réaliser	C	377 689,00	0,00	377 689,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	823 092,00	956 772,00	1 779 864,00
	Dépenses réalisées (1)	E	210 737,10	484 295,28	695 032,38
	Restes à réaliser	F	56 931,61	0,00	56 931,61
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	9 569,53	54 644,55	64 214,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-44 936,49	427 752,72	382 816,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-35 366,96	482 397,27	447 030,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	320 757,39	0,00	320 757,39
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	285 390,43	482 397,27	767 787,70

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

3.10.2 Le CFU du budget annexe (04402)

COMMUNE DE UR - LOTISSEMENTS ZONE AGT - CFU - 2022

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	79 500,00	362 072,00	441 572,00
	Recettes réalisées (1)	B	78 834,62	317 638,10	396 472,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	119 113,00	86 730,00	205 843,00
	Dépenses réalisées (1)	E	10 857,75	82 141,44	92 999,19
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	67 976,87	235 496,66	303 473,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	61 555,27	-275 341,78	-213 786,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	129 532,14	-39 845,12	89 687,02
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	129 532,14	-39 845,12	89 687,02

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



DEUXIEME PARTIE L'ANALYSE PROSPECTIVE

4. Le Budget Primitif 2023

4.1 Les extraits des données financières, fiscales et règlementaires

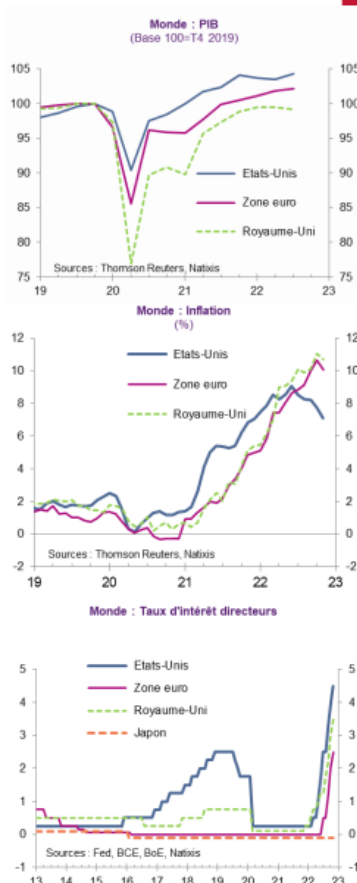
Source Caisse d'épargne :

Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3 % T/T au T3 après +0,8 % au T2.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchi en juillet, refluant de 9,1 % en juin à 6,5 % en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse atteignant 5,7 % aux Etats-Unis et 6,9 % en zone Euro en décembre ou encore 6,3 % au Royaume-Uni en novembre. Conjugué à un environnement macro-financier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022. Enfin, la Chine termine l'année avec l'abandon de sa stratégie « zéro covid » début décembre. D'autant qu'après un T2 moribond (0,4 % en GA), le rebond de croissance enregistré au T3 (3,6 % en GA) reposait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté.

.OI DE FINANCES 2023



Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement coûteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8 % T/T au T2 à 0,3 % au T3. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au T3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau pré-pandémique de 13,2 % au T3. Depuis, l'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022.

Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet avec une première hausse de 50 points de base suivie de deux hausses de 75pb en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50pb en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2 % - 2,75 %. Jusqu'ici la détérioration des capacités de financement en zone Euro a été particulièrement visible au niveau des pays périphériques, notamment en Grèce et en Italie où le *spread* sur l'obligation souveraine à 10 ans avec l'Allemagne s'est tendu vers 250pb au T3 avant de se replier vers 215pb. Fin 2022, suite aux révisions haussières de ses prévisions d'inflation, le ton de la BCE s'est durci avec l'annonce de probables prolongements tant du cycle haussier des taux que de la durée de son resserrement monétaire. Enfin, côté bilan, la BCE débutera son *Quantitative Tightening* (resserrement *quantitatif*) en mars 2023 en ne réinvestissant pas l'équivalent de 15 milliards € par mois de titres arrivant à maturité jusqu'à la fin du T2.

LOI DE FINANCES 2023



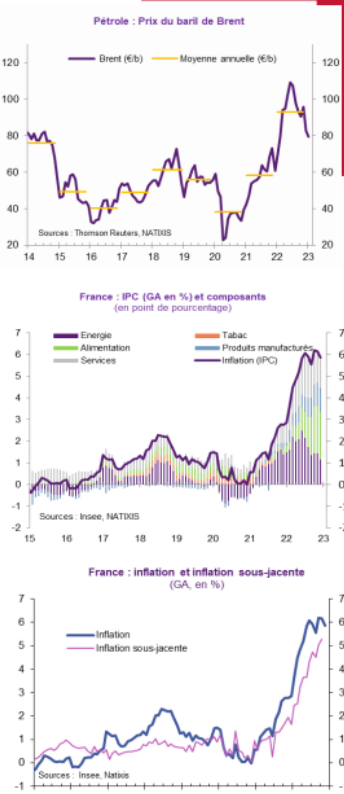
CAISSE D'ÉPARGNE

France : plus faible poussée inflationniste de la zone Euro

À l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après 1,1 % en 2021. Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous-jacente ont atteint respectivement 8,4 % et 6,9 % en moyenne en 2022.

Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8 % T/T au T1 et 1 % au T2 2022 avant de rebondir à 0,8 % au T3 sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01 %) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que la prime de partage de la valeur mise en place en juillet ou encore la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel...) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1 % en 2022).

LOI DE FINANCES 2023



CAISSE D'ÉPARGNE

Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans la LFI 2023

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, du nouveau fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Concours financiers de l'État (55 Mds €)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2022, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures.

La dotation de subventions exceptionnelles (10 millions €) pour soutenir les communes en difficulté est en nette hausse par rapport à 2022 (2 millions €). De même, la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales augmente pour atteindre 30 millions € en 2023 et la dotation de solidarité face aux événements climatiques (DSEC) pour répondre aux dommages causés par la tempête Alex (Alpes-Maritimes) est portée à 40 millions € en AE (autorisations d'engagement) et 60 millions € en CP (crédits de paiement). Enfin, le fonds de reconstruction exceptionnel également en hausse sera alimenté à hauteur de 150 millions € au total.

LOI DE FINANCES 2023

Ils atteignent **110** milliards € en LFI 2023 à périmètre courant, en hausse de 3,9 % (+ 4,1 milliards €) par rapport à la LFI 2022. Cette augmentation est principalement liée au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et à la hausse des PSR.

En Mds € - À périmètre courant				LFI 2023 : 110 (LFI 2022 : 105,9)			
Fiscalité transférée		39,3 (40)	Financement de la formation professionnelle		0,8 (0,9)		
							
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage				LFI 2023 : 69,9 (LFI 2022 : 65)			
Subventions autres ministères		5 (5)	Dégrèvements législatifs	7,3 (6,7)	Amendes de police	0,6 (0,6)	
							
				Fonds accélération de transition écologique		2 (0)	
Concours financiers de l'État aux collectivités locales				LFI 2023 : 55 (LFI 2022 : 52,8)			
Prélèvements sur recettes dont		45,6 (43,2)	Mission RCT dont		4,3 (4,9)	TVA des régions	5,1 (4,7)
DGF		26,9	DGD		1,315		
FCTVA		6,7	DETR		1,046		
DCRTP		2,9	DSIL (communes et groupements)		0,570		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels		3,8	DSI Départements		0,212		
Soutien exceptionnel prix énergie		1,5	Comp. régions frais de gestion TH		0,293		

La mission RCT se compose principalement (à plus des trois quarts) de trois dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Sources : jaunes budgétaires 2023 et LFI 2023

**Variables d'ajustement : comme en 2022, une baisse très réduite en 2023**

La LFI 2023 prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 15 millions € pour 2023, fléchée sur les départements et les régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 5 millions €, ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) pour 10 millions €.

Les variables d'ajustement du bloc communal sont épargnées comme l'an passé.

Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8** milliard € dans la LFI 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046** millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
- dotation politique de la ville (DPV) : **150** millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée : **212** millions €.

Concernant la DPV, l'article 195 met en cohérence les années retenues pour le calcul du ratio de population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, avec baisse du ratio de 19 à 16 % afin d'éviter que certaines communes soient privées de l'éligibilité à la DPV suite à l'alignement des millésimes de population. De plus, la LFI apporte une précision sur deux critères possibles d'éligibilité à la DPV : le premier reste que la commune soit citée dans la liste (au 1^{er} janvier de l'année de répartition) des quartiers qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants. Mais le second critère concernant l'existence d'au moins une convention pluriannuelle conclue avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine, la situation de la commune est regardée au 1^{er} janvier 2021 (et non plus sur l'année en cours).

Article 198

**Majoration possible de la DETR et de la DSIL**

Il est décidé en LFI que le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL, afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré.

LOI DE FINANCES 2023



4.2 Section de Fonctionnement

4.2.1 Recettes

Les recettes s'articulent ainsi (comparable au BP 2022) :

- **Chapitre 013 « Atténuations de charges »** : Remboursement du personnel en maladie et autres remboursements de charges. Regroupement des comptes 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479, 6032 en recettes et 6037 en recettes.
 - ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** au compte 609 « Rabais, remises et ristournes obtenues sur achats » : **0.00 €**.
 - ✓ **AUGMENTATION** au compte 6459 « Remboursement sur charges ... » : **1 520 €** participation au F.N.C. 2020 (474 €) + 2018 (772 €).

Chapitre 013 : 1 520.00 €

*
* *

- **Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes »** : Charges locatives de gaz + taxes fixes de l'eau + prestations déneigement.
 - ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** au compte 70311 « Concession dans les cimetières » : **0.00 €**, constatation de deux cessions de columbariums.
 - ✓ **AUGMENTATION** au compte 70388 « Autres redevances et recettes diverses » : **400 €** pour les locations des salles.
 - ✓ **DIMINUTION** du compte 70688 « Autres prestations de services » : **16 600 €** : redevance de l'A.P.C. 14 508 € (1 209€ x 12) + 630 € pour le déneigement (Myosotis et abattoir) + prestation de service ASA CI UR : 1 490 € (740 € en 2022 et 750 € en 2023).
 - ✓ **AUGMENTATION** du compte 70878 « Remboursement de frais – par des tiers » : **4 500 €** : forfait neige catalane (1500 €) + remboursement de charges eau et gaz (3 000 €).
 - ✓ **AUGMENTATION** des crédits du compte 7032 « Droits de permis de stationner et de location sur la voie publique [...] » : **705 €** concernant l'utilisation du domaine public ENEDIS (221 €) et Orange (484.32 €).

Chapitre 70 : 22 205.00 €

*
* *

- **Chapitre 73 « Impôts et taxes »** : Fiscalité ménage + Reversement TP de la C.C.P.C. + Taxe funéraire + Taxe sur l'électricité.
 - ✓ **AUGMENTATION** du poste 73111 « Contributions directes » : **265 344 €**. (a - b)

L'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a modifié les règles de lien entre les taux, la TFPB se substituant à la TH comme impôt « pivot ». De 2020 à 2022, à titre dérogatoire, les taux de TH ont toutefois été gelés à leur niveau de 2019. A compter de 2023, les communes retrouvent leur capacité de moduler leur taux TH, la base d'imposition de la taxe étant toutefois réduite aux résidences secondaires et autres meubles non affectés à l'habitation principale. En vertu de l'article 1636B sexies du C.G.I. dans sa rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, la révision des taux engendre obligatoirement la règle des liens entre la Taxe foncière bâti et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

A la demande de la municipalité, plusieurs simulations ont été réalisées en tenant compte de l'impact théorique sur les contribuables, d'une variation des taux allant de 2 à 4% uniquement sur la T.F.P.B. et la T.H.R.S. et focalisées intégralement que sur la part communale.

Simulation de l'impact des taux TFB/THRS sur les contribuables

Taxe foncière et T.H.R.S. 2022				Revalorisation Base	SIMULATION 2023 DES TAUX ET COTISATIONS T.F.B. et T.H.R.S. A LA CHARGE DU CONTRIBUABLE											
Echantillons	Base TPB N-1	Cotisations N-1	7.10%	Taux à 32.82%	Cotisations V 0%	Ecart	Taux à 33.476%	Cotisations V 2%*	Ecart	Taux à 33.805%	Cotisations V 3%*	Ecart	Taux à 34.133%*	Cotisations V 4%*	Ecart	
1er échantillon	3172	1 096.00 €	3397	0%	1 173.00 €	77.00 €	2%	1 195.00 €	99.00 €	3%	1 207.00 €	111.00 €	4%	1 218.00 €	122.00 €	
2ème échantillon	2410	832.00 €	2581	0%	891.00 €	59.00 €	2%	908.00 €	76.00 €	3%	917.00 €	85.00 €	4%	925.00 €	93.00 €	
3ème échantillon	5000	1 726.00 €	5355	0%	1 849.00 €	123.00 €	2%	1 885.00 €	159.00 €	3%	1 902.00 €	176.00 €	4%	1 920.00 €	194.00 €	
T.H.R.S.	Base TPB N-1	Cotisation N-1	7.10%	Taux à 9.80%	Cotisations 0%	Ecart	Taux à 9.998%	Cotisations 2%	Ecart	Taux à 10.094%	Cotisations 3%	Ecart	Taux à 10.192%	Cotisations 4%	Ecart	
1er échantillon	5827	1 259.00 €	6241	0%	1 348.00 €	89.00 €	2%	1 360.00 €	101.00 €	3%	1 367.00 €	108.00 €	4%	1 372.00 €	113.00 €	
2ème échantillon	3536	764.00 €	3787	0%	818.00 €	54.00 €	2%	826.00 €	62.00 €	3%	829.00 €	65.00 €	4%	833.00 €	69.00 €	
3ème échantillon	9500	2 052.00 €	10175	0%	2 198.00 €	146.00 €	2%	2 218.00 €	166.00 €	3%	2 228.00 €	176.00 €	4%	2 238.00 €	186.00 €	
Produit attendu par la Commune sur 2023 :					253 709.00 €		261 466.00 €	3.06%		265 344.00 €	1.48%		269 222.00 €	1.46%		
Produit perçu la Commune en 2022 :					226 298 €		226 298 €	0.00%		226 298.00 €	0.00%		226 298.00 €	0.00%		
Ecart :					27 411.00 €		35 168.00 €	28.30%		39 046.00 €	11.03%		42 924.00 €	9.93%		

* TGEIAP et Taxes spéciales comprises sur la base de 2022

Simulation sur le produit fiscal net de la commune

	Variation	
Taux	3.00%	10.094%

Variation différentiel

Taux	Taux	Produits à taux constant	Coefficient de variation proportionnelle	KVTFPB et KVTF	Taux maximum	Taux	Bases prévisionnelles	Produits mathématiques
	N	N	N	N	N	N	N	N
TFPB	33.805%	316 155 €		1.030000		33.805%	963 300.00 €	325 640 €
TFPNB	52.50%	6 878 €			54.075%	52.50%	13 100.00 €	6 878 €
Sous-total		323 033 €		1.030000 €			976 400.00 €	332 517.21 €
TH	10.094%	71 660 €			10.094%	10.094%	731 228.00 €	73 810 €
Total		394 693 €	1.029477252				1 707 629 €	406 327 €

Au vu des argumentaires précédents, la Commission propose de retenir la variation de **3%**, soit un vote des taux :

- T.F.P.B. : **33.81%**
- T.F.P.N.B. : **52.50%**
- T.H.R.S. : **10.09%**

Soit un produit attendu des taxes à taux voté de 406 327 € (a)

Pour rappel :

En application de l'article 16 de la loi de finance pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de taxe d'habitation (T.H.) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de T.F.P.B. qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de T.F.P.B. relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la loi n°2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

Il se calcule de la façon suivante :

Ressources avant réforme, c'est à dire celles qui sont supprimées (56 944 €) (A) puis les ressources qui vous sont données par la réforme (173 359 €) (B). Le différentiel entre les ressources avant réforme et après (- 116 415 €), c'est à dire que **la commune récupère plus**, que ce que ce qu'elle perd.

Le coefficient est calculé à partir du différentiel (-116 415) et divisé par le montant après réforme, c'est à dire le montant du Foncier Bâti communal 2020 (109 244 €) + le transfert du produit correspondant au produit T.F.B. perçu par le département 66 sur la commune en 2020 (173 250 €).

Calcul du coefficient correcteur	Montant estimé pour 2023
Produit de la taxe foncière sur le bâti communale (en €)	109 244.00 €
+ Produit de la taxe foncière sur le bâti départementale transférée (en €)	173 250.00 €
- Ecart ressources 2020 (en €)	- 116 415.00 €
= Produit total commune (A) (en €)	166 079.00 €
/ Produit foncier bâti (commune + département transféré) (B) (en €)	282 494.00 €
"= Coefficient correcteur calculé (A) / (B)"	0.587903

Pour connaître, le prélèvement puisque la commune est surcompensée (Plus avec la réforme) :

Calcul de la contribution du coefficient correcteur	Montant en € estimé pour 2023
Base prévisionnelle du foncier bâti en 2023	963 300.00 €
* Taux de référence T.F.P.B. en 2020	32.82%
"= Produits du foncier bâti prévisionnel en 2023 (A)"	316 155 €
Base du foncier bâti sur les locaux industriels en 2023	79 090.00 €
* Taux de référence T.F.P.B. en 2020	32.82%
"= Allocation T.F.B. locaux industriels (B)"	25 957 €
Produit prévisionnel 2023 (C) (A + B)	342 112 €
* Coefficients correcteur	0.587903
Produit corrigé (D)	201 129
Prélèvement prévisionnel (D – C)	-140 984

Soit une contribution du coefficient correcteur : - 140 984 € (b)

- ✓ **STABILITE** des crédits au poste 73211 « Fiscalité reversée entres collectivités locales – attribution de compensation » : **51 238 €**. Il s'agit de l'attribution de compensation de la communauté de communes.
- ✓ **AUGMENTATION** au poste 732221 « F.P.I.C. » : **10 032 €**. *Calculée sur la base 2022, aucune notification à ce jour.*
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 73223 « Fond départ. DMTO (<5 000 h) » : **37 093 €**. *Calculée sur la base 2022, aucune notification à ce jour.*
- ✓ **STABILISATION** des crédits au poste 73141 « T.C.F.E. ». **12 818 €**. *Calculée sur la base 2022, aucune notification à ce jour.*

Chapitre 73 : 376 525.00 €

*
* *

- **Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »** : DGF + Dotation Globale Décentralisée + autres dotations de l'Etat et du Département.
 - ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 74111 « Dotation forfaitaire » : **27 910 €**
 - ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 741121 « Dotation de Solidarité Rurale ⁶ » : **10 997 €**.

⁶ Deuxième volet de la réforme de la DGF du 31 décembre 1993, la dotation de solidarité rurale procède d'une extension de la dotation de développement rural, créée en 1992, à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples.

La loi de finances pour 2011 a modifié l'article L.2334 -20 du code général des collectivités territoriales et a créé une troisième fraction dite « cible » de la dotation de solidarité rurale, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions de la DSR. Cette dotation comporte donc une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

- la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15 % de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;
- la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 742 « Dotations aux élus locaux⁷ » : **218 €**.
- ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** au compte 744 « F.C.T.V.A. » : **0.00 €**. Il s'agit de la F.C.T.V.A. en fonctionnement. A ce jour aucune notification.
- ✓ **STATBILISATION** des crédits au compte 74718 « Autres Participations » : **22 208 €**. Il s'agit de la M.A.E.C 2022 (14 973 €) + Aide au Gardiennage. 2022 (7 235 €).
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 7478 « Participations – Autres organismes » : **5 000 €**. Il s'agit de la participation de la Communauté des Communes "Pyrénées-Cerdagne" à la Diade de Cerdagne.
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 74832 « Etat CVAE et CFE » : **12 123 €**. *Allocation compensatrice au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels pour le 1^{er} semestre 2023 : 24 245/2 = 12 123 €.*
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 74833 « Etat/Compensation au titre des exonérations des taxes foncières » : **26 628 €**. TFB : 26 109 € + TFNB : 519 €.
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 7488 « Autres attributions et participations » : **3 000 €** il s'agit de la dotation biodiversité et aménités rurales.⁸ ».

Chapitre 74 : 108 084 €

*
* *

- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** : Revenus des immeubles + autres.
 - ✓ **DIMINUTION** des crédits au poste 752 « Revenus des immeubles » : **67 800 €**. *Par prudence, nous évaluons au 31/03/2023 : 10/12 appartements loués + 2 baux commerciaux + 1 bail rural + 1 local professionnel partagé + 2 garages + 1 mise à disposition de locaux communaux.*

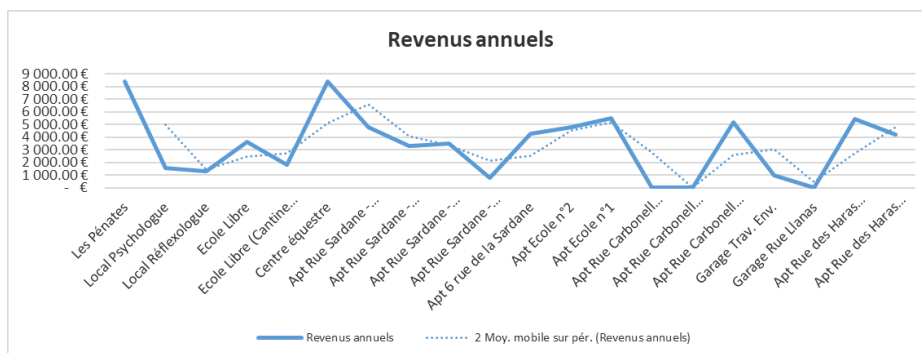
⁷ Afin d'assurer aux petites communes rurales les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, une dotation particulière réservée aux petites communes rurales a été créée. Cette dotation, prévue à l'article L2335-1 du code général des collectivités territoriales, est plus particulièrement destinée à compenser les dépenses obligatoires entraînées par les dispositions législatives relatives aux autorisations d'absence, aux frais de formation des élus locaux et à la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints. Elle est répartie uniformément entre les communes éligibles sous la forme d'une dotation unitaire annuelle. En métropole, la dotation particulière « élu local » est attribuée aux communes :

- dont la population DGF est inférieure à 1 000 habitants,
- dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,25 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 1 000 habitants.

Dans les départements d'outre-mer, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, la dotation particulière « élu local » est attribuée aux communes dont la population DGF est inférieure à 5 000 habitants.

⁸ L'article 193 de la loi de finances pour 2022 a modifié et élargi le périmètre d'éligibilité de la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Celle-ci s'intitule désormais « dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales ». Elle est destinée aux communes dont une part importante du territoire est classée en site « Natura 2000 » ou comprise dans un cœur de parc national ou au sein d'un parc naturel marin ou classée dans un parc naturel régional. Cette dotation d'un montant total de 24,3 millions d'euros en 2022, comporte désormais quatre fractions. Elle est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, sous réserve du respect de conditions de population, de potentiel financier et de superficie, dont le territoire fait partie pour une proportion significative d'un site « Natura 2000 » ou est situé dans un parc naturel marin ou dans un cœur de parc national, ou est classé dans un parc naturel régional. La réforme de cette dotation a pour finalité de soutenir la production d'aménités rurales par les collectivités territoriales et de poursuivre le mouvement de verdissement des concours financiers de l'État aux collectivités locales, qui avait été initié par la mise en place de la dotation « Natura 2000 » en 2019 (dotation modifiée en 2020 avec l'instauration de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité), traduisant ainsi l'engagement du Gouvernement en faveur de la protection des espaces naturels.

Locations	Loyers mensuels	Durée en mo	Revenus annuels
Les Pénates	700.00 €	12	8 400.00 €
Local Psychologue	130.00 €	12	1 560.00 €
Local Réflexologue	110.00 €	12	1 320.00 €
Ecole Libre	300.00 €	12	3 600.00 €
Ecole Libre (Cantine éphémère)	150.00 €	12	1 800.00 €
Centre équestre	700.00 €	12	8 400.00 €
Apt Rue Sardane - Gite 3	400.00 €	12	4 800.00 €
Apt Rue Sardane - Gite 4	274.89 €	12	3 298.68 €
Apt Rue Sardane - Gite 1	350.00 €	10	3 500.00 €
Apt Rue Sardane - Gite 2	380.00 €	2	760.00 €
Apt 6 rue de la Sardane	430.00 €	10	4 300.00 €
Apt Ecole n°2	400.00 €	12	4 800.00 €
Apt Ecole n°1	460.00 €	12	5 520.00 €
Apt Rue Carbonell n°02 - 1er étage	450.00 €	0	- €
Apt Rue Carbonell n°03 - 2ème étage	- €	0	- €
Apt Rue Carbonell n°01 - rdc + garage (80€)	430.00 €	12	5 160.00 €
Garage Trav. Env.	80.00 €	12	960.00 €
Garage Rue Llanas	80.00 €	0	- €
Apt Rue des Haras n°01	450.00 €	12	5 400.00 €
Apt Rue des Haras n°02	350.00 €	12	4 200.00 €
Total	6 624.89 €		67 778.68 €



- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 755 « Dédits et pénalités » : **2 100 €**.
Indemnités d'occupation sur la base de 336.47 € x 6 mois d'une locataire.
- ✓ **STABILITE** des crédits au poste 75813 « Redevance fermiers, concession » : **200 €**
(fermage à Mme NAVAUX Odile).
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 7588 « Autres produits divers de gestion courante » : **10 000 €**, remboursement progiciel comptable des A.S.A. sur les exercices 2022 et 2023 (160 € x 2) + remboursement sinistre du restaurant les Pénates : 7 297.45 € (5 591.09 + 1 706.36 €) + remboursement EDF (6.41€ + 2 357.63 €) + régularisation PAS : 5 €.

Chapitre 75 : 80 100.00 €

*
* *

- **Chapitre 76 « Produits financiers »** : Produits C.R.C.A.M.

- ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** des crédits au poste 7621 « Production immobilière financière [...] » : **0.00 €**, parts sociales des prêts en cours.

Chapitre 76 : 0.00 €

*
* *

- **Chapitre 77 « Produits exceptionnels »** :

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 773 « Mandats annulés sur exercices antérieurs » : **300 €** :
 - Facture TERROL : 82.07 €
 - S.I.P. de Prades : 188 €

Chapitre 77 : 300.00 €

*
* *

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert de section entre sections »** : Travaux en régie et autres.

- ✓ **REPORT DES CREDITS** au poste 72 « Production immobilisée. ». Les travaux en régie seront prévus par décision modificative (DM) en fin d'année.
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 77681 « Neutralisation des amortissements » : **10 000 €**. *Eléments évalués en fonction des amortissements du chapitre 204182.*
- ✓ **STABILITE** des crédits au poste 791 « Etalement des charges » : **1 800 €**, *il s'agit des frais et amortissement liés à la COVID 19.*

Chapitre 042 : 11 800.00 €

*
* *

- **Chapitre 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement »** :

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au poste 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement » : **482 397.27 €** contre 427 753 € soit + 11.60% par rapport en 2022.

Chapitre 002 : 482 39.27 €

Le montant total des recettes du **BP 2023**, en section de fonctionnement s'établit à **1 082 931.27 €**.

4.2.2 Dépenses

La prise en compte de l'inflation



Malgré une consommation en baisse dans les principales économies de la zone euro, l'activité économique y a été globalement stable au quatrième trimestre 2022, les effets de la crise énergétique apparaissant à ce stade moins marqués que ce que l'on pouvait craindre.

En France, les enquêtes auprès des entreprises suggèrent une situation conjoncturelle tout à la fois hésitante et relativement résistante, même si la confiance des ménages reste quant à elle dégradée. La croissance resterait ainsi légèrement positive (+0,2 % prévu au premier puis au deuxième trimestre 2023), portant l'acquis à mi-année à environ +0,6 % pour 2023.

Le glissement annuel des prix à la consommation est relativement stable depuis l'été, autour de 6 %, mais la contribution de l'alimentation devance désormais celle de l'énergie. Cette dernière resterait toutefois importante en février, avec la revalorisation du tarif réglementé de l'électricité, puis elle refluerait nettement par « effet de base ». En juin 2023, l'inflation d'ensemble se situerait ainsi autour de 5 % sur un an, mais l'inflation sous-jacente (d'où sont retirés les prix les plus volatils) se maintiendrait un peu au-dessus de 5,5 %.

Au premier trimestre 2023, la production industrielle pourrait légèrement progresser, bénéficiant tout à la fois du rebond dans la cokéfaction-raffinage, du reflux des

La consommation des ménages s'est nettement repliée au dernier trimestre 2022 (► **figure 8**). En particulier,

► 5. Inflation d'ensemble passée et prévue (glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation)

Regroupements IPC* (pondérations 2023)	Janvier 2023		Février 2023		Mars 2023		Avril 2023		Mai 2023		Juin 2023	
	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga
Alimentation (16,2 %)	13.2	2.2	13.7	2.2	13.4	2.2	12.6	2.0	13.4	2.2	13.3	2.1
Tabac (1,9 %)	0.2	0.0	0.4	0.0	5.5	0.1	5.7	0.1	6.0	0.1	6.2	0.1
Produits manufacturés (23,1 %)	4.6	1.1	4.2	1.0	4.5	1.1	4.5	1.1	4.5	1.1	4.7	1.1
Énergie (9,2 %)	16.3	1.5	17.9	1.6	7.3	0.7	9.9	0.9	7.6	0.7	2.4	0.2
Services (49,6 %)	2.6	1.2	2.4	1.1	2.4	1.2	2.5	1.2	2.7	1.3	3.0	1.5
Ensemble (100 %)	6.0	6.0	6.0	6.0	5.2	5.2	5.4	5.4	5.4	5.4	5.0	5.0
Ensemble sous-jacent**	5.7	5.7	5.7	5.7	5.6	5.6	5.6	5.6	5.5	5.5	5.7	5.7

■ Estimation provisoire.

■ Prévus.

ga : glissement annuel ; cga : contribution au glissement annuel de l'ensemble.

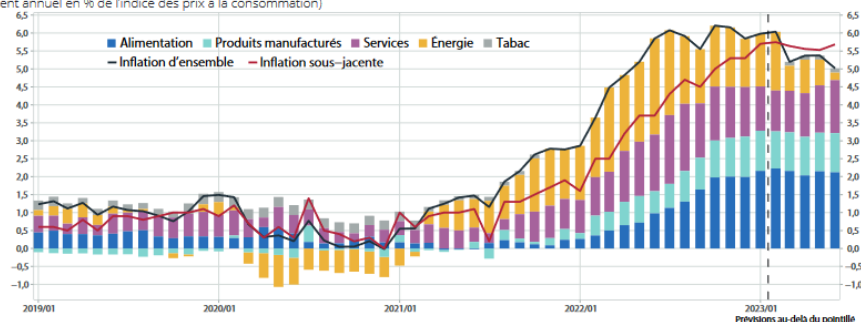
* Indice des prix à la consommation (IPC).

** Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

Lecture : en janvier 2023, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 6,0 % sur un an, selon l'estimation provisoire. Il augmenterait également de 6,0 % sur un an en février.

Source : Insee.

► 6. Inflation d'ensemble et contributions par poste (glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation)



Note : pour janvier 2023, l'inflation d'ensemble constitue une estimation provisoire, l'inflation sous-jacente une prévision.

Lecture : en janvier 2023, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 6,0 % sur un an, selon l'estimation provisoire. L'alimentation contribuait pour 2,2 points à cette hausse. L'inflation sous-jacente s'élèverait à 5,7 % sur un an en janvier 2023.

Source : Insee.

7 février 2023



Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6797212>

Compte tenu des données de l'Insee, ci-dessus, il a été retenu un taux d'inflation à **6%** sur l'ensemble des charges à caractères générales (hors dépenses non soumises à l'inflation et hors prix de l'énergie).

Il a été retenu un taux d'inflation à **15%** sur le prix de l'électricité, **15%** sur le carburant et **15%** sur le gaz.

*
* *

Les variations des chapitres se justifient comme suit (comparable au BP 2022 et en prenant compte les engagements sur 2023) :

- **Chapitre 011 « Charges à caractère Générale » :**
Charges de fonctionnement courantes. Regroupement des comptes 60 sauf 6031, 61, 62 sauf 621, 635 et 637.

Cette année, il est proposé l'instauration des Autorisations d'engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP) regroupant l'annualisation de 2020 à 2025 de l'ensemble des **30** contrats.

Cette méthode est prévue sur le référentiel M57, tome 2, paragraphe 1.2.2 :

1.2.2 Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Cette procédure est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles l'entité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers et à l'exclusion des frais de personnel.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement précitées. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Les modalités de vote et d'affectation des AE sont soumises aux mêmes règles que celles afférentes aux AP (cf. ci-dessus).

Concernant la section de fonctionnement, le dispositif prévu pour les dépenses imprévues s'applique dans les mêmes conditions que pour les AP.

Autorisation d'Engagement n°01 : TELEPHONIE

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
1	27 500.00 €	8 300.00 €
TELEPHONIE	27 500.00 €	8 300.00 €
TEL-LOC-LOCATION	20 000.00 €	4 100.00 €
613	20 000.00 €	4 100.00 €
Locam	20 000.00 €	4 100.00 €
TEL-TELEPHONIE	7 500.00 €	4 200.00 €
626	7 500.00 €	4 200.00 €
LIEL Télécom	5 600.00 €	3 000.00 €
Orange	1 900.00 €	1 200.00 €
Total général	27 500.00 €	8 300.00 €

Autorisation d'Engagement n°02 : ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
2	130 000.00 €	25 400.00 €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	130 000.00 €	25 400.00 €
ASSUR-ASSURANCES	90 000.00 €	22 350.00 €
6161	32 000.00 €	7 100.00 €
AXA	32 000.00 €	7 100.00 €
6168	58 000.00 €	15 250.00 €
ACTIS ASSURANCE	10 100.00 €	1 390.00 €
AXA	12 900.00 €	1 860.00 €
GROUPAMA	35 000.00 €	12 000.00 €
CONSEIL-CONSEIL JURIDIQUE	15 000.00 €	2 600.00 €
622	15 000.00 €	2 600.00 €
Avocat	15 000.00 €	2 600.00 €
RH-RH GESTION PAYE	25 000.00 €	450.00 €
611	25 000.00 €	450.00 €
CDG 66	25 000.00 €	450.00 €
Total général	130 000.00 €	25 400.00 €

Autorisation d'Engagement n°03 : PREVENTION ET SECURITE

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
3	18 500.00 €	4 820.00 €
PREVENTION ET SECURITE	18 500.00 €	4 820.00 €
SECU-SECURITE	6 300.00 €	1 530.00 €
611	6 300.00 €	1 530.00 €
CDG 66	1 300.00 €	430.00 €
SACPA	5 000.00 €	1 100.00 €
PREV-PREVENTION	12 200.00 €	3 290.00 €
611	3 000.00 €	2 000.00 €
APFI	3 000.00 €	2 000.00 €
6156	9 200.00 €	1 290.00 €
AMS	1 500.00 €	650.00 €
SOCOTEC	7 700.00 €	640.00 €
Total général	18 500.00 €	4 820.00 €

Autorisation d'Engagement n°04 : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
4	105 000.00 €	19 800.00 €
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	105 000.00 €	19 800.00 €
BUR-BUREAUTIQUE	99 700.00 €	17 600.00 €
613	74 000.00 €	12 700.00 €
BNP	74 000.00 €	12 700.00 €
6156	25 700.00 €	4 900.00 €
DIGIT	25 700.00 €	4 900.00 €
PROG-PROGICIEL	5 300.00 €	2 200.00 €
6156	5 300.00 €	2 200.00 €
Berger-Levrault	5 300.00 €	2 200.00 €
Total général	105 000.00 €	19 800.00 €

Autorisation d'Engagement n°05 : ENERGIES

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
5	145 000.00 €	29 700.00 €
ENERGIES	145 000.00 €	29 700.00 €
COMB-COMBUSTIBLE	10 000.00 €	4 700.00 €
60621	10 000.00 €	4 700.00 €
ANTARGAZ	10 000.00 €	4 700.00 €
FINAGAZ	- €	
ELEC-ELECTRICITE	135 000.00 €	25 000.00 €
60611	135 000.00 €	25 000.00 €
EDF COLLECTIVITES	135 000.00 €	25 000.00 €
Total général	145 000.00 €	29 700.00 €

Autorisation d'Engagement n°06 : EQUIPEMENT

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
6	26 500.00 €	4 500.00 €
EQUIPEMENT	26 500.00 €	4 500.00 €
ACCESS - ACCESSIBILITE	25 000.00 €	4 100.00 €
6156	25 000.00 €	4 100.00 €
OTIS	15 000.00 €	2 900.00 €
SDEA	10 000.00 €	1 200.00 €
EQUIP - EQUIPEMENT	1 500.00 €	400.00 €
6156	1 500.00 €	400.00 €
TEROL	1 500.00 €	400.00 €
Total général	26 500.00 €	4 500.00 €

✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 6042 « Achats de prestation de services » : **4 250 €**.
Frais liés aux frais de scolarité des enfants d'Ur au R.P.I. de la Vallée du Carol (5 x 850 €).

✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 60611 « Fournitures non stockable – Eau et assainissement » : **1 400 €**. Frais liés à la consommation d'eau des bâtiments communaux : 1 400 € contre 1 181 € en 2022. (Conso Mairie : base 28 m3 au lieu de 60m3/an et garage communal base 63 m3 au lieu de 150).

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 60612 « Fournitures non stockable – Energie - Electricité » : **25 000 €**. *Frais liés à la consommation électriques des bâtiments communaux :*

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
5	135 000.00 €	25 000.00 €
ENERGIES	135 000.00 €	25 000.00 €
ELEC-ELECTRICITE	135 000.00 €	25 000.00 €
60611	135 000.00 €	25 000.00 €
EDF COLLECTIVITES	135 000.00 €	25 000.00 €
Total général	135 000.00 €	25 000.00 €

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 60621 « Fournitures non stockées - combustibles » : **4 700 €**, frais liés au :
- Gaz, bâtiment rue de la Sardane :

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
5	10 000.00 €	4 700.00 €
ENERGIES	10 000.00 €	4 700.00 €
COMB-COMBUSTIBLE	10 000.00 €	4 700.00 €
60621	10 000.00 €	4 700.00 €
ANTARGAZ	10 000.00 €	4 700.00 €
FINAGAZ	- €	- €
Total général	10 000.00 €	4 700.00 €

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 60622 « Fournitures non stockées - Carburant » : **3 050 €**, frais liés au :
- Carburant (2 514 € x 15% = 2 900 €).
 - G.N.R. : 100 l x 1.29 l x 15% = 150 €

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 60631 « Fournitures d'entretien et de petit équipement - Fournitures d'entretien » : **1 015 €**. *Frais liés directement ou indirectement au service technique et services généraux :*
- Part fournitures d'entretien (958 € x 6 % = 1 015 €)

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 60632 « Fournitures d'entretien et de petit équipement – Fournitures de petit équipement » : **4 000 €**. Part petit équipement (5 500 € en 2022, limités à 4 000 €).

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 60633 « Fournitures d'entretien et de petit équipement – Fournitures de voirie » : **800 €**.
- Part de panneaux signalétiques : 350 € (Les pénates) + autres : 250 €
 - Part de fleurs : 200 € (pas de fleurissement sur le village).

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 60636 « Fournitures d'entretien et de petit équipement - Vêtement de travail » : **600 €**. *Frais liés directement ou indirectement au service technique et services généraux :*
- Part vêtements de travail (573 € sur devis en 2023 – frais limités). Rappel 932 € sur 2022.

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 6064 « fournitures administratives » : **2 430 €**. *Frais liés à l'administration générale :*
- Part reliures : 3 registres : 530 € + 300 € = 830 €
 - Part fournitures : 1 500 € x 6% = 1 600 €.

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 6065 « livres, disquettes, cassettes » : **350 €**. *Rappel : 450 € en 2022. Frais limités sur 2023.*

- ✓ **STABILISATION** des crédits au compte 6068 « Autres matières et fournitures » : **3 000 €**. *Frais liés aux fournitures pour les travaux en régie. (Évaluation des travaux en régie).*

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 611 « Contrats Prestations de services » : **6 200 €**. *Frais liés au :*

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
2	25 000.00 €	450.00 €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	25 000.00 €	450.00 €
RH-RH GESTION PAYE	25 000.00 €	450.00 €
611	25 000.00 €	450.00 €
CDG 66	25 000.00 €	450.00 €
3	9 300.00 €	3 530.00 €
PREVENTION ET SECURITE	9 300.00 €	3 530.00 €
SECU-SECURITE	6 300.00 €	1 530.00 €
611	6 300.00 €	1 530.00 €
CDG 66	1 300.00 €	430.00 €
SACPA	5 000.00 €	1 100.00 €
PREV-PREVENTION	3 000.00 €	2 000.00 €
611	3 000.00 €	2 000.00 €
APFI	3 000.00 €	2 000.00 €
Total général	34 300.00 €	3 980.00 €

- Chantier école (6 x 360 = 2 160 €)

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 613 « Locations » : **20 600 €**. *Frais liés aux :*

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
1	20 000.00 €	4 100.00 €
TELEPHONIE	20 000.00 €	4 100.00 €
TEL-LOC-LOCATION	20 000.00 €	4 100.00 €
613	20 000.00 €	4 100.00 €
Locam	20 000.00 €	4 100.00 €
4	89 700.00 €	15 330.00 €
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	89 700.00 €	15 330.00 €
BUR-BUREAUTIQUE	89 700.00 €	15 330.00 €
613	89 700.00 €	15 330.00 €
BNP	74 000.00 €	12 700.00 €
DIGIT	15 700.00 €	2 630.00 €
Total général	109 700.00 €	19 430.00 €

- Transfert du compte 626 au compte 613 concernant la location de matériel téléphonique
- Part ESSET (redevance voie ferrée) (38 €)
- Part des locations des engins (5 j x 192 € x 6% = 1 100 €)

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 615221 « Entretien de bâtiments » : **3 200 €**. *Frais liés aux entretiens des bâtiments publics tout corps de métier ; sont exclus les travaux en régie. (3 000 € x 6% = 3 200 €).*

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 615231 « Entretien voies et réseaux » : **1 000 €**. *Frais liés au passage de l'épareuse : 940 € x 6% = 1 000 €.*

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 615232 « Réseaux » : **1 700 €**. *Frais liés au débouchage des canalisations et autres travaux sur le réseau : 160 € x 5 interventions : 800 €. + Diade de Cerdagne : branchement électrique : 900 €.*

- ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** des crédits au compte 61524 « Entretien et réparations – bois et forêts » : **0.00 €**. *1 344.36 € Clôtures de l'estive. Imputation sur l'exercice 2022 car pas de crédits ouverts en investissement.*

- ✓ **STABILISATION** des crédits au compte 61551 « Entretien matériel roulant » : **3 000 €**. *hors pannes imprévisibles.*

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 61558 « Entretien autres biens immobiliers » : **1 000 €**. *Les frais sont liés aux entretiens divers des espaces publics (ex parc jeux...).*

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 6156 « Maintenance » : **14 220 €**. *Les frais sont :*

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
3	9 200.00 €	1 290.00 €
PREVENTION ET SECURITE	9 200.00 €	1 290.00 €
PREV-PREVENTION	9 200.00 €	1 290.00 €
6156	9 200.00 €	1 290.00 €
AMS	1 500.00 €	650.00 €
SOCOTEC	7 700.00 €	640.00 €
4	31 000.00 €	7 100.00 €
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	31 000.00 €	7 100.00 €
BUR-BUREAUTIQUE	25 700.00 €	4 900.00 €
6156	25 700.00 €	4 900.00 €
DIGIT	25 700.00 €	4 900.00 €
PROG-PROGICIEL	5 300.00 €	2 200.00 €
6156	5 300.00 €	2 200.00 €
Berger-Levrault	5 300.00 €	2 200.00 €
6	26 500.00 €	4 500.00 €
EQUIPEMENT	26 500.00 €	4 500.00 €
ACCESS - ACCESSIBILITE	25 000.00 €	4 100.00 €
6156	25 000.00 €	4 100.00 €
OTIS	15 000.00 €	2 900.00 €
SDEA	10 000.00 €	1 200.00 €
EQUIP - EQUIPEMENT	1 500.00 €	400.00 €
6156	1 500.00 €	400.00 €
TEROL	1 500.00 €	400.00 €
Total général	66 700.00 €	12 890.00 €

- Part vérification extincteur : 420 €
- Part entretien chaudière : 500 € (évaluation)
- Part Certinomis : 0.00 € à prévoir en 2025.
- E-monsite : 95 €
- Busaki maintenance informatique : base de 2 interventions : 90 € x 2 = 180 €
- Docaposte (Fast Actes dématérialisation) : 135 €

✓ **AUGMENTATION** du poste 6161 « Assurance multirisque » : **8 700 €**. Frais liés à l'assurance « Multirisques », estive et tentes (animation du village).

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
2	32 000.00 €	7 100.00 €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	32 000.00 €	7 100.00 €
ASSUR-ASSURANCES	32 000.00 €	7 100.00 €
6161	32 000.00 €	7 100.00 €
AXA	32 000.00 €	7 100.00 €
Total général	32 000.00 €	7 100.00 €

- Estive : 350 €
- Tentes notamment Diade : 14 tentes à 75 € x 6% = 1 200 €

✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 6168 « Autres Assurance » : **15 250 €**. Frais liés aux assurances du personnel + véhicules + protection juridique.

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
2	58 000.00 €	15 250.00 €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	58 000.00 €	15 250.00 €
ASSUR-ASSURANCES	58 000.00 €	15 250.00 €
6168	58 000.00 €	15 250.00 €
ACTIS ASSURANCE	10 100.00 €	1 390.00 €
AXA	12 900.00 €	1 860.00 €
GROUPAMA	35 000.00 €	12 000.00 €
Total général	58 000.00 €	15 250.00 €

✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 618 « Divers » : **4 200 €**. Frais liés aux différentes ressources juridiques, R.E.O.M. et autres fournitures...) :

- Dalloz AJCT : 738.18 €
- Dalloz M57 : 71.20 €
- Vie communale : 135.20 €
- Neiges Catalanes NC : 1 650 € + autres 100 €.
- A.M.R.F. : 75 €
- Indépendant : 399 €
- La lettre du Maire : 300 € (évaluation)
- La lettre des finances : 300 € (évaluation)
- CCPC O.M. : 360 € (évaluation)
- Panneau Pocket : renouvellement prévu au 03.12.2025

- ✓ **STABILISATION** des crédits au poste 622 « Rémunérations intermédiaires et honoraires » : **4 100 €**. *Frais liés aux :*

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
2	15 000.00 €	2 600.00 €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	15 000.00 €	2 600.00 €
CONSEIL-CONSEIL JURIDIQUE	15 000.00 €	2 600.00 €
622	15 000.00 €	2 600.00 €
Avocat	15 000.00 €	2 600.00 €
Total général	15 000.00 €	2 600.00 €

- Constats d'huissier (évaluation : 1 500 €).

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 623 « Publicité, publications, relations publiques » : **15 400 €**. *Frais liés :*

Projet spécial « Diade de Cerdagne » :

- Publicité : 250 €
- Eric El Catala : 700 €
- Animation musicale : 2 000 €
- Boulangerie : 100 €
- SACEM : 300 €
- Manège : 350 €
- ALEFPA : 4 500 €
- Géants : 350 €
- Autres : 500 €

9 050 €

Autres :

- Gazette d'Ur (1 252.90 €)
- Baptêmes républicains (50 €)
- Mariages (50 €)
- Décès (300 x 2 = 600 €)
- Cérémonies gerbes (110 € x 3 = 330 €) + 1 gerbe décès : 150 €
- Bons pour tombola R.P.I. Vallée du Carol (150 €)
- Repas de travail (base 5/an x 4 personnes x 25 € = 500 €)
- Animations (colis de Noël : 15€/enfants x 30 = 450 € + 35€/adultes x 30 = 1 050 € + 72€/personnels = 359 €)
- Cérémonie (350 € x 4 = 1 400 €).

- ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** des crédits au poste 625 « Déplacement et missions » : **0.00 €**.
Frais liés aux différentes réceptions : transfert au compte 623.

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au poste 626 « Frais postaux et télécommunication » : **5 300 €**.
Frais liés aux frais d'affranchissement et des opérateurs de téléphonie :

Étiquettes de lignes	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2023
1	7 500.00 €	4 200.00 €
TELEPHONIE	7 500.00 €	4 200.00 €
TEL-TELEPHONIE	7 500.00 €	4 200.00 €
626	7 500.00 €	4 200.00 €
LIEL Télécom	5 600.00 €	3 000.00 €
Orange	1 900.00 €	1 200.00 €
Total général	7 500.00 €	4 200.00 €

- Affranchissement (1 029 € en 2022 x 6% = 1 100 €).

- ✓ **STABILITE** des crédits au poste 627 « Services bancaires et assimilés » : **10 €**. *Frais liés aux frais bancaires : chèque à l'étranger, paiement TIPI...*

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 6281 « Concours divers (cotisations) » : **1 950 €**.
Frais liés aux diverses cotisations :

- ANEM : 176.64 €
- AMF 66 : 238 x 6% = 252 €
- AFP GP : 888 € (2022)
- DIADE : 100 €

- Chantier Ecole : 100 €
- Rôle ASA CI UR : $400.46 \times 4\% = 416.48 \text{ €}$
- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 6288 « Autres » : **200 €**. *Frais liés à l'action sociale.*
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 635 « Autres impôts taxes » : **12 300 €**. *Frais liés aux taxes foncières. ($11\,212 \text{ €} \times 10\% = 12\,300 \text{ €}$).*

Chapitre 011 : 168 925.00 €

*
* *

- **Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »** : Salaires + charges sociales.
Regroupement des comptes 621x, 631, 633 et 64.

Inflation évaluée sur les charges à 6% (hors charges nouvelles ou ajustées)

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 633 « Impôts, taxes vers, assimilés » : **2 100 €**. *Frais liés aux cotisations sociales du Centre de gestion de la fonction publique des P.O : $1\,972.17 \text{ €} \times 6\% = 2\,100 \text{ €}$.*
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 6450 « Charges sécurité et prévoyance » : **91 400 €**. *Frais liés aux cotisations sociales de l'URSSAF (hors élus), ATIACL, CNRACL, IRCANTEC (hors élus) et RAFP : $86\,212.19 \times 6\% = 91\,400 \text{ €}$.*
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 6470 « Autres charges sociales » : **1 700 €**. *Frais liés aux cotisations sociales du COSD ($1\,598 \times 6\% = 1\,700 \text{ €}$).*

Inflation évaluée sur le traitement indiciaire à 6% (hors recrutements supplémentaires)

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 6411 « Personnel titulaire » : **125 700 €**. *Frais liés aux agents fonctionnaires en tenant compte du Régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.) et de l'évolution normale des avancements de carrières GVT (Glissement/Vieillesse/Technicité) ainsi que le Prélèvement à la Source. ($118\,520.44 \times 6\% = 125\,700 \text{ €}$).*
- ✓ **STABILITE** des crédits au compte 6413 « Personnel non titulaire » : **10 300 €**. *Frais liés au recrutement d'un saisonnier du 15 juillet au 15 août, du recrutement du vacher pour les mois de mai à octobre et pas de vacataire cette année.*

Chapitre 012 : 231 200.00 €

*
* *

- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** : Indemnités des élus (Maire et Adjoints) + frais des élus + Contributions aux collectivités + Subvention de fonctionnement aux associations.

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 65311 « Indemnités des élus » : **22 400 €**. *Frais liés aux indemnités du Maire et des adjoints : La baisse est due à la cotisation de la part salariale de la mutuelle complémentaire retraite CAREL de Monsieur le Maire. Cette cotisation est prise en charge, en partie, par la Commune au compte 65313 : $21\,176.23 \times 6\% = 22\,400 \text{ €}$.*
- ✓ **STABILITE** des crédits au compte 65312 « Frais de mission et de déplacement » : **100 €**. *Frais liés aux déplacements des élus et autres frais.*
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 65313 « Cotisations de retraite » : **4 950 €**. *Frais liés aux élus : IRCANTEC + CAREL complémentaire retraite de Monsieur le Maire : $4\,642.08 \times 6\% = 4\,950 \text{ €}$.*

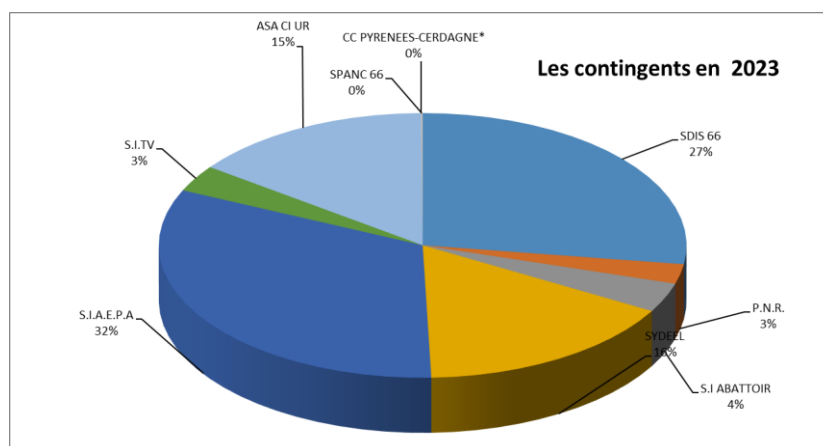
- ✓ **STABILISATION** des crédits au compte 65314 « Cotisations de sécurité sociale – part patronale » : **2 600 €**.
- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 653171 « Compensation pour perte de revenus – Compensation pour formation » : DIF élus **280 €**.

En €	Réalisé 2022	BP 2023	Variation
= Indemnités de fonction (cpt 65311)	21 176.23	22 400	6%
= Frais de mission et de déplacement (cpt 65312)	0.00	100.00	
= Indemnités nettes des élus	21 176.23	22 500	
+ Cotisations de retraite (cpt 65313)	4 642.08	4 950	6%
+ Carel (complémentaire retraite du Maire) (cpt 65313)			
+ Cotisation de sécurité sociale – part patronale (cpt 65314)	2 202.96	2 600	6%
+ Compensation pour formation (cpt 653171)	262.26	280	
= Charges des élus	7 107.30	7 830	10.20%
Indemnités nettes des élus en % des charges des élus	66.06%	64.85%	

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 6553 « Service Incendie » : **11 788 €**. *Frais liés à la contribution des communes au SDIS. L'augmentation annuelle est fixée conformément à l'article L. 1424-35 du CGCT et, notamment, indexée sur le potentiel fiscal et la population de la Commune.*
- ✓ **DIMINUTION** des crédits au poste 65568 « Contributions obligatoires – autres contributions obligatoires » : **31 500 €**.

La commune adhère à 07 organismes publics :

Imputation	ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (Prévisionnel)	%	Evol. 2021- 2018
6553	SDIS 66	10 437.35 €	10 700.00 €	10 826.89 €	10 902.68 €	11 131.64 €	11 788.00 €	20.55%	6.65%
65568	P.N.R.	1 015.08 €	1 011.71 €	1 011.30 €	1 052.41 €	1 047.92 €	1 034.87 €	2.43%	3.24%
65568	S.I. ABATTOIR	1 443.00 €	1 500.00 €	1 443.00 €	1 466.40 €	1 522.80 €	1 550.00 €	3.54%	5.53%
65568	SYDEEL	15 830.12 €	16 200.00 €	15 333.90 €	16 200.66 €	7 411.00 €	7 000.00 €	17.22%	-53.18%
65568	S.I.A.E.P.A	12 494.55 €	15 000.00 €	18 909.97 €	18 909.97 €	18 909.97 €	13 970.00 €	43.93%	51.35%
65568	S.I.TV	996.00 €	996.00 €	996.00 €	1 403.50 €	1 403.50 €	1 403.50 €	3.26%	40.91%
65568	ASA CI UR	3 941.40 €	7 500.00 €	6 000.00 €	4 510.00 €	6 222.00 €	6 400.00 €	14.45%	57.86%
65568	CC PYRENEES-CERDAGNE*	8 879.57 €	8 900.00 €	6 479.86 €	6 479.86 €	6 479.86 €	0.00 €	15.05%	-27.03%
65568	SPANC 66	77.70 €	52.00 €	52.36 €	52.64 €	51.80 €	50.96 €	0.12%	-33.33%
Sous-Total (compte 6554/65568)		44 677.42 €	55 659.71 €	50 226.39 €	50 075.44 €	43 048.85 €	31 409.33 €		
Total Général des contributions (cpt 6554 + 6553)		55 114.77 €	66 359.71 €	61 053.28 €	60 978.12 €	54 180.49 €	43 197.33 €		



Sur le S.I.A.E.P.A. la Solane un emprunt a été remboursé dans sa totalité, il s'agit des travaux de la Plantade. Actuellement, perdure les travaux du Vieux village, rue de Brangoly et Cami de Llivia.

Sur la Communauté des Communes "Pyrénées-Cerdagne" apurement de l'emprunt voirie.

- ✓ **STABILISATION** des crédits au poste 65738 « Subventions de fonctionnement aux établissements publics » : **100 €** : Subvention au collège Cerdanya pour voyage scolaire.
- ✓ **STATBILISATION** des crédits au poste 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé » : **2 500 €** :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS								
Version à arbitrer à la Commission des finances								
Imputation	ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol. 2018 /2021
65748	ADMR	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €		0.00%
65748	ART K DANSE	150.00 €	150.00 €	150.00 €	- €	- €		-100.00%
65748	Assoc. Protection Animale CC	- €	- €	50.00 €	- €	- €		-100.00%
65748	ASS. MAITRES-CHIENS AVAL.	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €		0.00%
65748	ASS. FOIRE INTERN. CHEVAL	1 500.00 €	1 500.00 €	- €	- €	- €		-100.00%
65748	ASS. RUGBY CERD. CAPCIR	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €		0.00%
65748	CHASSE LA SOULANE	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	- €		0.00%
65748	CLUB DES LOISIRS	1 500.00 €	1 500.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €		-33.33%
65748	FOOTBALL CLUB CERDAGNE	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €		0.00%
65748	LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00 €	- €	- €	- €	- €		-100.00%
65748	PARALYSES DE France	50.00 €	- €	- €	- €	- €		-100.00%
65748	POMPIERS DE CERDAGNE	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €		0.00%
65748	RESTO DU CŒUR	- €	- €	- €	50.00 €	- €		-50.00%
65748	CERDAGNE-RANDO	- €	- €	50.00 €	50.00 €	50.00 €		0.00%
65748	FAMILLE DE France DE CERDAGNE	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €		-33.33%
65748	Chœur transfrontalier de Cerdagne	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €		-50.00%
65748	APPMA (Pêcheurs)	- €	100.00 €	100.00 €	- €	- €		-100.00%
65748	Ass Français scléroses	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	- €		#DIV/0!
65748	Chorale scolaire CC	100.00 €	100.00 €	- €	- €	- €		#DIV/0!
65748	Collège Cerdanya Voyage Scol	- €	100.00 €	100.00 €	- €	100.00 €		#DIV/0!
65748	AFM Téléthon	- €	- €	- €	- €	- €		#DIV/0!
65748	APF France HANDICAP	- €	- €	- €	- €	- €		#DIV/0!
65748	ASS Amicale des Ecoles V.D.C.	- €	- €	100.00 €	100.00 €	100.00 €		#DIV/0!
65748	ASS Sportive de Glisse Urbaine VDC	- €	- €	- €	- €	- €		#DIV/0!
65748	Cat Bikers	- €	- €	- €	- €	150.00 €		#DIV/0!
65748	VTT Yakarooler	- €	- €	- €	- €	- €		#DIV/0!
65748	Chemin Faisant	- €	- €	- €	- €	- €		#DIV/0!
65748	Cerdagne BADMINTON	- €	- €	- €	- €	- €		#DIV/0!
65748	France AVC 66	- €	- €	- €	- €	- €		#DIV/0!
65748	Ass Pourquoi pas ?	- €	- €	- €	- €	- €		#DIV/0!
65748	Rid'in k-roll	- €	- €	- €	- €	50.00 €		#DIV/0!
65748	Fédération Française de Lutte	- €	50.00 €	50.00 €	50.00 €			#DIV/0!
								#DIV/0!
	Total	4 650.00 €	4 800.00 €	2 900.00 €	2 550.00 €	2 500.00 €	- €	-64.34%
03/04/2023	dossiers réceptionnés en Mairie							

- ✓ **STABILITE** des crédits au compte 6588 « Autres charges diverses de gestion courante » : **10 €**. Frais liés principalement au prélèvement à la source des agents transférés au SIE de Prades.

Chapitre 65 : 76 228.00 €

*
* *

- **Chapitre 66 « Charges financières »** : Intérêts des emprunts + frais de paiement à l'étranger.
 - ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » : **0.00 €** *relatif aux intérêts des emprunts.*
 - **AUGMENTATION** des crédits au compte 6618 « Charges d'intérêts – Intérêts des autres dettes » : **16 000 €** *relatif à la ligne de trésorerie (Travaux Eglise) sur 450 000 € x 3.5% = 15 750 € /12 = 1 312.50 €*
 - ✓ **AUGMENTATION** des crédits au compte 6688 « Autres charges financières - Autres » : **1 400 €** *relatif aux frais sur les emprunts :*

- Ligne de trésorerie : 900 €
- Prêt n°766397 : 500 €

Chapitre 66 : 17 400.00 €

*
* *

• **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :**

- ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » : **0.00 €**
l'annulation de titres. Cette charge sera régularisée par Décision Modificative.

Chapitre 67 : 0.00 €

*
* *

• **Chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions » :**

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au compte 681 « Dotations aux amortissements et aux provisions – charges de fonctionnement courant » : **7 400 €** pour l'actualisation des provisions pour contentieux de :
 - Madame M.N, locataire de l'appartement, d'un montant arrêté au 03/04/2023 de 3 919.87 €⁹ + 300 € d'honoraires d'avocat + 600 € de frais huissiers, soit une provision de **4 820 €**.
 - Madame B.V, locataire de l'appartement, d'un montant arrêté au 03/04/2023 de 2 557.16 €¹⁰ soit une provision de **2 558 €**.

Chapitre 68 : 7 400.00 €

*
* *

• **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert de section entre sections » :**

- ✓ **STABILISATION** des crédits au compte 681 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement » : des dotations aux amortissements pour le compte 204182 « Subventions d'investissement versées » : **10 000 €**. Cela concerne les autofinancements de l'exercice des compétences des organismes extérieurs.

Sens	Budget	N° d'inventaire	Désignation	Date d'échéance	Type de mouvement	Famille d'immo	Compte	Fonction	Opération	Elément de l'axe 1	Elément de l'axe 2	Code produit	Montant TTC
D	COM - BUDGET...												9 719,00 €
		2013-004	AUTOFIN EXT. EP...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						9 719,00 €
		2013-005	AF EP Parking de l'E...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						5,00 €
		2013-020	TRAV RENOV EP L...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						83,00 €
		2013-021	DEPASSEMENT PRL...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						295,00 €
		2014-012	LOT COMMUNAL R...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						126,00 €
		2014-013	PROGRAMME ARM...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						190,00 €
		2014-19	Réno ARMOIRE EP...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						60,00 €
		2014-20	ECLAIRAGE PUB L...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						231,00 €
		2015-005	Travaux rue de Brén...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						591,00 €
		2017-011	NIVEAU DE FLEU...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						2 503,00 €
		2018-002	FAISABILITE HYDR...	31/12/2023	Amortissement	203 Frais d'études, de r...	681						3 240,00 €
		2018-006	PROGRAMME TEP...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						756,00 €
		2018-009	PART AUTO ENTR...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						253,00 €
		2018-015	Lancement COPIL...	31/12/2023	Amortissement	203 Frais d'études, de r...	681						812,00 €
		2021-004	IMPA LES BERNAD...	31/12/2023	Amortissement	204182 Subv. org. publi...	681						511,00 €

Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 précise le dispositif de la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par la commune.

Aussi, il y aura lieu d'ouvrir les crédits budgétaires aux comptes 198 et 77681 pour le même montant de l'amortissement.

- ✓ **STABILISATION** des crédits au poste 681 « Etalement des charges » : **1 800 €** // s'agit des frais et amortissements liés à la COVID 19.

⁹ BS du 03/04/2023 : solde 23 233.74 € – 13 257.41 € (créances éteintes sur annulation de la dette) - 6 056.46 € (provision 2022)

¹⁰ BS du 03/04/2023 : 10 021.11 € - 7 463.95 €

Chapitre 042 : 11 800.00 €

*
* * *

- **Chapitre 014 « Atténuations de produits » :**

- ✓ **STABILISATION** des crédits au Compte 7392221 « FPIC » : **10 000 €**. *Reversement du F.P.I.C. à l'intercommunalité (8 013 € en 2022).*

Chapitre 014 : 10 000.00 €

*
* * *

- **Chapitre 022 « Dépenses imprévues » :**

- ✓ **AUCUN CREDIT** au Compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » : **0.00 €**. *L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante de voter des autorisations de programmes ou d'engagement sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues » permettant de faire face à des événements imprévus dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections en application des dispositions prévues à l'article L.5217-12-3 du CGCT.*

Chapitre 022 : 0.00 €

*
* * *

- **Chapitre 023 « Virement à l'investissement » :**

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au Compte 023 « Virement à la section d'investissement » : **559 978.27 €**. *Il s'agit du résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement ».*

Chapitre 023 : 559 978.27 €

Le montant total des dépenses du BP 2023, en section de fonctionnement s'établit à **1 082 931.27 €**.

*
* * *

4.3 Section d'Investissement

4.3.1 Recettes

- **Chapitre 10 « Dotations, fond divers et réserves »** : FCTVA + Taxe d'Aménagement (TA) + affectation en réserve.
 - ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 10222 FCTVA : **19 545 €**. Il s'agit du FCTVA 2022.
 - **2022** est calculé sur la base des investissements de 2020 soit 119 146.75 € x 16.404% = 19 544.83 €.
 - Sur 2023 (incertitude de l'encaissement) le montant sera écarté, de facto, de la prévision budgétaire :
 - **2023** est calculé sur la base des investissements de 2021 soit 84 179.91 € x 16.404% = 13 800 €.
 - ✓ **DIMINUTION** des crédits au poste 10226 « Taxe d'aménagement » : **8 000 €**. Moyenne des prévisions sur 5 ans. Aucune notification réelle.
 - ✓ **AUCUN CREDIT** au poste du poste 1068 « Réserves - excédents de fonctionnement capitalisés » : **0.00 €**. « Les réserves inscrites sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée au financement de la section d'investissement. Dans le cas de ce budget, l'exécution budgétaire en début d'exercice N+1, dans la limite de l'excédent de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice N. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif N, et pour le surplus, affecté à la couverture des charges de fonctionnement au compte 002.

Chapitre 10 : 27 545.00 €

*
* *

- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues »** : Subventions des entités publiques.
 - ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 13248 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Etats et établissements nationaux » : **0.00 €**.

Chapitre 13 : 0.00 €

Ecritures constatée par les crédits de report des restes à réaliser sur 2022 :

- ✓ **CONSTATATION** des crédits aux comptes suivants » : **377 689 €**.

ETAT DE PREPARATION DES REPORTS EN INVESTISSEMENT						
EN RECETTE						
Collectivité : COMMUNE DE UR		Budget : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL			2022	
Compte	Fonction	Opération	NMP	Axe 1	Axe 2	Montant reporté *Origine
1321 - Etat et établissements nationaux		107				3 662,00 € E
1321 - Etat et établissements nationaux		137				30 177,00 € E
1323 - Départements		107				20 606,00 € E
1323 - Départements		122				36 592,00 € E
1323 - Départements		137				20 118,00 € E
13248 - Subv. non transf. Autres communes		122				200 496,00 € E
13248 - Subv. non transf. Autres communes		135				66 038,00 € E
Total des recettes						377.689.00 €

Subventions sollicitées (sans notifications) :

- **Chapitre 021 « Virement du fonctionnement/Excédents de capitalisation » :**

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 021 « Virement à la section de la fonctionnement » : **559 978.27 €** contre : 425 764 € en 2022 soit + 31.60%. *Il s'agit du résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement ».*

Chapitre 021 : 559 978.27 €

Le montant total des recettes du BP 2023, en section d'investissement s'établit à **977 792.27 €**.

*
* *

4.3.2 Dépenses

Chapitre 001 « Déficit reporté » :

- ✓ **DIMINUTION** des crédits au poste 001 « Déficit reporté » : **35 366.96 €** contre 44 397 € soit – 20.40%. *Charges liées au besoin de financement de la section d'investissement en 2022. Voir affectation du résultat en page 30 du présent rapport.*

Chapitre 001 : 35 366.96 €

*
* *

Chapitre 040 « Opération d'ordres budgétaire (aucun flux de trésorerie) » :

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 198 « Neutralisation des amortissements » : **11 800 €**. *Eléments évalués en fonction des amortissements du chapitre 204.*
- ✓ **AUCUN CREDIT** au poste 4815 « Etalement des charges ». *Il s'agit des frais liés à la COVID 19. Il sera crédité, éventuellement, par Décision Modificative.*

Chapitre 040 : 11 800.00 €

*
* *

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : Capital d'emprunt + Remboursement des Cautions Locatives.

- ✓ **AUCUN CREDIT** au poste 1641 « Emprunts en Euros » : **0.00 €**. *Charges liées au capital des emprunts. La constatation d'autres emprunts sera régularisée par Décision Modificative.*
- ✓ **DIMINUTION** des crédits au poste 165 « Dépôts et cautionnement reçus » : **1 600 €**. *Frais liés au remboursement des cautions locatives. Base prévisionnelle : 400 € x 4 départs = 1 600 €.*

Chapitre 16 : 1 600.00 €

*
* *

Chapitre 020 : Dépenses imprévues :

- ✓ **AUCUN CREDIT** au poste 020 « Dépenses imprévues » : **0.00 €**. *Même procédure qu'au chapitre 022. L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante de voter des autorisations de programmes ou d'engagement sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues » permettant de faire face à des événements*

imprévus dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections en application des dispositions prévues à l'article L.5217-12-3 du CGCT.

Chapitre 020 : 0.00 €

*
* *

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Voir le Plan d'Equipement Pluriannuel (P.E.P.) de 2020 à 2025.

4.3.2.1 Le Plan d'Equipement Pluriannuel de 2020 à 2025, accompagné des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.)

4.3.2.1.1 Comparaison 2022/Révision 2023

AP	OP	CPTÉ	NATURE	AP	CP 2022				PREVISIONNEL			Taux de réalisation				
SECTEUR : AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT																
AP : LOGEMENT COMMUNAL 2022-2025				Montant Initial	CR*	Nouveau Crédit	Virement de crédits N°01	Virement de crédits N°02	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Global CP	% CP/CPG	Solde AP/CP	% CPG/AP	
	107	2135	Travaux Bat Com	65 000.00 €	61 602.88 €	3 397.12 €		5 000.00 €				70 000.00 €	93%	-	5 000.00 €	108%
		10%	Aléas	6 500.00 €								- €	-	-	- €	-
			Total de l'AP	71 500.00 €	61 602.88 €	3 397.12 €	- €	5 000.00 €	- €	- €	- €	70 000.00 €	93%		1 500.00 €	98%
								70 000.00 €								

Proposition : Révision 2023

AP	OP	CPTÉ	NATURE	LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (A.P)				LES CREDITS DE PAIEMENT 2023 (C.P)							Taux de réalisation			FINANCEMENT PREVISIONNEL						
SECTEUR : AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT														Subventions		FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant				
AP n°01 : LOGEMENT COMMUNAL 2022-2025				Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision N°01	Révision N°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	50,00%	16,400%				
	107	2135	Travaux Bat Com	65 000.00 €			65 000.00 €	70 000.00 €	50 540.00 €	9 300.00 €				2 580.00 €	2 580.00 €	65 000.00 €	- €	100%	36 620.00 €	10 660.00 €			17 720.00 €	65 000.00 €
		2188	Autres			6 500.00 €	6 500.00 €				2 400.00 €			2 100.00 €	2 000.00 €	6 500.00 €	- €	100%	- €	1 066.00 €			5 434.00 €	6 500.00 €
		10%	Aléas	6 500.00 €		- 6 500.00 €	- €									- €	- €	-					- €	
			Total de l'AP	71 500.00 €	- €	- €	71 500.00 €	70 000.00 €	50 540.00 €	9 300.00 €	2 400.00 €	- €	- €	4 680.00 €	4 580.00 €	71 500.00 €	- €	100%	36 620.00 €	11 726.00 €	- €	- €	23 154.00 €	71 500.00 €
													11 700.00 €											

◆◆◆

SECTEUR : CULTURE ET PATRIMOINE																
AP : EDIFICE CULTUEL 2022-2025				Montant Initial	CP 2022				CP 2023	CP 2024	CP 2025					
	122	21611	Eglise	440 000.00 €	327 525.93 €	112 474.07 €						440 000.00 €	100%	- €	100%	
		10%	Aléas	44 000.00 €								- €	-	44 000.00 €	0%	
			Total de l'AP	484 000.00 €	327 525.93 €	112 474.07 €	- €	- €	- €	- €	- €	440 000.00 €	100%	44 000.00 €	91%	
								440 000.00 €								
AP : VALORISATION DU PATRIMOINE 2022-2025				Montant Initial	CP 2022				CP 2023	CP 2024	CP 2025					
	123	2152	Centre équestre	65 000.00 €					65 000.00 €			65 000.00 €	100%	- €	100%	
	120	2152	Bistrot de la Place	28 000.00 €		15 000.00 €		1 000.00 €	12 000.00 €			28 000.00 €	96%	- €	100%	
		10%	Aléas	9 300.00 €								- €	-	9 300.00 €	0%	
			Total de l'AP	102 300.00 €	- €	15 000.00 €	- €	1 000.00 €	77 000.00 €	- €	- €	93 000.00 €	99%	9 300.00 €	91%	
								16 000.00 €								

Proposition : Révision 2023

SECTEUR : CULTURE ET PATRIMOINE																	FINANCEMENT PREVISIONNEL							
AP n°02 : EDIFICE CULTUEL 2022-2025				Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant
122	21611	Eglise		440 000,00 €		44 000,00 €	484 000,00 €	440 000,00 €	9 966,00 €	31 600,00 €	420 000,00 €			11 217,00 €	11 217,00 €	484 000,00 €	- €	100%	237 088,00 €	79 376,00 €			167 536,00 €	484 000,00 €
	10%	Aléas		44 000,00 €		- 44 000,00 €	- €									- €	- €	-						- €
Total de l'AP				484 000,00 €	- €	- €	484 000,00 €	440 000,00 €	9 966,00 €	31 600,00 €	420 000,00 €	- €	- €	11 217,00 €	11 217,00 €	484 000,00 €	- €	100%	237 088,00 €	79 376,00 €	- €	- €	167 536,00 €	484 000,00 €
														451 600,00 €										

SECTEUR : CULTURE ET PATRIMOINE																				FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AP n°03 :	VALORISATION DU PATRIMOINE 2022-2025			Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant		
	123	2152	Centre équestre	65 000,00 €			65 000,00 €		- €		6 000,00 €			29 500,00 €	29 500,00 €	65 000,00 €	- €	100%	32 500,00 €	10 660,00 €			21 840,00 €	65 000,00 €		
	120	2152	Bistrot de la Place	15 000,00 €	13 200,00 €	1 000,00 €	29 200,00 €	16 000,00 €	15 593,00 €	13 200,00 €					407,00 €	29 200,00 €	- €	100%	7 296,00 €	4 788,80 €			17 115,20 €	29 200,00 €		
		10%	Aléas	8 000,00 €	1 100,00 €	- 1 000,00 €	8 100,00 €							4 050,00 €	4 050,00 €	8 100,00 €	- €	100%						- €		
			Total de l'AP	88 000,00 €	14 300,00 €	- €	102 300,00 €	16 000,00 €	15 593,00 €	13 200,00 €	6 000,00 €	- €	- €	33 550,00 €	33 957,00 €	102 300,00 €	- €	100%	39 796,00 €	15 448,80 €	- €	- €	38 955,20 €	94 200,00 €		
													19 200,00 €													

SECTEUR : ESPACES PUBLICS															
AP : VOIES COMMUNALES 2022-2025				Montant Initial	CP 2022				CP 2023	CP 2024	CP 2025				
	136	2152	Rue du Carlit	40 000.00 €		5 500.00 €			34 500.00 €			40 000.00 €	100%	- €	100%
	139	2152	Traverse d'Enveitg	5 000.00 €		5 000.00 €						5 000.00 €	100%	- €	100%
		10%	Aléas	4 500.00 €											
			Total de l'AP	49 500.00 €	- €	10 500.00 €	- €	- €	34 500.00 €	- €	- €	45 000.00 €	100%	4 500.00 €	91%
								10 500.00 €							
AP : AMELIORATION DE L'ESPACE 2022-2025				Montant Initial	CP 2022				CP 2023	CP 2024	CP 2025				
	129	2152	Agt Parking de l'Eglise	500 000.00 €		15 000.00 €			250 000.00 €	235 000.00 €		500 000.00 €	100%	- €	100%
	138	2152	Placette RN 20	15 000.00 €		5 000.00 €			10 000.00 €			15 000.00 €	100%	- €	100%
	137	2152	Place Léon Jean Grégory	121 000.00 €		45 000.00 €	8 000.00 €				76 000.00 €	129 000.00 €	94%	- 8 000.00 €	107%
		10%	Aléas	63 600.00 €											
			Total de l'AP	699 600.00 €	- €	65 000.00 €	- €	8 000.00 €	260 000.00 €	235 000.00 €	76 000.00 €	644 000.00 €	99%	55 600.00 €	92%
								73 000.00 €							
AP : LES OUVRAGES D'ART 2022-2025				Montant Initial	CP 2022				CP 2023	CP 2024	CP 2025				
	135	2152	Les ouvrages d'art	150 000.00 €	8 856.00 €	141 144.00 €						150 000.00 €	100%	- €	100%
		10%	Aléas	15 000.00 €											
			Total de l'AP	165 000.00 €	8 856.00 €	141 144.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000.00 €	100%	15 000.00 €	91%
								150 000.00 €							

Proposition : Révision 2023

SECTEUR : ESPACES PUBLICS																		FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AP n°04 : VOIES COMMUNALES 2022-2025				Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant
136	2152	Rue du Carlit		40 000.00 €			40 000.00 €	5 500.00 €	5 314.00 €					18 500.00 €	16 186.00 €	40 000.00 €	- €	100%	20 000.00 €	6 560.00 €			13 440.00 €	40 000.00 €
139	2152	Traverse d'Enveitg		5 000.00 €			5 000.00 €	5 000.00 €	4 554.00 €						446.00 €	5 000.00 €	- €	100%	- €	820.00 €			4 180.00 €	5 000.00 €
	10%	Aléas		4 500.00 €			4 500.00 €								4 500.00 €	4 500.00 €	- €	100%						- €
Total de l'AP				49 500.00 €	- €	- €	49 500.00 €	10 500.00 €	9 868.00 €	- €	- €	- €	- €	18 500.00 €	21 132.00 €	49 500.00 €	- €	100%	20 000.00 €	7 380.00 €	- €	- €	17 620.00 €	45 000.00 €
SECTEUR : ESPACES PUBLICS																		FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AP n°06 : LES OUVRAGES D'ART 2022-2025				Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant
135	2152	Les ouvrages d'art		150 000.00 €		15 000.00 €	165 000.00 €	150 000.00 €	12 591.00 €	3 000.00 €	141 000.00 €					156 591.00 €	8 409.00 €	95%	66 038.00 €	25 680.92 €			64 872.08 €	156 591.00 €
	10%	Aléas		15 000.00 €		- 15 000.00 €	- €									- €	- €	-						- €
Total de l'AP				165 000.00 €	- €	- €	165 000.00 €	150 000.00 €	12 591.00 €	3 000.00 €	141 000.00 €	- €	- €	- €	- €	156 591.00 €	8 409.00 €	95%	66 038.00 €	25 680.92 €	- €	- €	64 872.08 €	156 591.00 €
													144 000.00 €											

SECTEUR : ADMINISTRATION GENERALE														
AP : MATERIELS SERVICE TECHNIQUE 2022-2025				Montant Initial	CP 2022				CP 2023	CP 2024	CP 2025			
	67	2188	Achats de matériels div .	10 000.00 €		3 000.00 €			3 000.00 €	3 000.00 €	1 000.00 €	10 000.00 €	100%	- € 100%
		10%	Aléas	1 000.00 €								- €	-	1 000.00 € 0%
												- €	-	- € -
			Total de l'AP	11 000.00 €	- €	3 000.00 €	- €	- €	3 000.00 €	3 000.00 €	1 000.00 €	10 000.00 €	100%	1 000.00 € 91%
								3 000.00 €						

Proposition : Révision 2023

SECTEUR : ADMINISTRATION GENERALE																FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AP n°07 : MATERIELS SERVICE TECHNIQUE 2022-2025	Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant	
67 2188 Achats de matériels div.	10 000.00 €			10 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €		3 500.00 €			3 000.00 €	500.00 €	10 000.00 €	- €	100%	- €	1 640.00 €			8 360.00 €	10 000.00 €	
10% Aléas	1 000.00 €			1 000.00 €								1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	- €	100%	500.00 €	164.00 €			336.00 €	1 000.00 €
Total de l'AP	11 000.00 €	- €	- €	11 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	- €	3 500.00 €	- €	- €	3 000.00 €	1 500.00 €	11 000.00 €	- €	100%	500.00 €	1 804.00 €	- €	- €	8 696.00 €	11 000.00 €	

◆◆◆

SECTEUR : SPORTS ET LOISIRS														
AP : EQUIPEMENTS SPORTIFS 2022-2025				Montant Initial	CP 2022				CP 2023	CP 2024	CP 2025			
	130	2152	voiries (piste vélo)	5 000.00 €	4 992.00 €							4 992.00 €	100%	8.00 € 100%
		10%	Aléas	500.00 €								- €	-	- € -
												- €	-	500.00 € 0%
			Total de l'AP	5 500.00 €	4 992.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 992.00 €	100%	508.00 € 91%
								4 992.00 €						- € -

Proposition : Révision 2023

SECTEUR : SPORTS ET LOISIRS															FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AP n°08 : EQUIPEMENTS SPORTIFS 2022-2025	Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant
130 voiries (piste vélo)	5 000.00 €			5 000.00 €	4 992.00 €	4 542.00 €						458.00 €	5 000.00 €	- €	100%	- €	820.00 €			4 180.00 €	5 000.00 €
2152 Aléas	500.00 €			500.00 €								500.00 €	500.00 €	- €	100%	- €					- €
Total de l'AP	5 500.00 €	- €	- €	5 500.00 €	4 992.00 €	4 542.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	958.00 €	5 500.00 €	- €	100%	- €	820.00 €	- €	- €	4 180.00 €	5 000.00 €

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET LES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

PLAN D'EQUIPEMENT PLURIANNUEL 2020-2025

Vu à la délibération n°21/2020 du Conseil Municipal en date du 08/07/2020 portant sur le rapport définitif de la commission des finances, notamment en page 39-PP1 2020 à 2025
Vu la délibération n°02/2022 du Conseil Municipal en date du 09/03/2022 portant création des APC/CP dans le cadre du PEP 2020-2025

AP	OP	CPIE	NATURE	LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (A.P)				LES CREDITS DE PAIEMENT 2023 (C.P)				Taux de réalisation				FINANCEMENT PREVISIONNEL								
SECTEUR : AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT																		Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant	
AP n°01 : LOGEMENT COMMUNAL 2022-2025				Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision N°01	Révision N°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	50.00%	16.400%			33.60%	
✓ 107	✓ 2135		Travaux Bat Com	65 000.00 €			65 000.00 €	70 000.00 €	50 540.00 €	9 300.00 €				2 580.00 €	2 580.00 €	65 000.00 €	- €	100%					17 720.00 €	65 000.00 €
✓ 2188			Autres			6 500.00 €	6 500.00 €				2 400.00 €			2 100.00 €	2 000.00 €	6 500.00 €	- €	100%					5 434.00 €	6 500.00 €
✓ 10%			Aléas	6 500.00 €		- 6 500.00 €	- €									- €	- €						- €	- €
Total de l'AP				71 500.00 €	- €	- €	71 500.00 €	70 000.00 €	50 540.00 €	9 300.00 €	2 400.00 €	- €	- €	4 680.00 €	4 580.00 €	71 500.00 €	- €	100%	36 620.00 €	11 726.00 €	- €	- €	23 154.00 €	71 500.00 €
														11 700.00 €										
SECTEUR : CULTURE ET PATRIMOINE																		FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AP n°02 : EDIFICE CULTUEL 2022-2025				Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant
✓ 122	✓ 21611		Eglise	440 000.00 €		44 000.00 €	484 000.00 €	440 000.00 €	9 966.00 €	31 600.00 €	420 000.00 €			11 217.00 €	11 217.00 €	484 000.00 €	- €	100%	237 088.00 €	79 376.00 €			167 536.00 €	484 000.00 €
✓ 10%			Aléas	44 000.00 €		- 44 000.00 €	- €									- €	- €						- €	- €
Total de l'AP				484 000.00 €	- €	- €	484 000.00 €	440 000.00 €	9 966.00 €	31 600.00 €	420 000.00 €	- €	- €	11 217.00 €	11 217.00 €	484 000.00 €	- €	100%	237 088.00 €	79 376.00 €	- €	- €	167 536.00 €	484 000.00 €
														451 600.00 €										
SECTEUR : CULTURE ET PATRIMOINE																		FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AP n°03 : VALORISATION DU PATRIMOINE 2022-2025				Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant
✓ 123	✓ 2152		Centre équestre	65 000.00 €			65 000.00 €		- €		6 000.00 €			29 500.00 €	29 500.00 €	65 000.00 €	- €	100%	32 500.00 €	10 660.00 €			21 840.00 €	65 000.00 €
✓ 120	✓ 2152		Bistrot de la Place	15 000.00 €	13 200.00 €	1 000.00 €	29 200.00 €	16 000.00 €	15 593.00 €	13 200.00 €				407.00 €	407.00 €	29 200.00 €	- €	100%	7 296.00 €	4 788.80 €			17 115.20 €	29 200.00 €
✓ 10%			Aléas	8 000.00 €	1 100.00 €	- 1 000.00 €	8 100.00 €							4 050.00 €	4 050.00 €	8 100.00 €	- €	100%					- €	- €
Total de l'AP				88 000.00 €	14 300.00 €	- €	102 300.00 €	16 000.00 €	15 593.00 €	13 200.00 €	6 000.00 €	- €	- €	33 550.00 €	33 957.00 €	102 300.00 €	- €	100%	39 796.00 €	15 448.80 €	- €	- €	38 955.20 €	94 200.00 €
														19 200.00 €										
SECTEUR : ESPACES PUBLICS																		FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AP n°04 : VOIES COMMUNALES 2022-2025				Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant
136	2152		Rue du Carlit	40 000.00 €			40 000.00 €	5 500.00 €	5 314.00 €					18 500.00 €	16 186.00 €	40 000.00 €	- €	100%	20 000.00 €	6 560.00 €			13 440.00 €	40 000.00 €
139	2152		Traverse d'Enveltig	5 000.00 €			5 000.00 €	5 000.00 €	4 554.00 €						446.00 €	5 000.00 €	- €	100%	- €	820.00 €			4 180.00 €	5 000.00 €
10%			Aléas	4 500.00 €			4 500.00 €								4 500.00 €	4 500.00 €	- €	100%					- €	- €
Total de l'AP				49 500.00 €	- €	- €	49 500.00 €	10 500.00 €	9 868.00 €	- €	- €	- €	- €	18 500.00 €	21 132.00 €	49 500.00 €	- €	100%	20 000.00 €	7 380.00 €	- €	- €	17 620.00 €	45 000.00 €
														- €										
SECTEUR : ESPACES PUBLICS																		FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AP n°05 : AMELIORATION DE L'ESPACE 2022-2025				Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant
✓ 129	✓ 2152		Agf du Belloch (1ère tra)	500 000.00 €			500 000.00 €	15 000.00 €	- €		45 000.00 €			305 000.00 €	150 000.00 €	500 000.00 €	- €	100%	220 643.00 €	82 000.00 €			197 357.00 €	500 000.00 €
✓ 138	✓ 2152		Placette RN 20	15 000.00 €			15 000.00 €	5 000.00 €	- €					10 000.00 €	5 000.00 €	15 000.00 €	- €	100%	7 500.00 €	2 460.00 €			5 040.00 €	15 000.00 €
✓ 137	✓ 2152		Place Léon Jean Grégory	121 000.00 €			121 000.00 €	53 000.00 €	47 972.00 €					73 028.00 €	73 028.00 €	121 000.00 €	- €	100%	50 295.00 €	19 844.00 €			50 861.00 €	121 000.00 €
✓ 10%			Aléas	63 600.00 €			63 600.00 €								63 600.00 €	63 600.00 €	- €	100%					- €	- €
Total de l'AP				699 600.00 €	- €	- €	699 600.00 €	73 000.00 €	47 972.00 €	- €	45 000.00 €	- €	- €	315 000.00 €	291 628.00 €	699 600.00 €	- €	100%	278 438.00 €	104 304.00 €	- €	- €	253 258.00 €	636 000.00 €
														45 000.00 €										
SECTEUR : ESPACES PUBLICS																		FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AP n°06 : LES OUVRAGES D'ART 2022-2025				Montant Initial	Révision n°01	Révision n°02	Total AP	Initial	Mandaté 2022	Report 2022	BP 2023	Révision n°01	Révision n°02	CP 2024	CP 2025	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FCTVA	Recettes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant
✓ 135	✓ 2152		Les ouvrages d'art	150 000.00 €		15 000.00 €	165 000.00 €	150 000.00 €	12 591.00 €	3 000.00 €	141 000.00 €					156 591.00 €	8 409.00 €	95%	66 038.00 €	25 680.92 €			64 872.08 €	156 591.00 €
✓ 10%			Aléas	15 000.00 €		- 15 000.00 €	- €									- €	- €						- €	- €
Total de l'AP				165 000.00 €	- €	- €	165 000.00 €	150 000.00 €	12 591.00 €	3 000.00 €	141 000.00 €	- €	- €	- €	- €	156 591.00 €	8 409.00 €	95%	66 038.00 €	25 680.92 €	- €	- €	64 872.08 €	156 591.00 €
														144 000.00 €										

4.3.2.2 Les emplois en dehors du P.E.P. de 2020 à 2025

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 204182 « Subventions d'équipement versées – Organismes publics divers – Bâtiments et installations » : **20 000 €**. *Frais liés à la participation via l'autofinancement avec le SYDEEL 66 pour la modernisation du réseau d'éclairage public RN20 + lotissement.*

*
* *

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :

- ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 2135. « Constructions – Installations générales, agencements, aménagements des constructions » : **2 500 €**. *Frais liés à la pose d'un caniveau rue du Château pour l'évacuation des eaux pluviales.*

Le montant total des dépenses du BP 2023, en section d'investissement s'établit à **760 598.57 €**.



4.4 BP 2023 synthétisé

4.4.1 Section de Fonctionnement

BP 2023

PROPOSITION - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les comptes		Pour information				PREPARATION BUDGETAIRE 2023		
M57 2022	M57 2023	libellé	BP 2022 + DM	Réalisé au 31/12/2022	%	BP 2023	Variation BP23/BP22	Observations
6042	6042	Achats de prestation de services	5 100.00 €	5 100.00	100.00	4 250.00 €	-16.67%	Participation aux frais de scolarité des enfants du RPI latour/Env.
6061		Fournitures non stockables	15 550.00 €	24 124.96	155.14		-100.00%	Conso électricité + EP
6061	60611	Eau et assainissement			#DIV/0!	1 400.00 €	#DIV/0!	Conso Eau
6061	60612	Energie - Electricité			#DIV/0!	25 000.00 €		Conso électricité
		Fournitures non stockées	9 350.00 €	7 001.21			-100.00%	Combustible des logements + Carburants des véhicules
6062	60621	Combustible				4 700.00 €	-55.02%	Combustible des logements
	60622	Carburant			-25.12%	3 050.00	#DIV/0!	Conso carburant des véhicules et appareils
6063	60631	Fournitures entretien	10 450.00 €	7 406.14		1 015.00 €	-90.29%	Conso produits et matériels d'entretien locaux
6063	60632	F. de petit équipement				4 000.00	#DIV/0!	Matériels divers
6063	60633	F. de voirie				800.00	-48.72%	Espaces verts
6063	60636	Vêtements de travail				600.00	33.33%	Vêtements EPI pour agents techniques
6064	6064	Fournitures administratives	1 560.00 €	1 873.05	120.07	2 430.00 €	55.77%	Fournitures administratives
6065	6065	Livres, disquettes, cassettes	450.00 €	459.28	102.06	350.00	-22.22%	Bibliothèque
6068	6068	Autres matières et fournitures	3 000.00 €	2 430.86	81.03	3 000.00	0.00%	Utilisation pour travaux en régie
611	611	Contrats Prestat® de services	4 550.00 €	2 157.95	47.43	6 200.00	36.26%	Centre de gestion + Chantier école + SACPA + vérifcat PI
613	613	Locations	18 500.00 €	16 395.11	88.62	20 600.00	11.35%	Redevance RF + loyers EZ-GED/Sauv Ext/Photocopies/INI
615221	615221	Entretien de bâtiments	6 000.00 €	6 229.50	103.83	3 200.00	-46.67%	Entretien de bâtiments communaux
615231	615231	Entretien voies et réseau	1 150.00 €	940.00	81.74	1 000.00	-13.04%	Epreuse
615232	615232	Réseaux	300.00 €	66.00	22.00	1 700.00	466.67%	Travaux divers
61524	61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	0.00 €	1 344.36	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
61551	61551	Entretien matériel roulant	3 000.00 €	1 682.20	56.07	3 000.00	0.00%	Entretien des véhicules et matériels divers
61558	61558	Entretien autres biens mobiliers	2 420.00 €	2 216.00	84.58	1 000.00	-61.83%	Entretien autres que le parc immobilier
6156	6156	Maintenance	10 700.00 €	13 326.00	124.54	14 220.00	32.90%	CT/Magnus/DIGIT copies/Puech/Piano/OTIS/AMS/ SOCOIEC/ Inf
6161	6161	Assurances multirisques	7 412.00 €	7 257.96	97.92	8 700.00	17.38%	Contrat multirisque : Estives et matériels
6168	6168	Autres assurances	14 715.00 €	13 754.50	93.47	15 250.00	3.64%	Véhicules/statutaires
618	618	Divers	2 500.00 €	3 121.31	124.85	4 200.00 €	68.00%	Vie com/indépendant/Gazette/Dalloz/registres/ Participations Formation agents/ Ecole Extra scolaire (ski, piscine, catalan,...)
622	622	Rémunération intermédiaires et honoraires	4 100.00 €	4 220.00	102.93	4 100.00	0.00%	Indemnités de conseil du Percepteur/Honoraires divers (avocats, huissiers)
623	623	Annonces et insertions	3 100.00 €	996.33	32.14	15 400.00 €	396.77%	Avis de décès/DSP/MP/ Gerbes cérémonies/14/07/ Gazette d'ur...
625	625	Déplac. Mission, réception	4 000.00 €	3 277.37	81.93	0.00	-100.00%	Transfert au compte 623
626	626	Frais postaux et télécommunication	5 500.00 €	4 979.04	90.53	5 300.00	-3.64%	Frais d'affranchissement/Frais de télécom orange
627	627	Services bancaires et assimilés	10.00 €	0.00	0.00	10.00	0.00%	Frais bancaires
6281	6281	Cotisations	1 900.00 €	1 088.39	57.28	1 950.00	2.63%	gp de com AMF/ASA/charte
6288	6288	Autres services	1 000.00 €	0.00	0.00	200.00	-80.00%	Compétence : Social
635	635	Taxes foncières	10 816.00 €	11 212.00	103.66	12 300.00	13.72%	Taxes foncières
		011-Charges générales	147 333.00	142 659.52	96.83	168 925.00	14.66%	
633	633	Cotisation CNG/CG de la FPT	1 950.00 €	1 972.17	101.14	2 100.00	7.69%	CDG/Médecine prev/CNFP
6411	6411	Rémunération principale (Titulaires)	115 500.00 €	118 520.44	102.62	125 700.00	8.83%	Rémunération personnels titulaires
6413	6413	Personnel non titulaire	10 300.00 €	7 999.21	77.66	10 300.00	0.00%	Rémunération personnels non titulaires
6450	6450	Cotisations à l'URSSAF	86 550.00 €	86 212.19	99.61	91 400.00	5.60%	Cotisations URSSAF/Cotisations CNRACL/IRC/AMTEC/ATACI/RAFP
6470	6470	Versement autres œuvres sociales	4 280.00 €	3 863.65	90.27	1 700.00	-60.28%	COS/ Frais médicaux pour agents/Mutuelle MNT pour agent statuaire
		012-Charges de personnel	218 580.00 €	218 567.66	99.99	231 200.00 €	5.77%	
6521	6521	Déficit des budgets annexes	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Déficit du BA lotissements et zone agts (répart® sur 3 ans 11K€)
6531	65311	Indemnités élus	21 700.00 €	21 176.23	97.59	22 400.00	3.23%	Indemnités Maire/Adjoint
65312	65312	Frais de mission élus	100.00 €	0.00	0.00	100.00	0.00%	Frais de mission des élus
65313	65313	Cotisations retraite élus	4 500.00 €	4 642.08	103.16	4 950.00	10.00%	Cotisations retraite des élus
65314	65314	Cot® sécurité sociale - part patronale	2 600.00 €	2 202.96	84.73	2 600.00	0.00%	Cotisation sécurité sociale - part patronale des élus
653171	653171	Compensat® - pour formation	270.00 €	262.26	97.13	280.00	3.70%	Compensation pour la formation des élus
6541	6541	Créances admises en non valeur	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Admission en non valeurs
6542	6542	Créances éteintes	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Créances éteintes
6553	6553	Service d'incendie	11 132.00 €	11 131.64	100.00	11 788.00	5.89%	Contribution du SDIS 66
65568	65568	Contribution organisme de regroup	56 000.00 €	43 048.85	76.87	31 500.00	-43.75%	Contribution aux EP ou CT
65738	65738	Subvention autres organismes publics	100.00 €	100.00	100.00	100.00	0.00%	Subvention Collège Cerdanya
65748	65748	Autres organismes droit privé (associations)	2 700.00 €	2 400.00	88.89	2 500.00	-7.41%	Subventions de fonctionnement
65888	6588	Charges diverses de gestion courante	10.00 €	1.73	17.30	10.00	0.00%	Régularisations PAS et autres
		65-Autres charges gestion courante	99 112.00 €	84 965.75	85.73	76 228.00 €	-23.09%	
7391172	7391112	Dégrèv.taxe d'hab log vacants	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	reversement intercommunal FPIC
7392221	7392221	Reversement FPIC	10 000.00 €	8 013.00	80.13	10 000.00	0.00%	reversement intercommunal FPIC
		014 -Atténuations de produits	10 000.00 €	8 013.00	80.13	10 000.00	0.00%	
66111	66111	Intérêts réglés à l'échéance	600.00 €	562.09	93.68	0.00	-100.00%	Emprunts K 0 €
6618	6618	Charges Intérêts des autres dettes	0.00 €	0.00	#DIV/0!	16 000.00		Intérêts lignes de trésorerie
6688	6688	Autres charges financières	300.00 €	0.00	0.00	1 400.00	366.67%	Frais de dossiers emprunts
		66-Charges financières	900.00 €	562.09	62.45	17 400.00	1833.33%	
673	673	Titres annulés (exerc.ant)	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
6751	6751	Valeur comptable immob. Cédées	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
6761	6761	Différence sur réalisat® immo corp	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Cession de terrain
6768	6768	Neutralisation des dépréciations et provisions	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	charges exceptionnelles
		67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
681-68	681-68	Dotal® aux amort. Et provisions	18 100.00 €	18 021.00	99.56	7 400.00	-59.12%	Provision pour risques
681-042	681-042	Dotal® aux amort. Des immo. Incorp ou co.	11 800.00 €	11 506.26	97.51	11 800.00	0.00%	Dotations aux amortissements cpt 204 subv Invest®
		042 - Opérations d'ordre	29 900.00 €	29 527.26	98.75	19 200.00 €	-35.79%	
022		Dépenses imprévues fonct.			#DIV/0!		#DIV/0!	Provision budgétaire, ne doit pas dépasser 2% des DRF
		022 - Dépenses imprévues	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
023		Virement à la section investis.	450 947.00 €		0.00	559 978.27 €	24.18%	
		023 - Virement à la section d'investissement	450 947.00 €	0.00	0.00	559 978.27	24.18%	
		TOTAL DEPENSES	956 772.00 €	484 295.28	50.62	1 082 931.27 €	13.19%	

PROPOSITION - RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
M57 2022	M57 2023	libellé	BP 2022 + DM	Réalisé au 31/12/2022	%	BP 2023	Variation BP23/BP22	Observations
002	002	Excédent antérieur reporté Fonc.	427 753.00 €		0.00	482 397.27 €	12.77%	Excédent cumulé de fonctionnement N-1
		002 - affectation du résultat N-1	427 753.00 €	0.00	0.00	482 397.27 €	12.77%	
609	609	RRR sur sur achats	1 080.00 €	1 141.06	105.63	0.00 €	-100.00%	Remboursement INI DIGIT
6459	6459	Rembt sur charges de sécurité sociale	741.00 €	741.00	100.00	1 520.00 €	105.13%	Rbt charges FNC
		013 - Affénuations de charges	1 821.00 €	1 882.06	103.35	1 520.00 €	-0.1652938	
70311	70311	Concessions dans les cimetières	2 798.00 €	2 797.48	99.98	0.00 €	-100.00%	Ventes de concessions funéraires
7032	7032	location sur voie publique	680.00 €	705.32	103.72	705.00 €		RODP
70388	70388	Autres redevances et recettes diverses	0.00 €	115.00	#DIV/0!	400.00 €	#DIV/0!	Locations des salles
70688	70688	Autres prestations de services	19 700.00 €	18 584.84	94.34	16 600.00 €	-15.74%	redevance APC + prestation neige + ASA CI UR
7088	70878	Rebt frais par des tiers	0.00 €	158.57	#DIV/0!	4 500.00 €	#DIV/0!	Remboursement forfait neige catalane + charge eau et gaz
		70 - Produits des services	23 178.00 €	22 361.21	96.48	22 205.00 €	-4.20%	
72	72	Production immobilisée	13 800.00 €	13 763.49	99.74	0.00 €	-100.00%	Travaux en régie (prévision par DM en fin d'exercice)
7761	7761	Différences sur réalisation (-)	0.00 €	0.00	0.00	0.00 €	#DIV/0!	Cession
7768	77681	Neutralisation des amortissements	10 000.00 €		0.00	10 000.00 €	0.00%	Même montant que le cpté 681
791	791	Transfert charges gestion courante	0.00 €	0.00	#DIV/0!	1 800.00 €	#DIV/0!	Dépenses liées à la COVID 19
		042 - Opérations d'ordre	23 800.00 €	13 763.49	57.83	11 800.00 €	-50.42%	
73111	73111	Contributions directes	225 633.00 €	226 557.00	100.41	265 344.00 €	17.60%	Prévisions des produits attendus des 3 taxes fiscales
73211	73211	Attribution de compensation	51 534.00 €	51 238.50	99.43	51 238.00 €	-0.57%	Attribution de compensation
		FPIC	0.00 €	10 032.00	#DIV/0!	10 032.00 €	#DIV/0!	FPIC
73223	73223	Fond départ DMO (<5000 h)	27 370.00 €	37 093.67	135.53	37 093.00 €	35.52%	Compensation TP
73141	73141	Taxe conso finale électricité	11 300.00 €	12 818.25	113.44	12 818.00 €	13.43%	TCFE
		73 - Impôts et taxes	315 837.00 €	337 739.42	106.93	376 525.00 €	19.21%	
74111	74111	Dotation forfaitaire	28 306.00 €	28 306.00	100.00	27 910.00 €	-1.40%	Dotation forfaitaire
74121	741121	Dotation solidarité rurale	9 613.00 €	9 613.00	100.00	10 997.00 €	14.40%	DSR péréquation
742	742	Dotations aux élus locaux	0.00 €	4 634.00	#DIV/0!	218.00 €	#DIV/0!	Dotation aux élus locaux
744	744	FCTVA fonctionnement			#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	FCTVA Fonctionnement
74611	74611	Dotation Générale de Décentralisation	0.00 €	287.52	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Participation Frais d'élection
74718	74718	Participation ETAT (MAE) + aide au Gard.	22 208.00 €	22 208.48	100.00	22 208.00 €	0.00%	MAE + AG ESIVE
		Participations - autres organismes	0.00 €	0.00	#DIV/0!	5 000.00 €	#DIV/0!	Participation diade
74833	74832	Etat compensat* CEI (CVAE-CFE)	11 718.00 €	11 739.00	100.18	12 123.00 €	3.46%	
74834	74833	Etat/compensation taxe foncière	24 931.00 €	13 213.00	53.00	26 628.00 €	6.81%	Etat N°1259 COM
7484		Dotation de recensement	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Dotation si recensement dans l'année
7488		Autres attributions et participations	0.00 €	0.00	#DIV/0!	3 000.00 €	#DIV/0!	Dotation biodiversité
		74 - Dotations et participations	96 776.00 €	90 001.00	93.00	108 084.00 €	11.68%	
752	752	Revenus des immeubles	71 997.00 €	72 361.32	100.51	67 800.00 €	-5.83%	10 apt loués + 1 DSP + 2 baux com + 2 garage + 1 bail rural.
755		Dédits et pénalités	0.00 €	0.00	#DIV/0!	2 100.00 €	#DIV/0!	Indemnités d'occupation Mme X
75813	75813	Redev. Fermiers concessions	200.00 €	177.52	88.74	200.00 €	0.00%	Fermage avec Mme NAVAU
7588	7588	Autres prod. Divers de gestion courante	400.00 €	651.81	162.95	10 000.00 €	2400.00%	Rembt des ASA (1606) et divers
		75 - Autres produits gestion courante	72 597.00 €	73 190.65	100.82	80 100.00 €	10.34%	
7621	7621	produits financiers	10.00 €	0.00	0.00	0.00 €	-100.00%	
768	7688	Autres produits financiers	0.00 €	1.99	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
		76 - Produits financiers	10.00 €	1.99	19.90	0.00 €	-100.00%	
773		Mandats annulés sur exerc. Antérieurs	0.00 €	0.01	#DIV/0!	300.00 €	#DIV/0!	
7751		Produits des cessions d'immob	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Vente au BA des cessions
		77- Produits exceptionnels	0.00 €	0.01	#DIV/0!	300.00 €	#DIV/0!	
		TOTAL RECETTES	961 772.00 €	538 939.83 €	56.04	1 082 931.27 €	12.60%	

4.4.2 Section Investissement

Mairie d'UR																		PROPOSITION BP 2023 - INVESTISSEMENT																	
OP/Compte																																			
Chap/Op	M57	Libellé Opération	DEPENSES							M57	RECETTES																								
			INFORMATIONS			PREPARATION BUDGETAIRE 2023					INFORMATIONS			PREPARATION BUDGETAIRE 2023																					
			BP 2022 + DM	Réalisé au 31/12/2022	%	RôR 2022	BP 2023	Observation	CUMUL				%	RôR 2022	BP 2023	Observation	CUMUL																		
16	1641	Emprunts	13 100 €	13 071.68 €	100%				0 €	1641							0 €																		
16	165	Dépôts et cautionnement	2 400 €	850.00 €	35%		1 600.00 €		1 600 €	165	1 150 €	1 160.00 €	101%		780.00 €		780 €																		
10	10222	FCTVA (cpté 10222)							0 €	10222	7 250 €	7 250.13 €	100%		8 000.00 €		8 000 €																		
10	10226	Taxe d'Aménagement	24 850 €	24 621.51 €	99%				0 €	10226	27 200 €	25 043.46 €	92%		19 545.00 €		19 545 €																		
10	1068	Affectation en réserve (art 1068)							0 €	1068	160 594 €	160 594.37 €	100%		- €		0 €																		
040	198	Neutralisation des amortissements	10 000 €		0%		11 800.00 €		11 800 €				#DIV/0!				0 €																		
040	2135	Trav aux en régie	13 800 €	13 763.49 €	100%				0 €				#DIV/0!				0 €																		
040		Amort. frais étud recher...							0 €	2803-040	4 100 €	4 052.00 €	99%		4 100.00 €		4 100 €																		
040		Amortissements gpt collect							0 €	2804182-040	5 900 €	5 667.00 €	96%		5 900.00 €		5 900 €																		
040		Charges liées à la COVID 19							0 €	4815-040	1 800 €	1 787.26 €	99%		1 800.00 €		1 800 €																		
001		Déficit reporté (D001)/(R001)	44 937 €				35 366.96 €		35 367 €								0 €																		
		Virement section fonctionnement							0 €	021	450 947 €		0%		559 978.27 €		559 978 €																		
020		Dépenses imprévues							0 €								0 €																		
CREDITS DE PAIEMENT / OPERATIONS																																			
204	204182	Groupeement des collectivités					20 000.00 €		20 000 €	2041412	- €	104.41 €					0 €																		
20	205	Concessions, droits similaires	5 000 €	4 359.13 €	87%				0 €								0 €																		
21	2135	Immo corporelles					2 500.00 €		2 500 €								0 €																		
67	2188	Achat matériel divers	3 000 €	3 000.00 €	100%		3 500.00 €		3 500 €								0 €																		
106	2135	Estive					14 500.00 €		14 500 €								0 €																		
107	2135	Trav aux bâtiments communaux	65 000 €	50 539.68 €	78%	9 263.20 €			9 263 €	1321	0 €	14 648.00 €	#DIV/0!	3 662 €			3 662 €																		
	21621	Trav aux bâtiments communaux	5 000 €	0.00 €	0%				0 €	1338	18 310 €	- €		20 606 €			20 606 €																		
	2188	Trav aux bâtiments communaux					2 400.00 €		2 400 €								0 €																		
120	2135	Création bistrot de pays	12 300 €	0.00 €	0%	13 184.04 €			13 184 €								0 €																		
	2152	Création bistrot de pays	16 900 €	15 592.88 €	92%				0 €								0 €																		
122	21611	Eglise	413 250 €	9 965.53 €	2%	31 568.91 €	420 000.00 €		451 569 €	13248	200 496 €	- €		237 088 €			237 088 €																		
123	2152	Centre équestre					6 000.00 €		6 000 €								0 €																		
129	2152	Agf du Belloch	15 000 €	0.00 €	0%		45 000.00 €		45 000 €								0 €																		
130	2152	Voirie communale	4 992 €	4 542.00 €	91%				0 €	13248							0 €																		
133		Cimetière							0 €								0 €																		
135	2135	Les ouvrages d'art	0 €	4 080.78 €		2 915.46 €			2 915 €	13248	66 038 €			66 038 €			66 038 €																		
	2152	Les ouvrages d'art	150 000 €	8 510.52 €	6%		141 000.00 €		141 000 €								0 €																		
136	2152	Rue du Carlit	5 500 €	5 313.60 €	97%				0 €								0 €																		
137	2152	Place Léon Jean Grégory	53 000 €	47 972.40 €	91%				0 €					50 295 €			50 295 €																		
138	2152	Placette RN 20	5 000 €	0.00 €	0%				0 €								0 €																		
139	2152	Traverse d'Env eltg	5 000 €	4 553.90 €	91%				0 €								0 €																		
									0 €								0 €																		
									0 €								0 €																		
									0 €								0 €																		
TOTAL GENERAL €			868 029.00 €	210 737.10 €	24%	56 931.61 €	703 666.96 €		760 598.57 €		943 785.00 €	220 306.63 €	23.34%	377 689.00 €	600 103.27 €		977 792.27 €																		
Dépenses d'équipement				172 193.91 €			711 831.61 €		884 026 €		Recette Equip	14 752 €			377 689 €		392 441 €																		
									Résultat		9 569.53 €				- 334 142.61 €																				
									Equilibre		217 193.70 €																								



5. Les perspectives budgétaires

Le postulat retenu pour le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) :

- une inflation à 6%/an sur les dépenses ;
- 2% sur les recettes de fonctionnement ;
- une taxe d'aménagement moyenne à 8K€ ;
- le F.C.T.V.A. fluctuant sur la base N-1 au taux de 16.404% ;
- la réalisation de l'emprunt de 250 k€ pour l'autofinancement de l'église.
- La prise en compte des révisions par la Commission de Finances des répartitions des Crédits de Paiements (C.P.) du P.E.P. 2022 à 2025.

1^{ère} projection tenant compte uniquement l'inflation de 2022 à 2023 sur la section de fonctionnement agrégée des autres paramètres.

Plan Pluriannuel d'Investissement

	Réalisé			Réajustement du Prévisionnel			Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses de fonctionnement	444 705.16 €	443 292.35 €	472 789.02 €	501 156.36 €	531 225.74 €	495 100.00 €	2 888 268.63 €
Recettes de fonctionnement	506 719.62 €	512 847.08 €	538 939.83 €	549 718.63 €	600 493.00 €	612 502.86 €	3 321 221.01 €
Fiscalité supplémentaire Produits THRS + TFB	- €	- €	- €	39 000.00 €	- €	- €	39 000.00 €
CAF Brute	62 014	69 555	66 151	87 562	69 267	117 403	471 952.38 €
- Annuité en capital de la dette	26 740	12 533	13 072	0	15 000	14 000	81 344.68 €
= CAF nette ou disponible	35 274	57 022	53 079	87 562	54 267	103 403	390 608
Taxe d'aménagement	7 959	29 702	25 043	8 000	8 000	8 000	86 704
+ FCTVA	0	15 735	7 250	28 247	115 648	66 436	233 316
+ Subventions d'investissements reçues	16 582	52 708	14 649	377 689	162 000	156 000	779 628
+ autres recettes réelles (hors 1068)	0	0	104	0	0	0	104
+ Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0
= Recettes d'inv. Hors emprunts	24 541	98 145	47 046	413 936	285 648	230 436	1 099 753
= Financement propre disponible	59 815	155 168	100 125	501 498	339 915	333 839	1 490 360
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement (y c.t.vx en régie)	42%	159%	58%	71%	84%	86%	78%
- Dépenses d'équipement PEP (y c.t.vx en régie)	140 960	97 704	172 194	705 000	405 000	390 000	1 910 858
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	0	10 016	0	20 000	0	0	30 016
+/- Variation autres dettes et cautionnements	-550	450	-24 311	0	0	0	-24 411
+ transfert de résultat	0	5 960	0	0	0	0	5 960
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-81 695	53 858	-96 380	-223 502	-65 085	-56 161	-468 965
Nouveaux emprunts de l'année	0	0	0	250 000	0	0	250 000
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du FRNG	-81 695	53 858	-96 380	26 498	-65 085	-56 161	-218 965
Fonds de roulement net global au 31/12	489 552	543 410	447 030	473 528	408 443	352 282	2 714 244
Encours dette au 31/12/N	25 604.40	13 072	0	0	246 000	236 000	
Capacité de désendettement (dette/caf)	0	0	0	0	4	2	
Nombre d'habitants	371	371	373	370	370	370	
Encours de dette par habitant (en €)	69.01 €	35.23 €	- €	- €	664.86 €	637.84 €	
Moyenne de la strate	533.00 €	525.00 €	525.00 €	525.00 €	525.00 €	525.00 €	
	402	447	345	345	281	260	

2^{ème} projection calée avec les prévisions budgétaires arrêtées sur l'exercice 2023 et tenant compte des agrégations des autres paramètres

	Réalisé			Réajustement du Prévisionnel			Cumul
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses de fonctionnement	444 705.16 €	443 292.35 €	472 789.02 €	511 153.00 €	541 822.18 €	495 100.00 €	2 908 861.71 €
Recettes de fonctionnement	506 719.62 €	512 847.08 €	538 939.83 €	590 534.00 €	602 344.68 €	614 391.57 €	3 365 776.78 €
Fiscalité supplémentaire Produits THRS + TFB	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CAF Brute	62 014	69 555	66 151	79 381	60 523	119 292	456 915.07 €
- Annuité en capital de la dette	26 740	12 533	13 072	0	15 000	14 000	81 344.68 €
= CAF nette ou disponible	35 274	57 022	53 079	79 381	45 523	105 292	375 570
Taxe d'aménagement	7 959	29 702	25 043	8 000	8 000	8 000	86 704
+ FCTVA	0	15 735	7 250	19 545	114 828	65 649	223 007
+ Subventions d'investissements reçues	16 582	52 708	14 649	377 689	160 080	146 000	767 708
+ autres recettes réelles (hors 1068)	0	0	104	0	0	0	104
+ Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0
= Recettes d'inv. Hors emprunts	24 541	98 145	47 046	405 234	282 908	219 649	1 077 523
= Financement propre disponible	59 815	155 168	100 125	484 615	328 431	324 940	1 453 094
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement (y c.t.vx en régie)	42%	159%	58%	69%	82%	89%	77%
- Dépenses d'équipement PEP (y c.tr.vx en régie)	140 960	97 704	172 194	700 000	400 200	365 000	1 876 058
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	0	10 016	0	20 000	0	0	30 016
+/- Variation autres dettes et cautionnements	-550	450	-24 311	0	0	0	-24 411
+ transfert de résultat	0	5 960	0	0	0	0	5 960
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-81 695	53 858	-96 380	-235 385	-71 770	-40 060	-471 431
Nouveaux emprunts de l'année	0	0	0	250 000	0	0	250 000
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du FRNG	-81 695	53 858	-96 380	14 615	-71 770	-40 060	-221 431
Fonds de roulement net global au 31/12	489 552	543 410	447 030	461 645	389 875	349 815	2 681 326
Encours dette au 31/12/N	25 604.40	13 072	0	0	246 000	236 000	
Capacité de désendettement (dette/caf)	0	0	0	0	4	2	
Nombre d'habitants	371	371	373	370	370	370	
Encours de dette par habitant (en €)	69.01 €	35.23 €	- €	- €	664.86 €	637.84 €	
Moyenne de la strate	533.00 €	525.00 €	525.00 €	525.00 €	525.00 €	525.00 €	
	402	447	345	330	263	258	

Toutefois, il faut rester prudent sur cette prospective, à la fois, sur le plan de la position inflationniste mais aussi sur les décalages des réalisations entre plusieurs exercices.



6. Le Budget annexe : Le lotissement communal « Le Plandails »

6.1 Section de Fonctionnement

6.1.1 Dépenses

• Chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- ✓ DIMINUTION des crédits au poste 6015 « Achats stockés – Matières premières et fournitures -Terrains à aménager » : **5 000 €**.

Charges liées aux travaux de viabilisation sur le terrain, soit :

Libellé	Entreprise	Soldes en € HT
Escalier	AGRI CERDAGNE	3 850.00
	Divers	1 150.00
Total		5 000.00

Chapitre 011 : 5 000.00 €

*
* *

• Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

- ✓ STABILISATION des crédits au poste 6588 « Autres charges diverses de gestion courante » : **10 €**. Charges liées aux centimes de TVA.

Chapitre 65 : 10.00 €

*
* *

- **Chapitre 66 « Charges financières » :**

✓ **AUCUN CREDIT** au poste 6688 « Autres charges financières » : **0.00 €**.

Chapitre 66 : 0.00 €

*
* *

- **Chapitre 002 « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » :**

✓ **DIMINUTION** des crédits au poste 002 « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : **39 845.12 €**. Charges liées au besoin de financement de la section de fonctionnement en 2022.

Chapitre 002 : 39 845.12 €

*
* *

- **Chapitre 023 « Virement à l'investissement » :**

✓ **DIMINUTION** des crédits au Compte 023 « Virement à la section d'investissement » : **13 842.88 €**. Il s'agit du résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement ».

Chapitre 023 : 13 842.88.00 €

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 58 698.00 €

*
* *

Les écritures de stocks seront réalisées par Décision Modificative en fin de chaque exercice.

*
* *

6.1.2 Recettes

- **Chapitre 70 « Produits des services » :**

✓ **DIMINUTION** des crédits au poste 7015 « Ventes de produits finis - Ventes de terrains aménagés » : **58 698 €**. Recettes liées à la vente de terrain. Base de Calcul : lot n°14 soit $443 \text{ m}^2 \times 132.50 \text{ €/m}^2 = 58\,698 \text{ €}$.

Chapitre 70 : 58 698.00 €

*
* *

- **Chapitre 75 « Autres Produits de gestion courante » :**

✓ **AUCUN CREDIT PREVU.**

Chapitre 75 : 0.00 €

*
* *

TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 58 698.00 €

*
* *

6.2 Section d'Investissement

6.2.1 Dépenses

- **Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » :**
 - ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** au poste 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : **0.00€**. Charges liées au besoin de financement de la section d'investissement en 2022.

Chapitre 001 : 0.00 €

*
* *

- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :**
 - ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 2111 « Terrains nus » : **143 375.02 €**.
** *Equilibre de la section.* **

Chapitre 21 : 143 375.02 €

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 143 375.02 €

*
* *

6.2.2 Recettes

- **Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » :**
 - ✓ **AUGMENTATION** des crédits au poste 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : **129 532.14 €**. Excédent de financement de la section d'investissement en 2022.
- **Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » :**
 - ✓ **AUCUN CREDIT PREVU.**

Les réserves inscrites sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée au financement de la section d'investissement. Dans le cas de ce budget, l'exécution budgétaire en début d'exercice N+1, dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice N. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2020.

Chapitre 10 : 0.00 €

*
* *

- **Chapitre 021 « Virement à la section de fonctionnement » :**
 - ✓ **AUGMENTATION** des crédits au Compte 021 « Virement à la section de fonctionnement » : **13 842.88 €**. Il s'agit du résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit au

chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement ».

Chapitre 021 : 13 842.88 €

TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 143 375.02 €

PROPOSITION - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article (M14)	Article (M57)	libellé	Pour information			PREPARATION BUDGETAIRE 2023	
			BP 2022	Réalisé au 31/12/20212	%	BP 2023	Observations
6015	6015	Terrains à aménager	6 000.00 €	1 133.33 €	18.89	5 000.00 €	MO + achat terrain + travaux
627	627	Services bancaires	- €	1 200.00 €	#DIV/0!	- €	Commission bancaires
					#DIV/0!	- €	
011 - Charges à caractère général			6 000.00 €	2 333.33 €	38.89	5 000.00 €	
65888	6558	Autres	10.00 €	- €	0.00	10.00 €	Centimes de TVA
			- €	- €	#DIV/0!	- €	
65 - Autres charges de gestions courantes			10.00 €	- €	0.00	10.00 €	
66111		Autres charges financières	- €	- €	#DIV/0!	- €	
6688	6688	Autres charges financières	1 220.00 €	973.49 €	79.79	- €	
66 - Charges financières			1 220.00 €	973.49 €	79.79	- €	
681		Provisions	- €	- €	#DIV/0!	- €	
68 - Dotat° aux amortissements et provisions			- €	- €	#DIV/0!	- €	
71355		Variations de stocks terrains	79 500.00 €	78 834.62 €	99.16	- €	Annulation stock intial
042 - opération d'ordre			79 500.00 €	78 834.62 €	99.16	- €	
023	023	Virement à la section investis.			#DIV/0!	13 842.88 €	Equilibre de la section
023 - Virement à la section d'investissement			- €	- €	#DIV/0!	13 842.88 €	
002	002	Déficit de fonctionnement	275 342.00 €	- €	0.00	39 845.12 €	Déficit de fonctionnement
002 - Déficit de fonctionnement			275 342.00 €	- €	0.00	39 845.12 €	
Total Dépenses			362 072.00 €	82 141.44 €	22.69	58 698.00 €	

PROPOSITION - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article (M14)	Article (M57)	libellé	Pour information			PREPARATION BUDGETAIRE 2023	
			BP 2022	Réalisé au 31/12/20212	%	BP 2023	Observations
609		Rabais, remises [...] sur achats			#DIV/0!	- €	
013 - Atténuations de charges			- €	- €	#DIV/0!	- €	
7015	7015	Vente de terrains aménagés	329 130.00 €	270 432.50 €	82.17	58 698.00 €	Vente du lot 14
70 - Produits des services			329 130.00 €	270 432.50 €	82.17	58 698.00 €	
7488		Autres	21 942.00 €	36 347.85 €	165.65	- €	
74 - Dotat° et participat°			21 942.00 €	36 347.85 €	165.65	- €	
71355		Variations de stocks terrains	11 000.00 €	10 857.75 €	98.71	- €	Intégration du stock final des travaux
042 Opérations d'ordre			11 000.00 €	10 857.75 €	98.71	- €	
7552		Déficit du BA par le BP			#DIV/0!	- €	
7588		Autres produits divers gest° cour.	- €		#DIV/0!	- €	Centimes de TVA
75 - Produits de gestion courante			- €	- €	#DIV/0!	- €	
7788		Produits exceptionnels divers		- €	#DIV/0!	- €	Reprise de la provision pour risque content.
77 - Charges exceptionnelles			- €	- €	#DIV/0!	- €	
Total Recettes			362 072.00 €	317 638.10 €	87.73	58 698.00 €	

Résultat 235 496.66 € - €

PROPOSITION - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Pour information			PREPARATION BUDGETAIRE 2023	
Article (M14)	Article (M57)	libellé	BP 2022	Réalisé au 31/12/20212	%	BP 2023	Observations
001		Déficit d'investissement			#DIV/0!		Déficit constaté
001- Solde d'exécution reporté			- €	- €	#DIV/0!	- €	
1641		Dettes		- €	#DIV/0!	- €	Capital emprunts
16 - Emprunts et dettes assimilées			- €	- €	#DIV/0!	- €	
2111	2111	Terrains nus	108 113.00 €	- €	0.00	143 375.02 €	Equilibre de la section
21 Immobilisations corporelles			108 113.00 €	- €	0.00	143 375.02 €	
3555		Terrains aménagés	11 000.00 €	10 857.75 €	98.71		Intégration du stock final des travaux
040 - opérations d'ordre			11 000.00 €	10 857.75 €	98.71	- €	
Total Dépenses			119 113.00 €	10 857.75 €	9.12	143 375.02 €	

PROPOSITION - RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Pour information			PREPARATION BUDGETAIRE 2023	
Article (M14)	Article (M57)	libellé	BP 2022	Réalisé au 31/12/20212	%	BP 2023	Observations
001	001	Excédent d'investissement	61 555.00 €		0.00	129 532.14 €	Excédent constaté
001- Solde d'exécution reporté			61 555.00 €	- €	0.00	129 532.14 €	
1068		Excédents de fonct. Capitalisés			#DIV/0!		Equilibre de la section
10 Dotations, fond divers, réserves			- €	- €	#DIV/0!	- €	
1641		Dettes		- €	#DIV/0!	- €	Equilibre de la section
16 - Emprunts et dettes assimilées			- €	- €	#DIV/0!	- €	
3555		Terrains aménagés	79 500.00 €	78 834.62 €	99.16		Annulation stock initial
040 - opérations d'ordre			79 500.00 €	78 834.62 €	99.16	- €	
021	021	Virement à la section de fonct.				13 842.88 €	Equilibre de la section
021 - Virement à la section de fonctionnement			- €	- €		13 842.88 €	
Total Recettes			141 055.00 €	78 834.62 €	55.89	143 375.02 €	

Résultat 67 976.87 € - €

TRAVAUX DE LA COMMISSION

7. Examen de la Commission

Au cours d'une réunion tenue le 29 mars 2023, sous la présidence de M. Francis GANTOU, était présent : Madame GARRETTE Sylvie, Messieurs ROS Stéphane, MARTY Joseph et GARCIA Jordi, la commission a procédé l'examen de l'analyse de la fiscalité, du Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) et de la révision du Plan d'Equipement Pluriannuel (P.E.P.) de 2020 à 2025.



La Commission a émis les observations globales suivantes :

➡ Sur la révision de la fiscalité :

Plusieurs constats préalables :

- Une inflation croissante notamment sur le prix l'Energie et des matériaux qui impacte les dépenses de la section de fonctionnement ;
- stabilisation à 2% des recettes ne couvrant pas suffisamment l'augmentation de l'inflation ;
- Incertitude de l'inflation sur les exercices 2024 et 2025.
- une capacité d'autofinancement stabilisée sur 2020 à 2022, mais **insuffisante** pour permettre, à la fois, de répondre à l'augmentation des coûts de fonctionnement et de dégager une réserve suffisante sur la section d'investissement et ce, après honorer le paiement du capital des emprunts.

L'augmentation de la fiscalité, une nécessité

- Il a été retenu la variation à 3% du taux T.H.R.S. et T.F.P.B. permettant de générer des recettes supplémentaires pour conforter à minima l'autofinancement.

➡ Sur la prospective du P.P.I. et du P.E.P. 2020 à 2025 :

- Au regard des constats préalables, une projection sur le P.P.I. a été réalisée en 3 scénarios. Le postulat commun sur l'ensemble des scénarios est :
 - une inflation à 6%/an sur les dépenses ;
 - 2% sur les recettes de fonctionnement ;
 - une taxe d'aménagement moyenne à 8K€ ;
 - le FCTVA fluctuant sur la base N-1 au taux de 16.404% ;
 - la réalisation de l'emprunt de 250 k€ pour l'autofinancement de l'église.

La Commission a retenu le 3^{ème} scénario (variation de la fiscalité à 3% sur 2023, projection sur 2025 de l'impact du départ de 2 agents et une stabilité du Fond de Roulement Net Global (F.R.N.G.) et avec une modification substantielle de l'orientation des Crédits de Paiement des 2023 sur le P.E.P 2020-2025, soit :

- Sur l'AP n°01, opération n°107 : ouverture des CP à hauteur de 2.4 k€ et le reports des autres crédits sur 2024 et 2025.
- Sur l'AP n°02, opération n°122 : ouverture des CP à hauteur de 420 k€ et le reports des autres crédits sur 2024 et 2025.
- Sur l'AP n°03, opération n°123 : ouverture des CP à hauteur de 5 k€ et le reports des autres crédits sur 2024 et 2025.
- Sur l'AP n°05, opération n°129 : ouverture des CP à hauteur de du devis pour la réalisation du mur et le reports des autres crédits sur 2024 et 2025.
- Sur l'AP n°05, opération n°138 : reports des crédits sur 2024 et 2025.
- Sur l'AP n°06, opération n°135 : ouverture des CP à hauteur de l'ouverture des plis du MAPA de travaux.

- Sur l'AP n°09, opération n°106 : ouverture des CP à hauteur de 12.5 k€ (à confirmer).
- Sur l'AP n°09, opération n°140 : reports des crédits sur 2024 et 2025.

La Commission a émis un avis **favorable**.



Au cours d'une réunion tenue le 04 avril 2023, sous la présidence de M. Francis GANTOU, était présent : Madame GARRETTE Sylvie, Messieurs ROS Stéphane, MARTY Joseph et GARCIA Jordi, la commission a procédé l'examen de la partie rétrospective de mi-mandat jusqu'à la partie prospective recettes de fonctionnement du BP 2023.



La Commission a émis les observations globales suivantes :

➡ **Sur la partie rétrospective :**

Les propositions des cinq recommandations ont été validées par la Commission.

L'ensemble du chapitre n'appelle aucune observation particulière.

La Commission a émis un avis **favorable**.

➡ **Sur la partie prospective :**

Budget Primitif 2023/Section de Fonctionnement/Recettes :

- Chapitre 013 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 70 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 73 : La commission confirme la variation des taux T.H.R.S. et T.F.B. à + 3%, soit :
 - T.F.P.B. : **33.805%**
 - T.F.P.N.B. : 52.50%
 - T.H.R.S. : **10.094%**
- Chapitre 74 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 75 : Intégrer la location du bâtiment le haras et le terrain attenant à un prix raisonnable entre 100 et 150 €.
- Chapitre 76 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 77 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 040 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 002 : N'appelle aucune observation.

La Commission a émis un avis **favorable**.



Au cours d'une réunion tenue le 05 avril 2023, sous la présidence de M. Francis GANTOU, était présent : Madame GARRETTE Sylvie, Messieurs ROS Stéphane (*prend part à partir de la section d'investissement – dépenses*), MARTY Joseph (*excusé*) et GARCIA Jordi, la commission a procédé l'examen de la partie prospective à partir des dépenses de fonctionnement du BP 2023.



La Commission a émis les observations globales suivantes :

➡ **Sur la partie prospective :**

Budget Primitif 2023/Section de Fonctionnement/Dépenses :

- Chapitre 011 : La Commission valide les points suivants :
 - autorisations d'Engagements et des Crédits de Paiements des opérations de fonctionnement de 2020 à 2025 ;
 - taux d'inflation retenu à 6% pour le matériels et fournitures et 15% sur les énergies
 - pas d'augmentation sur le RPI Vallée du Carol ;
 - propose l'extinction de l'Eclairage Public pendant l'été à partir de minuit, sans rallumage à 5 heures du matin.
- Chapitre 012 : La Commission propose de recruter un seul saisonnier sur la période du 15 juillet au 15 août 2023.
- Chapitre 65 : Sur les subventions aux associations, la Commission propose :
 - une enveloppe budgétaire à 2 500 €.
 - de surseoir nominativement aux affectations par association et de renvoyer la décision au Conseil Municipal du 12 avril prochain ;
 - Relancer les associations suivantes : ADMR/Famille de France/Chœur transfrontalier de Cerdagne et les Cat Bikers en donnant une date butoir.
- Chapitre 66 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 67 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 68 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 014 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 042 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 023 : N'appelle aucune observation.

Budget Primitif 2023/Section d'Investissement/Recettes :

- Chapitre 10 : Sur la prévision de la taxe d'aménagement, la commission valide la proposition d'ouvrir les crédits équivalents à la moyenne des cinq dernières années.
- Chapitre 13 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 16 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 040 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 021 : N'appelle aucune observation.

Budget Primitif 2023/Section d'Investissement/Dépenses :

- Chapitre 001 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 040 : N'appelle aucune observation.
- Chapitre 16 : N'appelle aucune observation.
- Sur le PEP de 2020 à 2025 : La Commission propose de modifier les Crédits de Paiements sur les Autorisations suivantes :
 - Sur l'AP n°01, opération n°107 : ouverture des CP à hauteur de **2.4 k€** (installation de radiateurs) et le reports des autres crédits sur 2024 et 2025.
 - Sur l'AP n°02, opération n°122 : ouverture des CP à hauteur de **420 k€** (lot 01 à 05) et le reports des autres crédits sur 2024 et 2025.
 - Sur l'AP n°03, opération n°123 : ouverture des CP à hauteur de **6 k€** (15 luminaires et réfection du sol du manège couvert) et le reports des autres crédits sur 2024 et 2025.
 - Sur l'AP n°05, opération n°129 : ouverture des CP à hauteur de **45 k€** (uniquement la réfection du mur) et le reports des autres crédits sur 2024 et 2025.
 - Sur l'AP n°05, opération n°138 : reports des crédits sur 2024 et 2025.

- Sur l'AP n°06, opération n°135 : ouverture des CP à hauteur de **141 k€** à hauteur de l'ouverture des plis du MAPA de travaux.
- Sur l'AP n°09, opération n°106 : ouverture des CP à hauteur de **12.5 k€** (2^{ème} tranche du parc de contention).
- Sur l'AP n°09, opération n°140 : reports des crédits sur 2024 et 2025.

La Commission a émis un avis **favorable**.

Budget Primitif du Budget Annexe 2023

L'ensemble de deux sections n'appelle aucune observation.

La Commission a émis un avis **favorable**.



La commission décide de proposer au Conseil Municipal d'adopter le rapport provisoire de la Commission des finances en tenant compte de ses observations.



Mises à jour :

Objets	Nom	Date
Relecture	C.C	06/04/2023
Relecture	M. le Maire	07/04/2023
Rééquilibrage section Investissement – Dépenses	CL	11/04/2023